

Bulletin
édité par le Syndicat
national des Travailleurs
de la
Recherche Scientifique
(S.N.T.R.S.-C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

Directeur de la publication
Jean OMNES
25, rue de Chevreuse
91400 ORSAY

N° 302
AOUT
1993

B B R R S

**21^{ème} CONGRES
DU SNTRS
CGT**

1993

ORSAY - 24, 25, 26 NOVEMBRE

SPECIAL

JOURNEES

D'ETUDES

POLITIQUE

SCIENTIFIQUE

DES

16 & 17 MARS

1993

DES

DEBATS

A POURSUIVRE

Edito

Nous présentons dans ce numéro les débats des Journées d'études que nous avons organisées sur la politique scientifique. Les restructurations d'unités, les délocalisations, le développement des contrats avec les entreprises ou avec l'administration et les Régions, les nouveaux modes de travail plus internationaux, la mise en place de l'Europe, le renforcement des pouvoirs des directeurs scientifiques et l'affaiblissement corrélatif de l'évaluation indépendante opérée par des instances démocratiques, les nouveaux modes de gestion des personnels, la notion de "Groupe CNRS", témoignent des transformations profondes de l'appareil de recherche publique dont il fallait faire le bilan.

Ce bilan, nous l'avons fait entre nous, par les réflexions, les critiques, les analyses et expériences que nous avons accumulées dans nos labos, et dans nos services, par notre pratique professionnelle, par notre pratique d'élus dans les instances professionnelles et scientifiques. Nous ne l'avons pas fait seuls : des camarades d'autres secteurs de la CGT nous ont apporté leurs contributions, qu'ils soient représentant au Conseil d'Administration du CNRS, membre de la Direction de la Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques, membres d'autres secteurs professionnels (Chimie, Métallurgie...), ou d'autres organismes (INRETS, CEA), responsable du secteur Recherche à la

Confédération, représentant de la FERC-Sup ou dirigeant de la FERC.

Nous avons pu ainsi dresser un premier bilan de la réalité vécue. Ce n'est qu'un début. Les débats ont montré la nécessité d'approfondir encore la réflexion afin de mieux cerner les revendications à mettre en avant, les principes et les acquis à préserver, les avancées à obtenir.

Le retard pris dans la confection de ce compte rendu (dû au volume des interventions et à leur mise en forme pour publication) fait des débats qu'il reproduit un élément de préparation du prochain Congrès du syndicat.

Nous vous invitons à lire ces contributions (qui, bien sûr, n'engage que leurs auteurs, l'orientation du syndicat se décidant en Congrès) et à enrichir les premières réflexions qui s'y trouvent. Tout n'a pu être publié. Les interventions ont toutes été enregistrées et sont disponibles pour ceux qui les souhaitent. La tribune de discussion est ouverte à tous les adhérents pour cela. Débattons-en !

Annick KIEFFER
Membre du Bureau National

SOMMAIRE

----- Pages 3 à 15

Le dispositif de recherche en France et la place du CNRS et de l'INSERM

Présentation de Daniel PAILHAREY (CNRS) et Dominique LAGRANGE (INSERM)

Interventions de :
Jean-Louis ANDRIEU, Jean-Paul BERRY, Pascal JANOTS, Alex MIRE, Philippe BOUYRIES, Jean-Claude CHERVIN, Jacques TRELIN.

----- Pages 16 à 27

Liens avec les Universités, les entreprises, l'Etat et les régions

Présentation de Daniel STEINMETZ

Interventions de :
Daniel BIGNON, Philippe BOUYRIES, Jean-Claude CHERVIN, Daniel PAILHAREY, Roger BRIOT, Eugène CATHERINE, Alex MIRE, Alain WATTIAUX, Roger ZALMA, Laurence LOMME, Jean-Pierre BAZIN.

----- Pages 28 à 40

L'internationalisation de la recherche, l'Europe et le redéploiement régional

Présentation de François CLAPIER

Interventions de :
Philippe BOUYRIES, Bernard BLANC, Jean-Claude CHERVIN, Alain CLORENNEC, Jeanine COHEN, André JEAGLE, Claudine KARLIN, François CLAPIER, Alex MIRE, Marc RENARD.

----- Pages 41 à 50

Place et autonomie des scientifiques dans l'élaboration de la recherche

Présentation de Claudine KARLIN

Interventions de :
Jean-Paul BERRY, Jean OMNES, Evelyne BRUN, Alain CLORENNEC, Jean-Claude CHERVIN, Eugène CATHERINE, Jeanine COHEN, Sylvie ENGRAND, Jocelyne LEGER, Annick KIEFFER, André LABORIE, Dominique LAGRANGE, Alex MIRE, Daniel PAILHAREY, Marc RENARD.

----- Page 51

Pour construire la PAIX ASSISES NATIONALES le 7 novembre 1993

----- Page 52

L'emploi en recul

Le dispositif de recherche en France et la place du CNRS et de l'INSERM

. Présentation de l'INSERM par Dominique LAGRANGE

L'INSERM, Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale emploie 5000 personnes statutaires, chercheurs et ITA... Son budget est de 2,3 milliards de francs pour 1992 ; la part de crédit du personnel de 1,5 milliards de francs... Le montant du budget aux unités est de 369 millions alors que les ressources extérieures sont de 362 millions. D'un rapport 60/40 % en 87, nous sommes passés à 50/50 %.

Il existe 250 unités de recherche, dont la taille varie de 15 à 100 personnes environ. La taille moyenne est de 30 personnes. La population travaillant dans nos formations est environ de 10000 personnes, soit le double de statutaires permanents. Ce sont essentiellement des boursiers (1500) des hospitalo-universitaires (1300). Comme au CNRS, les étudiants, boursiers ou non, ainsi que des hors statuts de toutes sortes augmentent de façon considérable : + 64% de boursiers depuis 1985, + 50% de hors statuts (ITA et chercheurs).

Notre institut a un objectif finalisé de recherche en santé, il associe recherche médicale fondamentale et recherche clinique.

Dans sa création, le choix a été fait d'implanter les unités dans les hôpitaux essentiellement ceux de l'Assistance Publique au début, puis dans tous les CHU parisiens ou provinciaux. Ce choix concrétisait la liaison directe d'une structure de recherche avec les grands services hospitaliers, dont les directeurs seraient les chefs de services hospitaliers.

Une évolution est à noter depuis 10 ans. Si l'implantation reste toujours en milieu hospitalier, un développement privilégié de l'approche fondamentale se fait sentir, autant par le recrutement des chercheurs que par les directions d'unités, la baisse du recrutement des médecins infléchissant ainsi les thématiques de recherche développées. La règle des 12 ans a limité le pouvoir de certains mandarins, remplacés par des chercheurs de formation plus scientifique que médicale.

Cette dérive, accentuée par les méthodes d'évaluation essentiellement basées sur le nombre de publications dans de "bonnes revues scientifiques", est assez inquiétante par rapport à notre mission de recherche en santé.

Toutes les avances sur la carte génétique sont très intéressantes et permettront effectivement de soigner et de sauver des vies, mais d'autres secteurs, tout aussi vitaux pour la santé, sont délaissés.

Dans notre organisme, il n'y a pas de schéma stratégique annoncé, pas de grands objectifs gouvernementaux ou de la direction, pas de protocole d'accord ; on laisse faire le milieu, on influence essentiellement par les moyens financiers, comme il est précisé dans l'introduction : baisse de la part INSERM dans les crédits de fonctionnement, forte incitation aux contrats, particulièrement avec l'industrie pharmaceutique et avec des associations caritatives.

L'intervention de Laurence LOMME (page 22 de ce BRS) montre bien le poids et les dangers de ces financements. Comme au CNRS, le problème de l'emploi est crucial.

Une certaine progression de l'emploi de chercheurs : 1771 en 1986, 2032 en 1992, accompagne une stagnation des ingénieurs et techniciens : 2046 à 2174 et une diminution des administratifs 598 à 576.

Chez les ITA, le déclassement reste toujours un gros problème. Comme dans les autres secteurs, notre direction réfléchit à la mise en place d'une gestion prospective de l'emploi, en particulier de l'emploi ITA. Elle élabore des outils pour l'évaluation des ITA par des fiches de référence par métier.

Sans avoir encore toutes les techniques de management du privé, des évolutions sont inquiétantes. Il est évident que, sous couvert de "modernisme", les directions redéployent. Une autre évolution de structure se dessine à l'INSERM, la création d'Instituts Fédératifs de site (IFR), regroupement de structures INSERM avec d'autres partenaires, hôpitaux, recherche universitaire, CNRS. Beaucoup de dossiers ont été proposés, sans préjuger de la discussion et des positions du Conseil Scientifique, la moitié des unités se retrouvent ainsi dans ses projets. Apparemment, il n'y a pas d'impulsion d'en haut, "on laisse faire le milieu".

Si l'on peut approuver la création d'une dynamique et du développement du partenariat, l'évolution de ces instituts, le problème de la survie des unités qui ne se seront pas fédérées suscitent des inquiétudes pour le maintien d'un large champ des thématiques. Le manque de moyens et la place des personnels particulièrement ceux des "services communs" menacent l'avenir.

ACTIVITE NATIONALE DE RECHERCHE

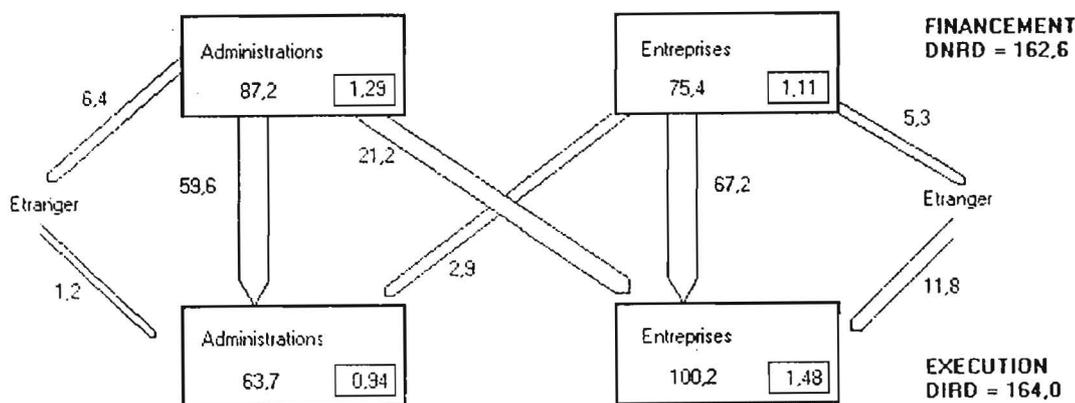
Source : Projet de loi de finances 1993: "Etat de la recherche et du développement technologique". L'analyse de l'effort de recherche du pays se fait selon deux indicateurs :

Le financement : Moyens financiers affectés à la recherche développement par les agents économiques nationaux => Dépense Nationale de Recherche Développement (DNRD).

L'exécution : Dépense dans les secteurs économiques quelle que soit l'origine des ressources => Dépense Intérieure de Recherche Développement (DIRD).

Il y a une différence entre DNRD et DIRD qui correspond à un flux de financement avec l'étranger par le biais notamment des organisations internationales (ex. CERN ou Agence spatiale Européenne).

FINANCEMENT ET EXECUTION DE LA RECHERCHE 1991



Données en milliards de francs
y en % du PIB

La croissance du volume de la dépense intérieure de recherche a été de 72 % pour les entreprises et 66 % seulement pour les administrations sur la période 1980-1991. Ces mêmes chiffres étaient de 45 % et 19 % sur la décennie 1970-1980. La progression de la part des entreprises dans l'exécution de la recherche est donc une caractéristique profonde et durable des deux décennies écoulées, et peu d'années font exception : 1982 et 1983 où l'importance de la relance de la recherche publique a dépassé l'effort des entreprises, 1986 où les dépenses de recherche n'ont progressé que de 1,8% en volume.

La différence de structure entre financement et exécution de la recherche s'explique principalement par les transferts de l'Etat aux entreprises. Ceux-ci comprennent majoritairement les paiements sur commandes publiques pour la mise au point de matériels militaires, mais également les avances faites pour les programmes aéronautiques civils (bien que celles-ci soient remboursables) et les crédits de recherche industrielle dont certains sont aussi remboursables.

Exécution de la recherche publique en 1990	Dépenses intérieures (milliards F)	Effectif total *	Chercheurs et ingénieurs de recherche
RECHERCHE CIVILE	47,8	119093	63516
EPST, EPIC.	29,5	58463	27907
EPA , services des administrations et institutions sans but lucratif..	4,9	14668	5287
Enseignement supérieur (universités, grandes écoles).	13,4	45962	30322
RECHERCHE DÉFENSE	14,3	21000	3500
Total recherche publique	62,1	140093	67016

* Effectif total : chercheurs, ingénieurs de recherche et ITA en équivalent temps plein.

RECHERCHE PUBLIQUE 1990 En milliards de F.

Civil :	Financement 53,6	Exécution 47,8
Défense :	29,6	14,3
Total :	83,2	62,1

BUDGET CIVIL DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

BCRD POUR 1993 (DO + AP)

53,7 MdF, en progression de 5,3 %

RECHERCHE PUBLIQUE

(organismes, CEA, recherche universitaire notamment)

35,3 MdF (66 % du BCRD)

dont 25,4 MdF en DO

RECHERCHE INDUSTRIELLE

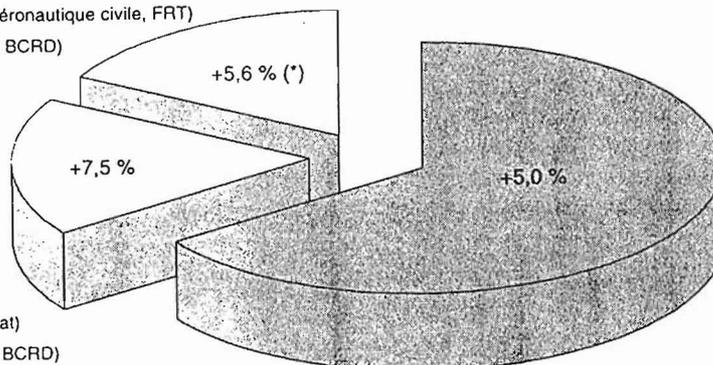
(ANVAR, MICE, aéronautique civile, FRT)

8,9 MdF ((16% du BCRD)

ESPACE

(CNES et Météosat)

9,5 MdF (18 % du BCRD)



(*) FRT à champ constant

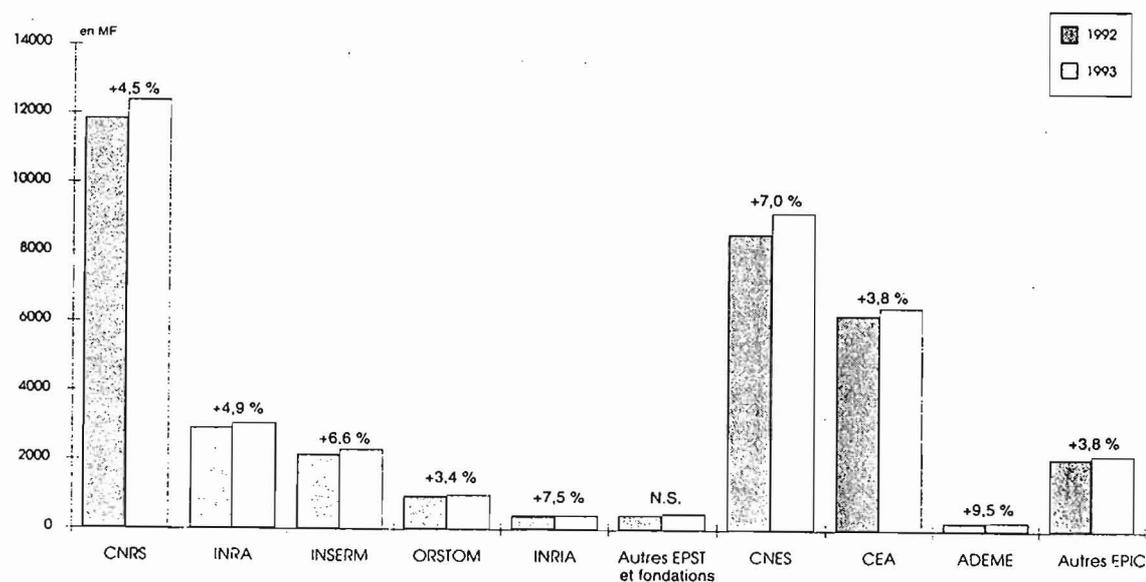
Part des organismes :

Les budgets des organismes représentent près des trois quarts des dotations du BCRD. Au delà des poids respectifs des grands établissements, notamment le CNRS, le CNES et le CEA (plus de 28 milliards F. à eux trois), les priorités du budget 1993 sont marquées en faveur de :

- la recherche médicale (INSERM, Fondations, CEPH, ANRS)
- l'environnement (+ 9,5 % pour l'ADEME),
- l'INRIA et ses activités de développement (+ 7,5 %).

DOTATIONS DES ORGANISMES

(Evolution 92-93 en DO + AP)



DO : Dépenses ordinaires

AP = autorisations de programmes.

Montants B.C.R.D (en M.F)	1992 (LFI)	1993 (PLF)	%
Dépenses ordinaires (DO)	25.350	26.616	+ 5,0%
Crédits de paiement (CP)	22.649	23.948	+ 5,7%
Total (DO+CP)	47.999	50.564	+ 5,34%
Autorisations de programme (AP)	25.671	27.081	+ 5,5%
Total (DO+AP)	51.021	53.697	+ 5,25%

Les dépenses ordinaires (DO) représentent la moitié des dotations inscrites au BCRD. Au delà des mesures de formation (allocations de recherche) et des participations aux organisations scientifiques internationales (CERN, ESO, VLT, EMBO...), elles couvrent presque exclusivement la masse salariale des organismes publics.

Le montant des DO atteint 26,6 milliards F. en 1993, en progression de + 5,0%. L'augmentation des dépenses s'élève à 1.268 MF, notamment au titre des rémunérations (+ 721 MF), de l'ajustement des dépenses de fonctionnement du CEA (+ 170 MF), des créations et transformations d'emploi (+ 123 MF), de la formation (+ 166 MF pour les allocations de recherche).

Les autorisations de programme (AP) s'élèvent à 27,1 milliards F. en 1993, en progression de 5,5 %. Leur montant augmente de 1408 MF. Cette augmentation est globalement répartie entre les activités de recherche publique (+ 503 MF dont 321 MF pour le soutien des programmes, confirmant la priorité donnée au fonctionnement courant des laboratoires et des unités de recherche des organismes publics), les programmes spatiaux (+ 617 MF) et le soutien de la recherche industrielle (+ 291 MF).

Les crédits de paiement (CP) connaissent, pour la deuxième année consécutive, une croissance légèrement supérieure à celle des AP, soit + 5,7% pour l'ensemble du BCRD.

En termes de paiement (DO+CP), la part du BCRD dans le budget de l'Etat continue à augmenter (en dépenses civiles du budget général, hors dette publique). Elle atteint 5,36 % en 1993 (5,25 % en 1992).

E.P.S.T.**CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE -----> 1939**

Tableau des grandes masses budgétaires (B.C.R.D.) : CNRS & INSTITUTS

	1992	1993
Effectifs	26.654	26.699
<i>dont</i> :		
Chercheurs	11.336	11.376
I.T.A	15.318	15.323
Subvention budgétaire (DO + AP) en MF :	11.853,398	12.385,281
Budget MRE (LFI), en MF :		
1 - Dépenses ordinaires (Titre III)	9.201,198	9.617,141
2 - Autorisations de programme (Titre VI)	2.652,200	2.768,140
<i>dont</i> :		
Soutien des programmes	1.362,700	1.424,640
Equipements	756,756	796,700
Actions incitatives	209,344	226,500
T.G.E. (investissements)		
Opérations immobilières	115,000	115,000
Autres investissements	208,400	205,300
3 - Crédits de paiement	2.429,870	2.497,410

Dans les comptes 1991, les ressources propres s'ajoutant aux dotations budgétaires représentaient 9,45 % des ressources totales de l'organisme.

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE -----> 1964.

Tableau des grandes masses budgétaires (B.C.R.D.) : INSERM

	1992	1993
Effectifs	4.778	4.863
<i>dont</i> :		
Chercheurs	2.032	2.082
I.T.A	2.746	2.781
Subvention budgétaire (DO + AP) en MF :	2.156,130	2.297,877
Budget MRE (LFI), en MF :		
1 - Dépenses ordinaires (Titre IV)	1.513,630	1.618,577
2 - Autorisations de programme (Titre VI)	642,500	679,300
<i>dont</i> :		
Soutien des programmes	455,000	479,400
Equipements	107,500	114,400
Actions incitatives	55,000	55,000
Opérations immobilières	25,000	30,500
3 - Crédits de paiement	595,180	624,540

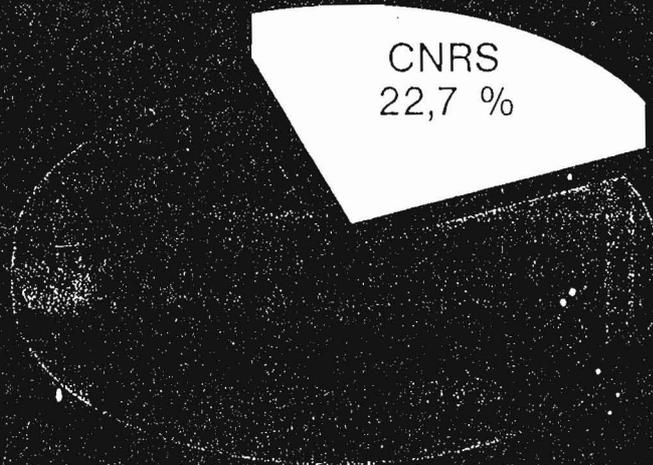
Dans les comptes 1991, les ressources propres s'ajoutant aux dotations budgétaires représentaient 8,64 % des ressources totales de l'organisme.

LE CNRS DANS LE BUDGET CIVIL DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

DSP-04.91.FCC6

BCRD 1991 : EN DEPENSES ORDINAIRES + AUTORISATION DE PROGRAMME = 48 672 MF

- CNRS	11 063 MF
- CEA	6 361 MF
- CNES	8 119 MF
- INRA	2 688 MF
- INSERM	2 120 MF



BUDGET 1991

DSP-04.91.FCC6

BUDGET TOTAL

11,761 MILLIARDS

**DONT DEPENSES DE PERSONNEL
ET DEPENSES LIEES**

8,494 MILLIARDS

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
ET INVESTISSEMENT**

3,267 MILLIARDS

1 366 UNITES DE RECHERCHE

**DONT 375 UNITES PROPRES
991 UNITES ASSOCIEES**

26 454 PERSONNES

DONT 11 236 CHERCHEURS

**15 218 INGENIEURS
TECHNICIENS
ADMINISTRATIFS**

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS BUDGÉTAIRES CHERCHEURS ET ITA

depuis 1939

	Chercheurs	ITA	ITA/ Chercheurs
1939	656	525	0,80
1945	1100	1154	1,05
1950	1850	1657	0,90
1955	2665	2371	0,89
1960	3313	3865	1,17
1965	4750	6750	1,42
1970	6353	9461	1,49
1975	7032	12484	1,78
1980	8657	14145	1,63
1985	10176	15099	1,48
1987	10661	15048	1,41
1988	10760	14972	1,39
1989	11044	15043	1,36
1990	11255	15138	1,35

Sources : « Histoire du CNRS », Budget 1990

ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE ENTRE 1973 ET 1990

	MOYENS en MF 90 TTC		PART DE LA MASSE SALARIALE
	TOTAUX	en PERSONNEL	
1973	5767	3493	60,6 %
1974	5933	3720	62,7 %
1975	6100	3861	63,3 %
1976	6075	4024	66,2 %
1977	6239	4275	68,5 %
1978	6275	4410	70,3 %
1979	6482	4639	71,6 %
1980	6716	4895	72,9 %
1981	7116	5209	73,2 %
1982	7995	5779	72,3 %
1983	8183	5923	72,4 %
1984	8577	6145	71,6 %
1985	8872	6279	70,8 %
1986	8556	6130	71,6 %
1987	8661	6180	71,4 %
1988	8585	6116	71,2 %
1989	9197	6664	72,5 %
1990	9393	6835	72,8 %

Source : DSP - SPM

L'évolution des effectifs budgétaires est analysée depuis la création du CNRS, en distinguant la population des chercheurs de celle des ingénieurs, techniciens et administratifs (ITA).

Les effectifs budgétaires correspondent aux postes ouverts dans le budget initial de l'année concernée.

- On peut distinguer trois périodes depuis la création du CNRS :
 - jusqu'en 1960, les effectifs du CNRS ont connu une croissance régulière marquée par un équilibre entre les populations chercheurs et les populations ITA.
 - entre 1960 et 1975, l'effectif chercheurs poursuit sa croissance avec un taux annuel moyen de 5%, mais surtout, on assiste à un décollage de l'effectif ITA (taux annuel de 8%). En 1975, la population ITA est 1,8 fois plus élevée que celle des chercheurs.
 - depuis 1975, le rapport du nombre d'ITA sur celui des chercheurs diminue. De 1,8 en 1975, il est passé à 1,35 en 1990. En effet, la croissance du nombre de chercheurs s'est maintenue à 3,5% par an, alors que celle des ITA n'était plus que de 2% entre de 1975 et 1985 ; depuis, l'effectif ITA s'est stabilisé autour de 15000.

L'évolution de la part de la masse salariale dans les moyens est un des indicateurs fondamentaux pour le CNRS.

Le total des moyens correspond ici à la subvention d'État et aux recettes réparties, hors provision pour incidence de TVA et hors frais occasionnés par le transfert du CDST, mais comprennent les prélèvements sur le fonds de roulement concernant les pensions civiles. Les moyens en personnel comprennent les salaires, mais n'incluent pas les dépenses liées (formation permanente, action sociale). Un choix différent a été fait pour constituer les données présentées dans le Schéma Stratégique. Dans ce dernier, les moyens ne comprennent pas les recettes réparties et la masse salariale inclut les dépenses liées, ce qui conduit à une différence globale de l'ordre de un point dans l'estimation de la part de la masse salariale, mais affecte peu son évolution.

- Après une montée rapide de 11 points entre 1973 et 1979, la part de la masse salariale s'est stabilisée autour d'une valeur moyenne de 72 % entre 1980 et 1990.

SOUTIEN DE BASE PAR CHERCHEUR CNRS

Évolution depuis 1982

Années	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Effectifs Chercheurs CNRS	9.322	9.680	9.878	10.176	10.458	10.661	10.797	11.044	11.255
Soutien de base en valeur (MF courants TTC)	760,4	801,8	887,9	974,0	962,8	1.016,6	1.016,6	1.058,4	1.146,2
Soutien de base en MF 90 (TTC)	1.131,0	1.088,2	1.123,1	1.164,4	1.093,2	1.121,7	1.086,9	1.093,3	1.146,2
Soutien de base par chercheur en KF 90	121,3	112,4	113,7	114,4	104,5	105,2	100,7	99,0	101,8

Sources : DSP-SPM

L'indicateur « soutien de base par chercheur CNRS » ne représente pas les moyens effectivement disponibles dans les laboratoires pour les chercheurs CNRS. D'un côté ceux-ci disposent de ressources extérieures. De l'autre, les moyens du CNRS se distribuent entre environ 30000 chercheurs, CNRS et non CNRS, présents dans les laboratoires financés par le CNRS. Ce rapport n'a donc pas de sens en tant que tel. Cependant son évolution est un indicateur qui montre les tendances de la répartition relative de l'effort CNRS entre deux de ses ressources fondamentales : soutien de base et chercheurs.

Les effectifs chercheurs sont comptés en postes budgétaires. En 1990, les postes budgétaires mis en place pour permettre la mobilité vers l'Éducation nationale ne sont pas pris en compte. Le soutien de base permet d'engager des dépenses de fonctionnement, mission, matériel pour le petit et le moyen équipement. Il n'inclut pas ici les dépenses d'infrastructure. Le soutien de base lié aux grands équipements scientifiques n'est pas pris en compte.

- En francs constants, le soutien de base par chercheur présente une décroissance quasi continue sur la période. Elle a néanmoins marqué un arrêt en 1983-1985. Une légère augmentation s'amorce en 1990. Sur la période analysée 1982-1990, le nombre de chercheurs a augmenté de 20,7% alors que le soutien de base n'a augmenté que de 1,3 % en volume.

THESES ET THÉSARDS

ESTIMATION DE LA FORMATION PAR LA RECHERCHE
DANS LES DÉPARTEMENTS SCIENTIFIQUES

	PNC	MPB	SPI	CHI	TOAE	SDV	SHS	TOTAL
THESES :								
nombre annuel moyen	71	495	841	717	278	733	558	3693
THÉSARDS :								
BDI	20	65	210	221	32	59	33	640
Bourses CIFRE	6	52	224	120	6	32	7	447
Allocations ministères	62	386	895	614	184	707	202	3050
Contrats de recherche	2	18	96	94	8	19	14	251
Bourses gouvernementales	58	256	587	432	99	230	57	1719
Autres bourses	66	357	819	620	150	646	224	2882
TOTAL (Nt)	214	1134	2831	2101	479	1693	537	8989
ENCADREMENT								
Ne*	1241	3950	5380	4902	2750	6414	4211	
ENC = Ne - Nt	1027	2816	2549	2801	2271	4721	3674	
Taux d'encadrement potentiel :								
ENC/Nt	4,8	2,5	0,9	1,3	4,7	2,8	6,8	

* Ne : nombre de chercheurs équivalent temps-plein CNRS et non CNRS

Sources : LABINTEL 1989 et 1990, PNC, UNIPS (suivi thématique des moyens 1989)

La formation par la recherche est une des missions du CNRS. Trois types de données sont rassemblés ici pour donner une description de cette formation dans les laboratoires du CNRS : les thèses, les thésards et leur encadrement.

Les données sont très approximatives. En effet, n'étant pas des informations concernant des ressources CNRS, leur définition dans les bases de données utilisées n'est pas rigoureuse.

Les thèses correspondent à la moyenne annuelle des thèses soutenues entre 1987 et 1989. Les thésards sont comptés en personnes physiques et la durée de leur présence dans les laboratoires n'est pas prise en compte. Ils sont classés selon l'origine du financement de leur bourse. Il s'agit des thésards présents en janvier 1990.

- Par département scientifique, le profil du nombre de thésards est similaire à celui du nombre de thèses sauf pour le département SHS où le « thésard » ne correspond sans doute pas toujours à la définition que nous avons utilisée : « boursier, ayant un DEA ».
- Le nombre de chercheurs CNRS et non CNRS confirmés dans les laboratoires du CNRS par thésard, qui est le taux d'encadrement potentiel d'un thésard, est très variable suivant les départements. Il est proche de 5 pour PNC et TOAE, supérieur à 6 en SHS, proche de 3 pour MPB et SdV, et autour de 1 en CHIMIE et en SPI.

RELATIONS INTERNATIONALES
ESTIMATION DES MOYENS CNRS CONSACRÉS AUX RELATIONS INTERNATIONALES
FORMALISÉES PAR UN ACTE DE GESTION
en 1990 (MF TTC)

	EUROPE (hors France)	EUROPE DE L'EST	Autres pays industrialisés	PED	Non réparti	TOTAL
TGE cofinancés	196,8	0	17	0	5,3	219,1
Actions favorisant les collaborations	16,5	3,1	9,8	5,6	6,1	41,1
Actions des départements scientifiques	15,1	1,8	2,0	2,1	7,1	28,1
Missions à l'étranger	24,7	5,0	28,7	17,0	-	75,4
Chercheurs associés	23,7	12,9	30,8	21,3	-	88,7
Thésards étrangers	26,4	3,0	6,7	164,9	-	201,0
Mises à disposition à l'étranger	14,4	0	48,1	6,1	-	68,6
TOTAL	317,6	25,8	143,1	217,0	18,5	722

Sources : MDRE, LEPI (Base MISSION), DSP/UNIPS, SP/BSPE, DSP/SPM, DSP/SPGE

Le CNRS a pour vocation et pour objectif d'être un acteur de la réflexion et de l'organisation de la recherche scientifique internationale. Une estimation est faite ici des moyens que met le CNRS pour accomplir ces missions.

Seules les relations internationales clairement identifiables, c'est-à-dire formalisées par un acte de gestion, sont prises en compte. Les moyens des grands équipements scientifiques à cofinancement international, comprennent les moyens pour leur construction, leur fonctionnement et les salaires du personnel affecté à ces équipements, mais pas ceux des chercheurs qui les utilisent.

Les actions favorisant les collaborations sont les dépenses de la mission des relations internationales.

Les actions des départements scientifiques comprennent leurs actions scientifiques ainsi que les rémunérations du personnel qui traite les affaires internationales au sein de chaque département scientifique.

L'accueil des chercheurs associés dans les laboratoires, inclut leur salaire et les dépenses de soutien de base induites par leur activité.

La formation des thésards étrangers comprend les coûts de leur encadrement et ceux en soutien de base induits par leur travail (l'estimation de ces coûts provient d'une récente étude MDRI/UNIPS), ainsi que la rémunération des BDI internationaux.

- L'effort du CNRS en matière de relations internationales porte principalement sur deux types d'action : les grands équipements scientifiques cofinancés et la formation d'environ 3000 thésards étrangers. Le CNRS consacre également des moyens importants aux échanges : accueil de chercheurs étrangers, mise à disposition de personnel CNRS à l'étranger et frais de mission.
- L'analyse par groupe de pays montre que les relations intra-européennes sont privilégiées (44 %), suivies par les relations avec les pays en voie de développement (30 %).
- Les relations par groupes de pays sont très typées. Les relations avec l'Europe concernent essentiellement les grands équipements scientifiques, celles avec les PED la formation de thésards. Avec les autres pays industrialisés, ce sont surtout les relations par des chercheurs confirmés qui sont importantes : mises à disposition, accueil de chercheurs associés.

Extrait de

Jean-Louis ANDRIEU (Lyon Université)

Je reviens sur le développement à l'INSERM d'Instituts Fédératifs qui peuvent devenir régionaux. L'éditorial de PAOLETTI (bulletin du département Sciences de la Vie, décembre 1992) propose l'éclatement du département en un certain nombre d'instituts, ce qui rejoint l'éclatement des organismes de recherche en projet, voire sous des formes régionalisées.

Je rappelle la discussion qui a eu lieu à Lyon le 9 mars (préparation des journées d'études) et le sentiment des camarades que le CNRS n'assurerait plus qu'une gestion administrative de la recherche sans avoir un développement pratique des labos de recherche. Cela prendrait l'aspect de ne gérer que du papier.

Jean-Paul BERRY (Toulouse) élu Commission 8 du Comité National

1) **LOP 81** : en ce temps là notre syndicat soutenait la politique du gouvernement Mauroy, ou espérait que, grâce à la recherche, on sortirait de la crise. On entendait aussi que dans les entreprises, le profit d'aujourd'hui serait l'emploi de demain.

L'inversé s'est produit : le capital (machine) a remplacé le travail. La recherche a été soumise à "l'utilitarisme de gauche".

A l'époque, on a fait l'impasse sur les problèmes écologiques qui auraient pu justifier des recherches publiques.

2) **Que voulons-nous ?** Il serait nécessaire de dépasser le constat en défaveur des ITA.

Si nous voulons conserver notre identité, être représentatifs, nous devons nous préoccuper des ITA d'abord. Pourquoi sont-ils laissés en priorité au bord de la route ? Si constat il doit y avoir, on doit analyser l'organisation du travail, la distribution des responsabilités.

Les ITA sont sacrifiés précisément car ce sont des serviteurs (ou faisant semblant de servir) dans ce rapport ITA/chercheurs, dirigeants/exécutants.

Si nous voulons défendre la maison du CNRS, il est nécessaire de rénover de l'intérieur : restaurer

d'abord la notion de travail collectif, évaluer les équipes plutôt que les individus.

3) **Service public** : ça fout le camp, les fonctionnaires sont mal aimés.

Service national : plus de frontière.

Science fondamentale : les frontières sont floues (avec la technique).

Arrêtons cette attitude défensive qui est une forme de conservatisme.

Ce type de slogan n'a pas permis d'empêcher ce qui s'est passé dans l'automobile ou dans la sidérurgie : en son temps, on aurait mieux fait de penser à reconversion industrielle.

De même, il serait plus pertinent de montrer en quoi la recherche publique pourrait apporter des réponses à des questions planétaires (environnement), à des demandes non solvables ou à long terme (non envisageables avec des financements privés).

Mettre fin au mandarinat, impliquer plus les travailleurs, trouver des formes d'organisation aussi plus valables que dans l'industrie. Paradoxalement actuellement, certaines formes d'organisation du travail (groupes opérationnels) y sont plus dynamiques que dans nos laboratoires publics car le poids de la hiérarchie y est différemment réparti.

Pascal JANOTS (UGICT)

Quelle cohérence dans la politique scientifique ?

Deux données me paraissent refléter l'évolution structurelle des dernières années :

1) En 1982 la loi d'orientation et de programmation de la recherche fixait l'objectif de croissance pour la dépense nationale de Recherche comparée au PIB : passer de 1,8% à 3%. Nous plafonnons depuis plusieurs années à 2,4% alors que nos principaux partenaires étrangers ont accru leur effort de recherche. Résultat, le poids de la France ne s'est pas modifié. La Recherche devrait aider la France à "sortir de la crise". On mesure aujourd'hui l'inversion de trajectoire.

2) Durant ces dix dernières années, la croissance des qualifications des salariés et la modernisation des activités ont accompagné le développement de la crise et l'augmentation du chômage. Pour exemple, le nombre d'ingénieurs, de cadres et techniciens est passé devant celui des ouvriers et celui des employés dans le recensement 1990.

Ces deux données montrent que la politique dominante de la recherche a évolué d'une conception de la recherche ouverte aux besoins sociaux, même si la pression capitaliste était déjà forte, vers une conception de mise au service des entreprises et notamment des plus grandes.

L'exemple des Centres techniques industriels (CTI) qui sont affectés à la Recherche auprès des branches industrielles est significatif de cette évolution.

Alors que la décennie s'est traduite par la perte des emplois industriels et la délocalisation de la production, l'activité de ces centres s'est recentrée vers la veille technologique et l'activité de service marchand aux entreprises. Actuellement les CTI connaissent des plans sociaux avec réduction des activités. Cette adaptation récessive illustre à l'évidence la tendance actuelle.

Le CNRS n'est pas à l'écart de cette évolution.

De nouvelles logiques de gestion sont mises en oeuvre :

a) Abaissement des coûts sociaux et surexploitation des personnels qualifiés en reprenant les méthodes éprouvées du privé.

b) Glissement de la notion de discipline vers le concept des thèmes de recherche sur lesquels les équipes doivent être mobilisées très rapidement sur une durée limitée.

Au bout du compte, nous sommes confrontés à l'instauration d'une nouvelle cohérence politique visant à la rationalisation des activités de recherche et à l'optimisation des coûts dans le sens de la logique de rentabilité financière.

Comment faire face à une telle cohérence ?

Je pense que le XIème Congrès de l'UGICT avance des réponses aux problèmes posés : les salariés sont confrontés au télescopage des potentialités permises par le changement technologique et le changement

des organisations face aux logiques de gestion qui sont à l'oeuvre.

Nos collègues vivent en permanence des contradictions dans lesquelles leurs modes de vie et de travail sont bousculés, de nouveaux besoins coexistant avec la nécessité de défendre leurs garanties et leurs conceptions de travail (leur attachement à une certaine politique scientifique le montre bien).

En tant qu'organisation syndicale, il nous faut absolument relier concrètement l'expression revendicative de chaque personnel à partir de ses besoins très variés, avec l'élaboration de propositions alternatives pour une autre conception de la Recherche, pour gagner une politique scientifique nouvelle plus conforme aux intérêts des personnels de recherche d'une part, des besoins sociaux d'autre part.

Alex MIRE (Toulouse) élu Commission 10 du Comité National

CNRS, organisme unique, pluridisciplinaire par excellence puisque toutes les disciplines y sont représentées :

- . Recherche fondamentale
- . Avancée des connaissances
- . Le personnel, dans l'ensemble assez vieux, n'a-t-il pas une vue idyllique de la situation ? Un jeune entrant au CNRS aujourd'hui a-t-il la même vision des choses que nous ?
- . Evaluation scientifique des recherches et des personnels au niveau national ;
- . gestion publique avec contrôle a priori et a posteriori, ce qui introduit certaines lourdeurs dans le fonctionnement quotidien.

La direction du CNRS a donc truffé l'organisme d'audits en tout genre puisqu'il est nécessaire de restructurer, de changer :

- . avec toujours, dans la tête de la direction, un changement par mesures autoritaires sans concertation avec les acteurs.

Le maître mot : rentabilité, scientifique cela va s'en dire et aussi diminution de la part du budget consacré à la masse salariale.

Parlons de la rentabilité, comment la définir ?

Pour les chercheurs : nombre de publications dans des revues de haut niveau, nombre de brevets déposés, nombre de contrats assurés !

Apparemment, au niveau du Comité National, le paramètre N°1 serait le nombre de publications dans les revues internationales de haut niveau.

Pour les ITA : la rentabilité passera par l'évaluation.

L'évaluation des laboratoires

Pas de règles bien précises. Selon la personnalité des directeurs scientifiques, primauté était donnée à la recherche de haut niveau et la recherche finalisée plutôt mal considérée.

Aujourd'hui rentabilité oblige, et surtout la faiblesse des moyens oblige les labos à se tourner vers d'autres sources de financement : régions, O.P.T., etc...

Ce que semble favoriser la tendance actuelle de la direction du CNRS, qui en plus serait favorable à des actions de courte durée pour les PMI, PME.

Toutes ces actions vont entièrement dans le sens d'une orientation de la recherche sur le plan régional. On parle beaucoup dans certains milieux d'universités régionales. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour la recherche ?

Philippe BOUYRIES (IAS Orsay)

Le pourrissement du système capitaliste remet en cause beaucoup de choses, mais ce n'est pas une raison pour enjoliver le passé : la recherche n'a jamais été en dehors de la société. Son développement a accompagné la révolution industrielle. Pour développer les forces productives, la bourgeoisie a dû développer l'instruction publique car il lui fallait des ouvriers qualifiés, capables de lire et de compter, des ingénieurs capables de calculer des ponts...

Plus tard, le CEA et la physique nucléaire ont été développés pour construire la puissance militaire nucléaire de la France. Le CNRS n'a jamais été une tour d'ivoire. Par contre, l'évolution récente montre

une aggravation du pilotage direct par la demande des grandes entreprises. Ainsi, on abandonne ce qui n'est pas susceptible d'être rentabilisé (recherche sur les maladies tropicales : les pays concernés ne représentent pas un marché solvable !)

Notre position doit être : financement par l'organisme pour assurer la cohérence et le maintien de la recherche fondamentale, contre le financement par contrats. Le rôle du syndicat ne doit pas être de chercher à exercer un contrôle sur les contrats ou à les "moraliser", à participer à la gestion. Le syndicat n'est pas un rouage de la société, il ne peut pas vivre en harmonie avec elle, c'est un corps étranger à la société bourgeoise ou alors il se fait intégrer.

Jean- Claude CHERVIN (section Jussieu, Université P. & M. Curie, Paris VII)

* A noter le rôle de formation à la recherche, pour la recherche et par la recherche dans les laboratoires publics (CNRS, Université,...). Nous assistons à un renversement de situation où le nombre de jeunes (ayant effectué leur scolarité complète en France), formés dans les laboratoires publics par rapport aux laboratoires privés, est plus faible, ce qui à terme entraîne un affaiblissement de la recherche fondamentale. Cette inversion est due au financement

des thésards (votre sujet de thèse m'intéresse, combien ?) avec pour l'après-thèse un problème de niveau de rémunération (début de CR2 ou de IR2).

* Pour les Instituts Fédératifs, ils sont ressentis comme une source de moyens supplémentaires dans une période de récession et de bouée de sauvetage où tout le monde s'accroche pour sauver son activité scientifique et son laboratoire.

Jacques TRELIN (Représentant de la CGT à la commission de préparation du 11ème plan)

RECHERCHE : DES MOYENS QUI MARQUENT LE PAS

Le Groupe "Recherches, Technologies et Compétitivité" du XIème plan, travaillant dans le cadre de la Commission "Compétitivité", a présenté son rapport définitif au cours du mois de janvier dernier. Trois axes principaux font l'objet d'une analyse :

- Le financement de la recherche et le rôle de l'Etat devant l'émergence de nouveaux acteurs,
- La diffusion des technologies et les réseaux de l'innovation,
- Les ressources humaines et la création de compétences.

Plusieurs remarques s'imposent. Tout d'abord le rapport affirme que "les efforts accomplis permettent aujourd'hui au système français de recherche et d'innovation d'être comparable à celui des grands pays industrialisés". Or, un simple examen des données statistiques infirme cette vision des choses. Nous assistons en effet à une stagnation de la dépense nationale de recherche et développement à hauteur de 2,4 % du PIB pour les quatre dernières années budgétaires : 1990 à 1993 (prévision).

L'objectif fixé par la loi de programmation de 1982, repris par le Xème plan consacrer 3 % du PIB à la recherche — reste loin d'être réalisé, de même que — l'ambition d'égaliser les Etats-Unis, le Japon et l'Allemagne, qui y affectent plus de 2,8% de leurs PIB respectifs. Tout juste si l'effort réalisé de 1982 à 1989 a permis de progresser au même rythme moyen que nos partenaires avec une croissance de 4,6 par an en volume, à l'exception du Japon (7,8%) et de l'Italie (7,9%). Seule la Grande Bretagne a fait beaucoup moins bien (2,1%).

En 1993 l'effort de recherche en France est guère supérieur à celui qui était consenti en 1967 (2,18%) !!!

La progression des effectifs de la recherche, à l'exception du secteur industriel, est à l'image de l'évolution des moyens financiers. Aujourd'hui la France compte 5 chercheurs par milliers d'actifs contre un peu plus de 3 en 1979, mais elle reste à la traîne par rapport à l'Allemagne (5,9 pour 1 000) et surtout des Etats-Unis et du Japon (7,3 pour 1 000).

Sur ces deux aspects fondamentaux : moyens humains et financiers, le rapport du groupe "Recherches, technologie et compétitivité" n'apporte pas d'indications susceptibles de constituer des axes de réflexions et d'actions pour un développement de la recherche et de l'innovation dans notre pays en fonction des besoins réels.

Au plan financier le rapport se limite à un constat. Certes il indique que l'objectif de 3% du PIB pour la recherche doit rester le fil conducteur mais il estime qu'en raison de la crise, des données économiques du moment, tant sur le plan public que privé, il faut s'attendre à une stagnation de l'effort.

De fait, le BCRD (Budget Civil de Recherche Développement) était en francs constants identique en 1991 à ce qu'il était en 1985 (48,7 contre 48,8 milliards de francs). Le léger coup de pouce de 1992 étant loin de compenser le fléchissement enregistré de 1986 à 1990.

Au plan des personnels le rapport se limite essentiellement aux personnels chercheurs et fait l'impasse sur les personnels ITA (Ingénieurs, Techniciens, Administratifs). Les recommandations sont très limitées : *«porter à 200 par an le flux des chercheurs recrutés par l'enseignement supérieur»* et offrir de *«bonnes conditions de recherche aux 15 000 enseignements chercheurs supplémentaires qui vont être recrutés d'ici l'an 2 000, en particulier dans les filières professionnalisées»*.

Pour le reste il n'est fait mention que de mobilité, de sous-traitance du public vers le privé, de mise en réseaux c'est à dire d'alliances technologiques et de partenariats permettant à l'Etat soit de se soustraire à ses responsabilités, ses obligations, soit à l'industrie de diriger complètement la recherche, bref, même si le permet n'est pas utilisé, d'organiser en grand le pilotage par l'aval.

Une philosophie dangereuse s'inscrit en filigrane : la dualité des technologies civiles et militaires. En d'autres termes le complémentarité, voire l'identité des besoins. Pour le rapport *«l'Etat fera progresser le BCRD pour atteindre l'objectif précédent (3% du PIB pour la dépense nationale de R et D), en prenant en compte les évolutions majeures des autres partenaires, et notamment l'évolution des programmes de défense»* et de préciser pour qu'il n'y ait pas l'ambiguïté *«dans le souci de favoriser l'essor des innovations, le soutien à la recherche de base dans les technologies stratégiques ou critiques doit être encouragé, en accordant une attention particulière aux technologies soutenues jusqu'ici par les programmes de défense»*.

Rappelons qu'en France le volume de la recherche financée par le Ministère de la Défense s'élevait en 1991 à 34,5 milliards de francs pour un BCRD de 47,7 milliards, soit près de 42% des dépenses de l'Etat pour la Recherche. Recherche militaire qui par ailleurs mobilise 21 000 chercheurs et ITA.

Le rapport s'inscrit finalement dans la démarche politique actuelle de remise en cause du service public, de forte précarisation de l'emploi, d'injection directe et sans contrôle de financement public dans les entreprises et de détournement d'activités fondamentales au profit de la recherche industrielle que le patronat refuse de payer.

De même, outre la militarisation très poussée de la recherche que l'on constate en France contrairement à ce qui c'est passé jusqu'ici en Allemagne (14%) et au Japon (5%) , on assiste à la volonté affirmée de transférer sur les régions ou l'Europe les charges de l'Etat. Parallèlement la politique des contrats fragilise les laboratoires et la militarisation de la recherche, limite la circulation des résultats.

Ces "ingrédients" expliquent la montée de l'autoritarisme et la remise en cause des éléments démocratiques de gestion des grands organismes publics.

Une autre voie est à rechercher, elle passe obligatoirement par des choix qui ne sacrifient pas tout aux critères marchands, qui ne rejettent pas sans «mesure» le rôle de la recherche dans les grands objectifs nationaux et sociaux.

La recherche industrielle est indispensable, elle doit être encouragée, l'Etat y a un rôle à jouer mais aussi l'industrie elle même.

Le fil conducteur de ce rapport est la liaison recherche publique et privée avec la production industrielle. S'il importe que la recherche joue son rôle social vis à vis de la production il n'est pas acceptable que cette recherche soit uniquement conçue comme devant participer à la rentabilité financière. C'est cette dernière orientation qui nous semble-t-il doit être combattue.

Enfin rien ne se fera sans les femmes et les hommes de la recherche, sans recrutement d'ITA, sans salaires décents, sans déblocage des carrières. Des thésards corvéables à merci ne représentant pas l'avenir des jeunes chercheurs.

Quant à la coopération internationale elle ne peut exister que si le pays qui la recherche existe lui même, c'est à dire s'il consacre à la recherche les moyens humains et financiers satisfaisants : 3% du PIB pour un pays comme le notre est un minimum.

Liens avec les Universités, les entreprises, l'Etat et les régions

. Présentation de Daniel STEINMETZ

Le thème de cette demi-journée étant très vaste, le rapport introductif s'est contenté de présenter l'évolution des relations entre le CNRS et les entreprises, en prenant ses sources dans deux documents:

-un rapport CNRS : Les relations du CNRS avec les entreprises (Document CNRS octobre 1992)

-un article : L'effort de recherche et de développement dans la revue La France des entreprises Nov.92

On pourra se rendre compte de l'augmentation considérable des relations entre le CNRS et les entreprises. Malgré la hausse due aux efforts faits par le CNRS pour mieux connaître ce qui se passe dans les unités de recherche, cette augmentation est très élevée et reste à comparer avec la relative stagnation du nombre des ITA pendant la même période. Les conséquences sur la nature du travail : augmentation de la charge de travail, stress, etc... s'expliquent d'autant plus.

La politique contractuelle du CNRS

Le rapport de la Mission des relations avec les entreprises présenté ici met en évidence de façon très claire les bouleversements intervenus dans les dix dernières années dans les relations entre le CNRS et les entreprises. En ce qui concerne par exemple les contrats de recherche passés entre le CNRS et les entreprises (hors prestation de service) :

- en 1991 le CNRS a recensé 3519 contrats en cours (soit dix fois plus qu'en 1982) représentant un montant de 620 MF, soit vingt fois plus qu'en 1982. 624 labos sont concernés soit 46% des labos du CNRS, mais les trois quart des contrats relèvent des départements SPI et Chimie, ainsi un laboratoire du secteur SPI a en moyenne 1,95 MF de contrats par an.

On peut noter que 620 MF représentent environ le tiers de ce que le CNRS investit dans la recherche hors salaires et hors grands équipements. Compte tenu que la moitié des labos ne sont pas concernés, on peut se demander si c'est encore le CNRS qui définit la politique scientifique dans certains labos.

Le CNRS a établi le hit parade des formations ; 62 labos perçoivent la moitié de ces 620 MF et 19 labos en perçoivent le quart ; en tête le LAAS de Toulouse suivi par le labo Chambon de Strasbourg etc...

La répartition régionale des contrats est intéressante à analyser : la province y joue un rôle prépondérant ; ainsi l'Ile de France ne représente que 27% des contrats alors qu'elle représente encore près de 50% des moyens du CNRS. 35% des labos parisiens ont un contrat ou plus alors qu'il y en a 53,8% en province, et cela n'est pas seulement dû au poids des secteurs SHS ou SPM en région parisienne, car même dans ces secteurs les labos provinciaux sont plus impliqués dans une politique contractuelle.

Qui finance et comment ?

Rappelons qu'en 1989 les entreprises ont consacré environ 87 Milliards à la recherche et au développement (source Ministère de la Recherche), elles ont financé leur recherche à 70% (soit 60,5 milliards), 21% venant de subventions d'état, le reste de fondations ou de l'étranger. Ainsi les entreprises ont reçu en 1989 16,7 milliards de subventions ou de contrats de recherche (dont 13 milliards provenant du Ministère de la Défense). Il est intéressant de noter que c'est une somme équivalente (17 milliards) que les entreprises ont consacré à des travaux de recherche en sous-traitance : 10,7 milliards à d'autres firmes ou organismes professionnels, 4,7 milliards à l'étranger et 1,6 milliards avec les EPST ou les universités. Ainsi ce n'est qu'environ 10% des crédits publics à la recherche industrielle qui reviennent dans les labos des universités ou des EPST.

En 1991, c'est environ 2700 sociétés ou organismes qui sont recensés comme exerçant des travaux de recherche, le tiers de ces entreprises (912) a des actions de collaboration avec le CNRS. Mais la moitié des sommes investies vient de 20 entreprises dont 11 ont investi plus de 10MF chacune : EDF, ELF, Rhône-Poulenc, Renault, SQUIBB, PSA, Thomson, Aérospaciale, Pechiney, Servier, Alcatel-Alsthom. Mais même pour ces entreprises le CNRS note une grande dispersion sous forme de petites actions : 200 000 Francs/an par contrat en moyenne.

La moitié des entreprises qui collaborent avec le CNRS sont des PME. Les entreprises étrangères (au niveau du capital) ou leurs filiales ont de plus en plus de contrats avec le CNRS (grosse part de l'industrie pharmaceutique notamment). Il est intéressant de reproduire in extenso : le paragraphe suivant tiré du rapport CNRS:

L'apport financier relatif

Les contrats de recherche avec les entreprises constituent pour les laboratoires l'apport financier externe le plus important par rapport à ceux qui proviennent des ministères civils et militaires, d'autres organismes, des régions, des programmes européens ou encore de diverses fondations. Ces ressources extérieures ne provenant pas d'entreprises ont été estimées à 800 MF à partir des données de LABINTEL, complétées par les informations disponibles. Elles sont donc connues par défaut, mais constituent une approche comparative satisfaisante. L'ensemble de ces ressources reste faible, 1,4 milliards de francs, s'il est comparé au budget (salaire compris) des laboratoires, mais s'il est comparé à la dotation du CNRS hors personnels, il constitue un apport important qui, pour certains départements scientifiques, devient prépondérant.

Autres collaborations CNRS- entreprises

De manière plus informelle les 23 clubs CRIN rassemblent environ 5000 personnes dont 3500 industriels et 1500 chercheurs CNRS.

En 1991 on comptait 52 groupements de recherche, et 20 unités mixtes.

En 1991 sur 235 BDI accordées par le CNRS, 82 sont cofinancées par l'industrie.

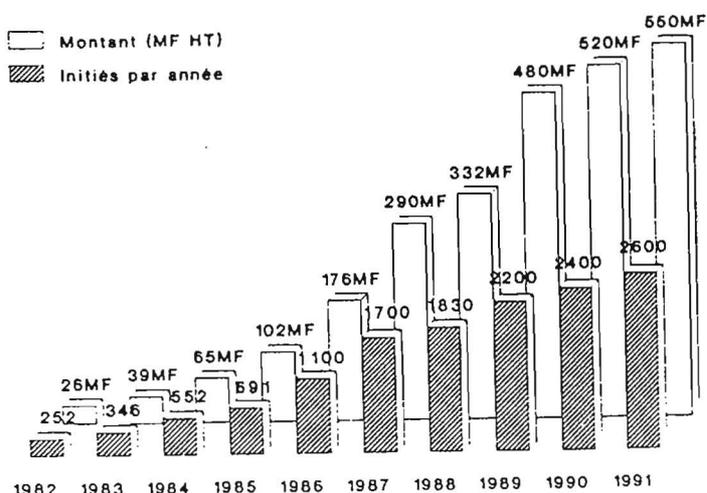
Environ 3500 thèses sont soutenues au CNRS chaque année, sur la base d'une enquête on a estimé qu'environ 23% des docteurs formés, soit un millier, ont été embauchés en 91 par une entreprise.

La mobilité reste très marginale, le total des mises à disposition, détachement, disponibilité ne représente que 39 personnes en 1991.

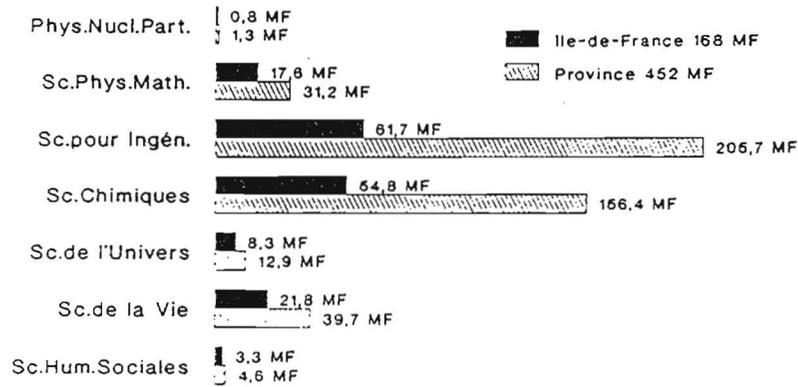
Le nombre de consultants est passé de 41 en 1982 à 530 en 1991, 27% de ces consultants sont des ingénieurs.

En matière de valorisation, la politique du CNRS se traduit depuis 1986 par une plus grande rigueur : de 2000 dossiers de valorisation en 1986 on passe à 700 en 1991, le même effet est observé sur les dépôts de brevets, le portefeuille du CNRS est passé de 1018 brevets en 1986 à 814 en 1991; par contre le montant des redevances que perçoit le CNRS est passé de 7,5 MF en 86 à 19,5 MF en 91.

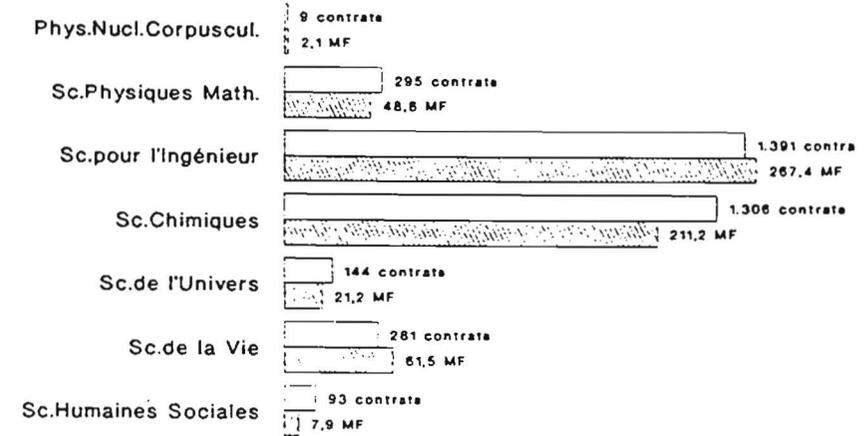
Evolution des contrats de collaboration
avec les entreprises (flux annuel)



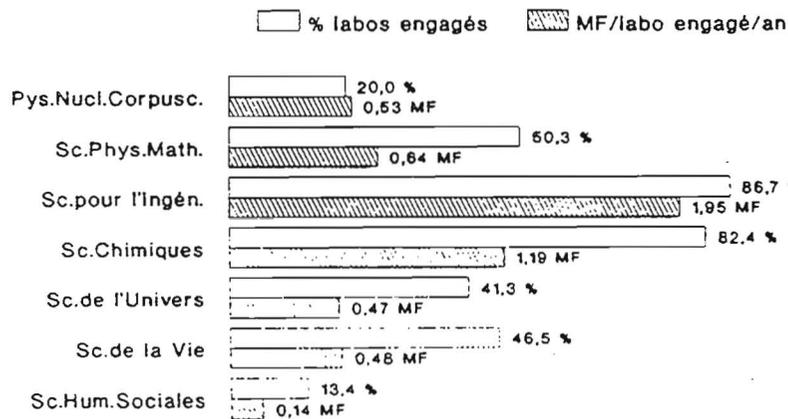
Contrats de collaboration (620 MF)
Comparaison Ile-de-France / province
par département scientifique



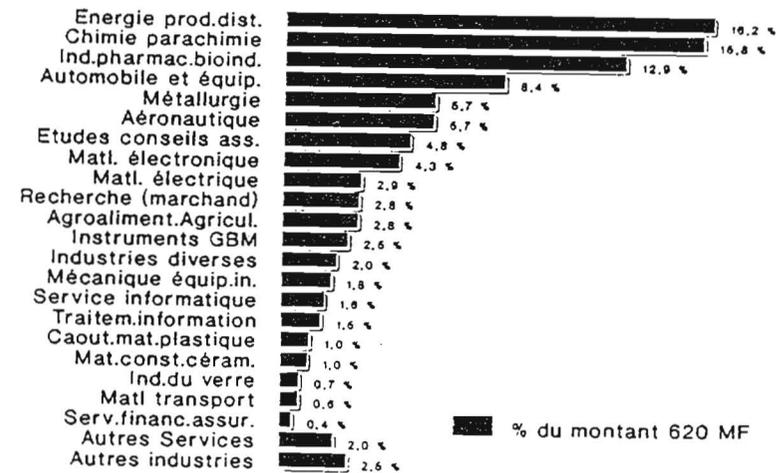
Contrats de collaboration en cours
par département scientifique



Laboratoires engagés dans une
collaboration avec une entreprise



Contrats de collaboration
par branche d'activité économique



Daniel BIGNON, Fédération CGT de la Chimie.

- S'interroger sur le contenu de la finalité des coopérations Recherche-Etat-Industrie.
 - Dénoncer la domination des critères capitalistes, nous savons le faire.
 - Constaté le caractère dominant du militaire, en terme de financement public, nous le faisons, peut-être devons-nous le faire savoir beaucoup plus.
 - Constaté à l'inverse, la faiblesse sur des problèmes qui montent fortement dans notre société, comme l'écologie et l'environnement. C'est un des aspects de la demande sociale.
 - Constaté que nous sommes bien trop courts dans la connaissance OBJECTIVE de ces problèmes.
- Or dans la chimie, la connaissance des produits, de

leurs propriétés, de leur devenir, de leur activité écotoxicologique, est une question primordiale si on veut sortir des modes médiatiques, des schémas manichéens et autres exploitations industrielles et commerciales de l'écologie.

- Situer les responsabilités : des entreprises, le rôle des pouvoirs publics et le travail proprement scientifique.

- Dégager des axes d'intervention syndicale, faute de quoi nous risquons d'être coincés entre, ou dans, des schémas manichéens, voire plus ou moins manipulés au gré des modes et opportunités, avec derrière de grands enjeux de société comme l'emploi.

Philippe BOUYRIES (IAS Orsay)

Dans le journal du CNRS de mars 93, M. KOURILSKY déclare : *"Les universités iront vers une réelle autonomie de politique scientifique, puis de financement et, enfin, de recrutement... Le CNRS sera là pour accompagner ce mouvement"*.

L'autonomie des universités, c'est l'aboutissement de la loi E. FAURE, c'est la régionalisation pour la soumettre au patronat local, c'est la fin de la dimension nationale (programmes, diplômes, statuts). Contre les diplômes nationaux, à commencer par le BAC, il y a eu Devaquet, Jospin et Lang : même combat.

Non, l'autonomie des universités n'est pas moderne, c'est une régression, un recul de civilisation.

La défiguration du CNRS en "groupe CNRS" au service des universités et des entreprises découle des nouvelles missions confiées par la LOP, c'est vrai, il faut le dire.

Pour le maintien de l'organisme public, national, de recherche fondamentale, avec des personnels titulaires, il y va de la défense de l'indépendance de la recherche et des scientifiques.

Jean- Claude CHERVIN ((section Jussieu, Université P. & M. Curie, Paris VII)

Avec la contractualisation de la recherche universitaire conduite par la DRED (contrat entre le laboratoire ou l'équipe et la DRED pour 4 ans, etc...), nous pouvons dire que la soi-disant autonomie des Universités a cessé d'être un leurre, elle n'existe plus (il reste aux Universités l'autonomie du nettoyage des locaux).
Evolution des sources de financement. Il y a quelques années, un contrat était un plus que l'on se

donnait (les résultats scientifiques étaient acquis à 80% avant la signature du contrat). Aujourd'hui, les financements hors CNRS et Enseignement Supérieur sont devenus si importants qu'ils dirigent les orientations scientifiques des laboratoires (qui finance, dirige). Avoir un label CNRS permet de prétendre à d'autres sources de financement (on ne prête qu'aux riches).

Daniel PAILHAREY (Marseille Luminy) élu au Conseil Scientifique du CNRS

Pourquoi y a-t-il à la fois un CNRS et des Universités ? Pourquoi y a-t-il plusieurs EPST ?
Ce sont des outils qui ont été créés à un moment donné pour une finalité précise qui ne pouvait pas être traitée dans les structures existantes.

On pourrait dire la même chose pour les Universités et les Ecoles d'ingénieurs. Cette situation n'est donc pas figée car les besoins évoluent, le problème étant de savoir comment et pour qui sont évalués les besoins.

Les missions du CNRS et des Universités ont subi, ces dernières années, des glissements qui les mettent en compétition alors qu'ils devraient être

complémentaires. Nous devons être vigilants pour maintenir un Service Public National de Recherche Fondamentale (ce qui n'exclue pas les applications) Pluridisciplinaire.

La nouvelle définition (ou partage) des missions respectives CNRS-Universités nous amène inmanquablement à une ingérence dans le statut des enseignements supérieurs de 1er et 2ème cycle. Les transferts de personnel (ITA compris) entre les deux organismes peuvent être profitables si la politique affichée est claire et que les moyens nécessaires sont mis en oeuvre.

Roger BRIOT (Quai Anatole France)

A propos des relations Universités-EPST et de l'emploi scientifique :

. Interdépendance évidente et nécessaire (l'enseignement supérieur forme les chercheurs, les ingénieurs, les techniciens, les administratifs des EPST ; les chercheurs, les ingénieurs, les techniciens et les administratifs participent à l'enseignement supérieur, en particulier à la formation des étudiants 3ème cycle, formation permanente... ; les enseignants puisent leur enseignement dans la recherche qu'ils mènent)

. Mais cela ne veut pas dire fusion. L'organisation et l'évaluation de toute l'activité d'enseignement supérieur n'est pas superposable à l'organisation et à l'évaluation de toute la recherche.

. Cette interdépendance ne concerne pas que les hommes (les acteurs) mais beaucoup d'aspects de la vie sociale et économique d'une Région, d'une Nation, de l'Europe.

. La notion de services publics nationaux d'enseignement, de recherche est plus que jamais à préserver et à développer, mais aussi elle doit évoluer. L'autonomie des EPST et des EPSCP (Universités) dans le cadre du service public est une avancée que nous n'exploitons pas suffisamment. Rôle des conseils de laboratoires, des conseils scientifiques, par exemple, pour maîtriser la place, le contenu des contrats de recherche en regard des orientations retenues pour la recherche mais aussi en regard de la demande sociale (tension motrice).

. Le développement régional est un autre exemple concret de cette nécessité de l'interdépendance Enseignement supérieur/Recherche. A nous de nous servir de l'autonomie des universités et de l'organi-

sation régionale des EPST pour construire une nouvelle pratique syndicale.

. "L'embauche" de thésards et de techniciens ou ingénieurs sur les contrats de recherche ne devrait pas nous échapper : couverture sociale, mais aussi rapports effectifs chercheurs/effectifs thésards/effectifs ITA.

. Le fonctionnement d'un laboratoire conscient de son rôle : organisation du temps de recherche/temps d'enseignement ; qui enseigne ? Qui cherche ? Les individus ou le collectif laboratoire ?

. Que la DRED exige que les universités aient une stratégie d'enseignement et une stratégie de recherche sur au moins 4 ans et que ces deux stratégies soient cohérentes entre elles et tiennent compte de celle des EPST. C'est indispensable ! D'où la nécessité pour le CNRS de respecter les universités dans leur rôle spécifique. D'où la nécessité pour les universités de trouver leur place dans la politique de recherche et d'évaluer les enseignements et les enseignants ! Comme le font les EPST vis-à-vis de la recherche et des chercheurs.

Tout ceci donne un tout autre contenu à une politique de désengorgement de la région parisienne et de développement régional équilibré.

Enseignement - Recherche - Industrie et les rapports entre eux peuvent devenir un terrain syndical où nous pouvons battre en brèche les stratégies de course aux crédits régionaux utiliser pour délocaliser sans logique nos laboratoires et services, et les stratégies politiciennes de développement régional sans vision à long terme.

A propos des relations Recherche-Industrie et de l'emploi scientifique

Là aussi il y a nécessairement interdépendance et ce n'est pas parce qu'il y a un risque de voir le pouvoir de l'argent s'accaparer ce rapport social à son profit qu'il ne faut rien envisager et ne rien faire.

Mais là, plus qu'entre Université et Recherche, il y a nécessité de créer des **outils** et des **méthodes spécifiques** de ce **rapport social** Recherche-Industrie. Ce **rapport** exige une compétence (droit des contrats, droit de la propriété industrielle, négociation de licences, calcul des coûts, négociation avec les partenaires industriels, financiers, économistes) que nos collègues enseignants, chercheurs, ITA n'ont pas à priori.

Une des conséquences de ce manque de professionnalisme, c'est l'utilisation désastreuse des Associations loi 1901 pour "gérer les contrats" et recruter les chercheurs, thésards et ITA.

Les associations ne doivent pas se substituer aux organismes. Telles qu'elles sont utilisées, elles sont une atteinte au droit et à la législation sous prétexte de droit d'association.

Par exemple : comment maîtriser l'embauche et la couverture sociale de certains salariés recrutés par les Associations sur les contrats de recherche ?

Comment maîtriser le rapport Industrie-Recherche que matérialise un contrat de recherche si celui-ci est signé par une Association à la place des Universités, du CNRS, de l'INSERM ?

Comment faire jouer le rôle du service public dans l'exploitation des résultats de la recherche pour l'industrie si les Etablissements publics abandonnent leurs prérogatives aux Associations ?!

L'autonomie du CNRS, de l'INSERM, des Universités repose sur la totale maîtrise de leurs responsabilités et sur un professionnalisme qui dépasse le cadre vieillot dans lequel nous pensons depuis 1945 !

Eugène CATHERINE (Caen)

FAUT-IL SUPPRIMER LE CNRS ?

Cette question, ce titre m'ont été inspiré par la teneur de nos débats sur la politique de la recherche scientifique.

Le CNRS est né en 1946 avec une mission précise dans une France centralisée. L'Université n'avait pas connu mai 68...

- Depuis, les Universités sont devenues autonomes, ont des rapports avec l'industrie, des instances ont été créées et fonctionnent dans l'Enseignement Supérieur. Le CNE (Comité National d'Evaluation), la DRED (Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales)...

- Les régions sont nées et une certaine Europe se met en place, le TOUT sur un fond de crise qui se généralise, et de bouleversements politiques profonds, régionaux, nationaux, européens, mondiaux.

Je sors de ces journées d'études pas très convaincu que le SNTRS, dans son ensemble, ait bien assimilé ce qui se passe au niveau de Régions comme la Basse-Normandie et qu'il ne perçoit l'union du CNRS avec l'Université que comme un mal nécessaire.

Je pense également que si le CNRS disparaissait l'Université en souffrirait mais s'en remettrait, l'inverse NON.

Le Fondement de la recherche est l'Université. Le CNRS est-il devenu une simple agence de moyens ? Certes non, son fondement et ce qui fait sa notoriété est le Comité National.

Dans le climat actuel, de modes parfois passagères, il reste, tout en se modifiant et malgré les atteintes qui lui sont faites, un élément de stabilité et de transparence comme il l'a été dit dans nos travaux.

De fait, la DRED, le CNE, les régions, l'industrie, etc..., le prennent comme référence ; sans le LABEL CNRS point de salut, point d'aide. Ce qui parfois est ressenti à juste titre comme hégémonique par les universitaires.

D'un autre côté, les crédits hors personnels, que le CNRS alloue aux laboratoires (idem pour la DRED) baissent en valeur relative par rapport à

ceux obtenus par les contrats (Région, Européens, industrie...).

Ce qui différencie le CNRS de l'Université, les chercheurs à TEMPS PLEIN et les ITA de haut niveau, tend à s'amenuiser.

Le statut des ATOS devenu ITARF est identique à celui des ITA du CNRS et leur recrutement tend à s'effectuer à des niveaux équivalents.

Les chercheurs quant à eux sont de plus en plus impliqués dans l'enseignement.

De fait, les missions initiales du CNRS ont évolué avec parfois l'impression, surtout dans les sciences dites "dures" et dans le 3^{ème} cycle, qu'il tend à se substituer à l'Université.

Dans les régions où des CCRST (Comités Consultatifs Régionaux Scientifiques et Techniques) n'existent pas, les CCR-CNRS (Comités Consultatifs régionaux) ont tendance à s'y substituer. Alors le CNRS ?

Bien sûr il faut conserver le CNRS, mais à sa place, en collaboration étroite avec l'Université, celle-ci devant garder un domaine réservé où des éléments exotiques peuvent s'exprimer et développer leurs idées originales.

Au niveau régional, nous devons oeuvrer pour que des CCRST, où les Travailleurs et les Personnels des organismes de recherche doivent être représentés, se mettent en place.

Le CNRS et son Comité National doivent garder toute leur place comme partenaires et garants extérieurs.

Par ailleurs, nous assistons actuellement à une déconcentration de la gestion administrative du CNRS et de l'Université. Particulièrement dans cette période, nous devons veiller à ce que les établissements de recherche et d'enseignement restent gérés par les enseignants et les chercheurs.

Nous devons être particulièrement vigilants afin que les ITA et les ATOSS aient toute leur place dans les différentes instances.

Alex MIRE (Toulouse) élu Commission 10 du Comité National

Dans les relations CNRS-Entreprises pour la recherche de contrats, il ne faut pas oublier les conseils régionaux, qui sont une source de financement pour des contrats à forte dominante aide en direction des PME-PMI. Il semblerait que le CNRS réfléchisse sur la forme que pourrait prendre cette action.

Pour la rentabilité, il serait souhaitable que le syndicat se prononce sur cette question. Est-ce

rentabilité scientifique qui se mesure par le pourcentage de publications dans des revues de haut niveau ou la rentabilité au sens de rapport immédiat comme l'entendent les entreprises. Il ne faudrait pas oublier que la recherche est financée par des fonds publics, et que le public risque d'être sensible aux écrits dénigrant les résultats non immédiats de la recherche et de la science en général. Il faut réfléchir à la façon d'expliquer notre point de vue tant à nos adhérents qu'au reste de la population.

Alain WATTIAUX (Bordeaux) élu section 19 du Comité National

Si la politique des contrats est très disparate d'un département à l'autre, cette même disparité existe à l'échelle des sections, voire des laboratoires.

En effet, dans un laboratoire fortement marqué par la contractualisation et de ce fait par la recherche scientifique appliquée, la recherche fondamentale semble être une pure curiosité intellectuelle en me faisant un peu provocateur. Ainsi, un chercheur fondamental perd peu à peu sa crédibilité ; son identité dans une telle structure fortement pilotée par les contrats, par l'aval. Parfois même, son activité, son implication au sein de ce laboratoire apparaissent être mal définies dans le rapport d'activité qui constitue un document de travail important pour le Conseil Scientifique, pour le Comité National. Ainsi, l'évaluation d'un tel chercheur au sein des diverses instances devient délicate, parfois faussée.

Les ITA ne sont pas épargnés par la contractualisation. En effet, afin d'honorer "les dits contrats" leur activité est parfois morcelée afin de répondre à ce que l'on appelle la "demande extérieure". Il devient alors difficile pour ces agents de présenter, lors des divers concours, une activité

cohérente et passe bien souvent pour des prestataires de service. Ceci, bien souvent, pénalise fortement ces agents bloquant malheureusement ainsi leur carrière malgré parfois un travail accru, "stressant" puisqu'il répond à des critères souvent de rentabilité.

De plus, le déséquilibre, financier et de moyens, entre les équipes est souvent difficile à gérer au sein d'un même laboratoire et de toute façon il ne fait qu'accentuer l'individualisation, les tensions entre personne...

Ainsi même, si dans certains laboratoires, les contrats deviennent vitaux, il faut être vigilant sur le fait qu'ils doivent s'inscrire dans la politique scientifique du laboratoire et non pas l'inverse et, de toute façon, ils ne doivent jamais la remettre en cause tout au moins dans sa globalité, ceci afin d'éviter au maximum toute prestation de service de haute qualité à bas prix. Tout ceci passe par la transparence de la politique contractuelle au sein d'un laboratoire, mais également au sein des diverses instances d'évaluation (la transparence ne se réduit pas à un simple chiffre qui ne mentionne d'ailleurs que la somme globale des contrats !).

Roger ZALMA (Jussieu) élu Section 18 du Comité National

L'expérience passée a montré dans bien des cas combien le lien Université-Recherche pouvait être bénéfique. C'est en tout cas ce que vive nombre de gens dans les URA. Les échanges scientifiques entre des gens dont l'expérience et les préoccupations professionnelles sont différentes (enseignants chercheurs et chercheurs ou ITA) sont enrichissantes pour tous. Dans le cas où il s'agit d'enseignants du 3ème cycle, les liens avec la recherche sont plus discrets.

Dans les URA, les attaques contre l'université ont des conséquences sur la recherche. Ainsi, l'augmentation des charges d'enseignement et des charges administratives diminuent d'autant le potentiel de recherche de l'URA. Dans les équipes, les thésards sans poste, quelquefois travailleurs bénévoles ou presque, "taillables et corvéables à merci" remplacent avantageusement les ITA. Notre syndicat devrait envisager comment défendre efficacement ces travailleurs précaires et comment pratiquement gagner leur syndicalisation.

Laurence LOMME (section INSERM ICIG Villejuif)

LES ASSOCIATIONS CARITATIVES DANS LA RECHERCHE SUR LE CANCER

Dans le domaine de la recherche sur le cancer, les fonds en provenance des associations caritatives s'élevaient, en 1991, à 100 M de dollars contre 96 M pour le financement par l'Etat (Science, 1991, 254 : 1118). C'est-à-dire que le financement des laboratoires publics serait assuré à 50% environ par des fonds privés.

Selon un rapport de l'ARC (présenté à Hambourg en 1990) le détail du financement de la recherche sur le cancer serait le suivant :

- pour l'INSERM	: 213 MF
- pour le CNRS	: 270 MF
- pour l'ARC	: 325 MF
- pour la Ligue Nationale contre le Cancer	: 110 MF
- autres associations caritatives	: 190 MF

La proportion de fonds privés est, là encore, de plus de 50% dont près de 30% pour l'ARC uniquement. Pour les crédits de paiement (fonctionnement, équipements lourds et mi-lourds) le pourcentage s'élève à 74%, dont 55% pour l'ARC et 19% pour la Ligue Nationale contre le Cancer.

Les données chiffrées sont rares et difficiles à vérifier. Mais elles montrent cependant, en pourcentage au moins, une

répartition entre fonds privés et fonds publics qui met en évidence, dans le domaine de la recherche sur le cancer, la démission des pouvoirs publics et l'assujettissement de cette recherche à une association et plus précisément à un homme (J. Crozemarie, Président de l'ARC) comme le prouve notre expérience de salariés et comme le laisse entendre les rapports de l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) ainsi que les nombreux articles parus dans la presse.

L'ARC

Le manque de transparence dans les liens entre recherche publique et fonds privés est assez bien illustré par la difficulté rencontrée pour connaître la participation financière d'une seule association. Pour l'ARC en effet, pour la seule année 1990, selon les sources les sommes évoquées sont de l'ordre de 400, 430, 450 ou 488 MF.

Même en prenant le chiffre le plus bas l'ARC est donc la première association française et son budget annuel est plus important que celui du CNRS et de l'INSERM (toujours dans le domaine de la recherche sur le cancer).

L'ARC existe depuis 1962 et obtient le label "utilité publique" en 1966. Ce label permet aux associations loi 1901 de recevoir des dons et legs dans des conditions fiscales très avantageuses. La notion de fonds "privés" prend, dès lors, un sens tout relatif.

L'ARC a son siège à Villejuif et a d'ailleurs commencé par s'appeler l'ADRCV (Association pour le développement de la recherche sur le cancer à Villejuif). A partir de 1985, son action s'étend sur tout le territoire. Ce qui pose déjà le problème de l'utilisation de l'image d'un groupe de scientifiques (appartenant aux instituts de recherche sur le cancer situés à Villejuif) et de la répartition ultérieure des fonds recueillis.

Cette association est présidée par Jacques Crozemarie dont il a été écrit (Lancet, 1992, 340 : 229) qu'il décidait à lui seul de l'usage de 80% des crédits de l'ARC, en dehors de tout examen par les commissions scientifiques.

Les gouvernements eux-mêmes ont essayé à plusieurs reprises d'introduire un peu de transparence dans la gestion et le fonctionnement de cette association. La première enquête est demandée en 1979 à l'initiative de Raymond Barre. En 1988, un rapport destiné à Michelle Barzac dénonçait notamment le pouvoir "exercé de manière quasi théocratique" par J. Crozemarie (Le Monde, 16 janvier 1991). Une nouvelle enquête de l'IGAS, demandée par le ministère de la santé fin 1990, était refusée par l'ARC se réclamant du principe de la liberté d'association et sous le prétexte qu'elle ne reçoit pas de subvention du secteur public.

La transparence semble impossible à imposer de l'intérieur également. En 1984, les salariés de l'ARC demande la mise en place d'un comité d'entreprise. Ils devront faire intervenir l'inspection du travail dès le début de la procédure, uniquement pour connaître le nombre exact des personnels rémunérés par l'ARC. Le comité d'entreprise est créé, un élu SNTRS-CGT en est secrétaire général. Mais, dès 1985, tous les salariés de l'ARC travaillant à l'ICIG sont transférés sur une autre association (l'Association Claude Bernard) tout en continuant à être rémunérés sur des fonds ARC. La même année, le service informatique de l'ARC est confié à une entreprise privée (dont l'ARC semble être l'unique client). J. Crozemarie n'a pas tout à fait atteint son but puisqu'il reste suffisamment de salariés pour justifier un comité d'entreprise. Cependant, dès 1986, il n'y a plus de personnel syndiqué à l'ARC.

Autre exemple du fonctionnement particulier de l'ARC dont notre section syndicale (SNTRS-CGT) puisse témoigner directement: En 1990, un conflit oppose le Président de l'ARC et la direction de l'Institut Gustave Roussy (IGR, Villejuif) à propos de la création d'un centre de prévention et de diagnostic des tumeurs. La direction de l'IGR refuse le

contrôle de ce centre à M. Crozemarie. La "punition" ne se fait pas attendre : sur les 9,5 MF annuels alloués par l'ARC à l'IGR, 6 MF sont bloqués ; 4 techniciens répartis dans les unités de recherche de l'IGR reçoivent de l'ARC des lettres de licenciements...

L'ASSOCIATION CLAUDE BERNARD

L'Association Claude Bernard (ACB) intervient également sur le site de Villejuif et plus particulièrement à l'Institut du Cancer et d'Immunogénétique (ICIG, Hôpital Paul Brousse).

C'est également une association loi 1901 reconnue d'utilité publique. Son siège est à Paris et, à ce titre Jacques Chirac, en sa qualité de Maire de Paris, en est le Président.

Elle existe depuis 1955 et a pour mission, selon ses statuts, "le développement de la recherche biomédicale dans les hôpitaux de Paris".

L'ACB, contrairement à l'ARC, ne fait pas directement appel à la générosité publique. Elle dispose d'un budget propre alimenté par les subventions de la ville de Paris et des départements de la couronne qui sert au fonctionnement de ses services centraux. Elle fonctionne également sous forme de "centres Claude Bernard" (une trentaine, actuellement) dirigés par un hospitalo-universitaire ou un directeur de laboratoire INSERM ou CNRS. L'ACB gère, contre le prélèvement de 5% des sommes en jeu, les fonds privés (dons et legs) recueillis à l'initiative de ces équipes au profit de leurs propres recherches. Ceci explique la grande disparité entre les fonds dont disposent les différents centres selon la plus ou moins grande médiatisation de leurs travaux (cardiologie ou cancérologie, par exemple). Elle gère aussi les personnels rémunérés sur ces fonds et se trouve ainsi être leur employeur légal.

Un "centre Claude Bernard" existe depuis 1965 à l'ICIG. Cet institut étant, depuis son origine, une fédération de laboratoires et services sous la tutelle de différents organismes : AP, Université, INSERM et CNRS. Les fonds privés recueillis par les équipes de l'ICIG ont été utilisés en priorité pour permettre le fonctionnement de l'infrastructure de cet institut. D'où la création de services communs : cafétéria, administration-gestion, service photo-iconographie, atelier de réparation et d'entretien, bibliothèque... et de postes d'ITA non statutaires pour assurer le fonctionnement de ces services.

Cette organisation se perpétue jusqu'en 1989 avec, sinon l'autorisation, au moins avec l'accord implicite de l'AP, l'Université, l'INSERM et le CNRS dont les laboratoires et services établis à l'ICIG profitent (à titre gratuit).

Au départ à la retraite du Pr. G. Mathé, directeur de l'ICIG, l'ACB annonce sa volonté de se "désengager du site de l'Hôpital Paul Brousse".

Le 25 mars 1992, au mépris de l'activité scientifique de l'ICIG et sans raison financière, l'ACB notifie son projet de procéder au licenciement des salariés affectés à l'ICIG et dont elle est l'employeur. Grâce à un large mouvement de protestation, initié par les personnels et leur section syndicale SNTRS-CGT, l'ACB doit accepter de réunir son Conseil d'administration en séance extraordinaire le 20 mai 1992. Les différentes institutions publiques représentées au sein de ce Conseil (AP, INSERM, CNRS, Conseil Général du Val de Marne...) votent (plus ou moins spontanément !) la suspension des licenciements pour trois ans.

Mais, dans le même temps, la direction de l'ACB arrachait la décision de réduire le budget fonctionnement de l'ICIG à 600 000 F pour l'année 1993. Par comparaison, ce même budget fonctionnement s'élevait à 9 MF en 1988.

Selon l'Association Claude Bernard elle-même, aucun document ni base de calcul n'a été proposé aux administrateurs pour leur permettre de se prononcer sur cette réduction drastique en connaissance de cause.

Par simple note de service, les personnels de l'ICIG sont informés des activités qui ne seront plus financées à partir de janvier 1993 :

- nourriture des animaux de laboratoire
- enlèvement des poubelles
- photocopies, téléphone, courriers
- bibliothèque
- etc...

Au-delà du ridicule d'une telle situation, il est clair que l'Association Claude Bernard n'ayant pu réaliser le licenciement collectif annoncé cherche à atteindre le même objectif en vidant les emplois de leur contenu et en décourageant les salariés. Car, si l'ACB souhaite se désengager de l'ICIG, elle ne souhaite manifestement pas se débarrasser des 70 MF qu'elle gère encore pour cet institut. Et en provoquant la fermeture de l'ICIG elle devient l'unique récipiendaire de ses fonds sans aucune contestation possible quant à leur utilisation.

Sur le fond, cela signifie qu'une association telle que l'ACB, ne possédant pas elle-même d'instance d'évaluation scientifique, peut passer outre les décisions des organismes publics qui maintiennent leurs équipes sur le site. L'ACB peut donc, comme l'ARC à l'IGR, décider unilatéralement d'entraver l'activité ou même de provoquer la fermeture d'un institut de recherche composé de laboratoires et services publics.

Une fois encore, les pouvoirs publics (en l'occurrence le ministère de la santé et de l'action humanitaire saisi du dossier début 1992) ont montré leur impuissance à infléchir les décisions prises par une association se retranchant derrière son statut de droit privé.

DYSFONCTIONNEMENT ENTRAINES PAR L'INTERVENTION DES ASSOCIATIONS CARITATIVES DANS LA RECHERCHE SUR LE CANCER

Le potentiel financier que représentent les associations caritatives est manifestement pris en compte dans le montant des subventions publiques consenties aux laboratoires et entraîne un désengagement de l'Etat. Il n'est donc pas tout à fait certain que l'effort de recherche en soit globalement augmenté. Par contre, il est inévitable qu'une recherche financée à 50% ou plus sur fonds privés soit influencée par les orientations définies par les associations caritatives. Ces orientations, lorsqu'elles sont connues, ne sont pas toujours compatibles avec les priorités définies à l'échelon national dans le domaine de la santé et de la recherche biomédicale.

Il n'existe pas de coordination entre les organismes publics de recherche et les associations. Il n'y a pas non plus de cohérence dans l'action des associations ayant un même objet et quelquefois, au contraire, une véritable rivalité (comme entre l'ARC et la Ligue Nationale contre le Cancer).

L'investissement de fonds privés dans un laboratoire peut entraîner à son tour un besoin en financement public. L'achat de gros matériel, par exemple, nécessitera un budget de fonctionnement assuré le plus souvent par l'organisme de tutelle du laboratoire et parfois même la création d'un poste statutaire. Nous avons pu voir déjà à travers le peu de chiffres dont nous pouvons disposer que la participation de l'INSERM et du CNRS se faisait pour une large part sous forme de salaires. N'y-a-t-il pas là le risque de voir les EPST se transformer en "pourvoyeurs" de personnel qualifié au service d'une technologie acquise sur des critères discutables.

L'appel à la générosité publique se fait par le biais des médias et introduit ainsi un effet de mode dans l'orientation de la recherche biomédicale comme en témoigne le succès récent des maladies génétiques et du SIDA. Cela peut conduire à des fluctuations importantes dans l'effort de recherche (les modes

passent ou changent). Existe-t-il une véritable corrélation entre l'impact médiatique d'une maladie et les priorités en santé publique ?

Les associations caritatives sont créatrices d'emplois précaires. Le nombre d'ITA hors-statut dans la recherche sur le cancer à Villejuif en est un exemple parmi d'autres. L'ARC dit pourvoir à 80% des bourses accordées aux jeunes chercheurs. Cette multiplication des bourses par les associations caritatives entraîne également une précarisation dans la carrière des jeunes chercheurs qui ne pourront tous prétendre au peu de postes offerts par la fonction publique. La seule prise de position que nous ayons entendue sur ces emplois précaires de la part de l'INSERM et du CNRS est que ces deux directions se refusent à "cautionner une politique de recrutement irresponsable ou mégalomane de certains directeurs de laboratoire par l'intégration des personnels hors-statut". Et ceci, bien-sûr, lorsqu'ils sont menacés dans leurs emplois.

Le manque de transparence dans la gestion des fonds privés ne fait pas seulement courir le risque de malversations. Il entraîne d'abord une absence de projet et d'évaluation scientifiques, une incohérence dans le soutien aux laboratoires qui entrave toute mise en place de politique de site. A Villejuif, ces effets pervers contribuent largement à l'éclatement et aux difficultés de trois instituts de recherche sur le cancer (IGR, IRSC, ICIG).

A travers les appels à la générosité publique, les associations caritatives occupent souvent le terrain de la vulgarisation scientifique ou médicale. Et le "message" est pour le moins discutable : un cancer sur deux déjà guéri, priorité à la recherche d'un vaccin contre le cancer... Cela peut être extrêmement grave lorsqu'il s'agit de prévention notamment.

Le nombre des associations se multiplie, surtout depuis la loi du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat qui autorise toute association loi 1901 ayant un lien avec la médecine à bénéficié de dons et legs sans avoir à faire la demande du label "utilité publique" qui impose un minimum de contraintes de gestion.

PROPOSITIONS DU SNTRS-CGT

Modifier la législation pour parer à l'impuissance actuelle des pouvoirs publics à intervenir dans la gestion des associations et au vide juridique qui ne permet même pas de faire respecter la volonté des donateurs et légataires (les membres de l'ICIG viennent dans faire l'expérience récente par un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Paris le 15 février 1993). Sans remettre en cause la liberté d'association, une réflexion devrait s'engager autour d'une modification de la législation qui aurait pour but d'en contrôler les effets indésirables dans des domaines aussi sensibles que la santé et la recherche biomédicale.

Obtenir plus de transparence, une meilleure coordination entre les associations et les organismes publiques, une réelle évaluation des travaux de recherche et une véritable cohérence scientifique.

Réaffirmer et défendre le principe d'une recherche publique, d'un financement par l'Etat correspondant à la demande sociale et assurée par un personnel fixe bénéficiant d'un statut et de rémunérations décentes.

Pour approcher ses objectifs, nous devons susciter le débat en rassemblant les expériences et en témoignant.

Jean-Pierre BAZIN (Elu Commission Scientifique Spécialisée INSERM N°9, Villejuif)

D'accord avec l'intervention de Laurence LOMME sur les associations caritatives ; la section syndicale, qui comprend des personnels statutaires et hors statuts, a réussi à maintenir une quarantaine d'emplois précaires, rémunérés par l'ARC et l'ACB, en organisant de nombreuses et diverses actions, mais les semaines à venir vont voir s'aggraver les attaques contre ces salariés qui auront besoin de toute l'aide du syndicat.

J'insiste également sur le fait que le financement associatif a des effets pervers à moyen terme puisque des instituts comme l'IGR (Institut Européen de lutte contre le cancer), l'ICIG (ex Institut de Mathé à Villejuif) qui ont bénéficié largement de ces fonds sont soit en grave difficulté (IGR) ou en voie de disparition (ICIG, IRSC). D'où la nécessité de financer la recherche sur le cancer (fondamentale et appliquée) sur des crédits publics et encadrer l'action des associations dite d'utilité publique.

L'internationalisation de la recherche, l'Europe et le redéploiement régional

. Présentation de François CLAPIER

La Communauté européenne est une assemblée de commissions spécialisées censée développer la coopération et la recherche scientifique dans des démarches particulières. En fait, on constate qu'un ensemble de collègues recherchent à pomper de l'argent européen et surtout des moyens qu'on ne trouve pas au niveau du CNRS, de l'Université ou d'ailleurs. Et la caractéristique commune chez tous nos collègues est que l'affaire "Europe" à Strasbourg ou à Bruxelles est quand même essentiellement caractérisée par son opacité : on ne connaît pas vraiment les programmes scientifiques. Par un jeu de mots-clefs (l'important étant de présenter un programme qui leur corresponde) qui peuvent être magiques ou mortels par rapport aux dossiers présentés, il faut remplir des dossiers d'enfer, selon une police pas très bien connue qui dépend des commissions, lesquelles dépendent d'un certain nombre de hauts personnages complètement inconnus. Vous savez ce que vous présentez, mais vous ne savez pas ce qui est présenté par ailleurs, vous ne connaissez pas les dossiers concurrents.

Aucune structure d'évaluation de type Comité National n'existe, dont le mérite est une certaine transparence et une certaine connaissance des choses. On peut même savoir qui rapporte sur tel ou tel projet scientifique alors qu'en ce qui concerne l'Europe communautaire on ne sait pas qui présente, reçoit, conteste les dossiers, ni qui est concurrent.

Pour illustrer, voici une histoire amusante, vécue récemment. On ne sait pas qui décide et sur quelle base, mais on finit par y arriver... Au Gnil, nous avons travaillé sur un projet pour irradier des tumeurs avec des nouvelles particules. L'intérêt était d'irradier en profondeur chez l'humain, sans irradier la surface qui n'est pas indispensable, ce qui est loin d'être réalisé en général, et en même temps de voir ce qu'on vous irradie au fur et à mesure qu'on le fait, en superposant une image radioactive à une image nucléaire ou médicale normale. Eh bien, nous étions plusieurs à concourir au niveau de la CEE : un consortium de labos français (5 ou 6) et une collaboration de labos anglais qui, eux ont l'habitude de "traîner" dans les couloirs de Strasbourg ou de Bruxelles beaucoup plus que nous car l'état de la science en Angleterre est tellement catastrophique qu'il ne leur reste plus que leur salaire dans le meilleur des cas et un peu d'argent de la communauté s'ils arrivent à pomper dedans. Le thème de ces programmes était "l'irradiation des tumeurs par des particules" et nous autres, français, avons pensé bêtement que ça pouvait s'appeler "radiothérapie". Les anglais, connaissant l'Europe, ont appelé cela "radioprotection". Alors que la radioprotection vise à vous préserver des doses de rayonnement, ici la radiothérapie a pour but de faire une très grosse dose pour tuer les cellules et non pour les préserver. Eh bien, la logique est que les anglais avaient utilisé les bons mots-clefs car ils en avaient la liste dans lesquels il y avait "radioprotection" mais pas "radiothérapie". Heureusement on était dans le même programme, ce qui fait qu'ils ont l'argent pour le matériel expérimental et nous avons l'accélérateur. Donc avec l'argent de la communauté, nous avons une activité commune et le matériel restera en France grâce au fait que les anglais sont de meilleurs usagers du dictionnaire des mots-clefs que tout le monde ne connaît pas précisément toujours très bien... Finalement, c'est une affaire qui marche, pour une durée indéterminée, décidée on ne sait pas comment, ni pour combien de temps. Bref, c'est un peu la bouteille à encre.

On se heurte aussi au CNRS à un problème qui devrait être discuté un petit peu. Si vous avez un bon projet et si ça coûte des dizaines de millions de francs, par exemple pour l'IN2P3, il faut que ce soit un euro-projet. Et il y a des projets européens qui marchent, par exemple VIRGO, bien parti, mais aux dernières nouvelles c'est un programme financé par la partie européenne et allemande et bientôt italienne. Projet de 400 M de F qui est commun à l'IN2P3, l'INSU et un certain nombre d'autres. Il existe des choses européennes qui marchent et nous avons l'impression que dans un certain nombre de domaines, en particulier les grands équipements, même si cela ne concerne pas tout le monde de la même façon, si on fait "européen" on a une chance de s'en sortir, si on ne fait pas européen on a aucune chance de réussir un projet d'importance.

Les derniers gros projets qu'on voit en France, c'est le ESRF, et le projet de restauration de l'Institut Langevin, tous les deux, labos européens, où il y a eu ici, des centaines de millions de francs, et là des milliards.

Mais qui manage cela du point de vue scientifique ? Il y a là quand même un danger du point de vue des personnels. Il serait intéressant de connaître par exemple sur quel statut sont les personnels de l'ESRF, et puis comment se prennent les décisions, aussi bien au point de vue gestion des personnels que d'orientation scientifique, choix des expériences... Il y a le bon exemple du CERN, mais le CERN n'a pas fait que des miracles et qu'en est-il de l'ESRF ? Ce n'est pas une petite affaire. Voilà quelques aspects grossièrement indiqués.

Philippe BOUYRIES (IAS Orsay)

Des camarades nous disent : KOURILSKY est opposé à la titularisation définitive des chercheurs étrangers, il souhaite qu'ils retournent dans leur pays, il ne partage pas la politique des USA et du Japon qui utilisent les chercheurs russes.

Je constate que la France se comporte, là comme ailleurs, en pays impérialiste, même de deuxième

ordre : les chercheurs russes et autres sont bel et bien utilisés par le CNRS.

KOURILSKY est contre leur titularisation mais il est aussi pour remplacer 10 % des chercheurs titulaires par des chercheurs sous contrats. Demain, il sera d'accord avec le professeur Apfelbaum pour qui la titularisation des chercheurs ne devrait intervenir qu'au niveau DR après 40 ans.

L'économie de marché peut-elle ouvrir un avenir à l'Est de l'Europe ? Quelles conséquences immédiates sur la recherche de ces pays ? Éléments pour lancer la discussion et dégager des caractéristiques communes à tous les pays.

La rapidité des événements depuis la chute du mur de Berlin n'empêche pas pour autant de voir se dessiner des orientations nettes, ce qui ne veut pas dire qu'elles soient définitives et inéluctables : il faut compter, comme partout, avec la résistance des travailleurs.

1- Un premier bilan :

- le nombre d'entreprises privatisées est très modeste,
- la production industrielle s'est effondrée,
- les chômeurs se comptent désormais par millions,
- l'inflation atteint des niveaux latino-américains.

Dans le processus de privatisation de la propriété sociale des moyens de production, la Pologne et la Hongrie sont les plus avancées. La part de la production qui relève du privé y est respectivement de 16,5% et de 10%, pour l'essentiel des PME. Pourquoi si peu en quelque sorte?

La rentabilité du capital investi dans l'industrie ne pourrait être garantie que par des conditions d'exploitation du travail humain les plus féroces pour que les produits puissent être écoulés sur le marché mondial. Or la classe ouvrière résiste (cf. la grève générale des cheminots polonais contre la suppression de 100000 des 400000 emplois et la privatisation du réseau). Il faudrait pouvoir généraliser ce qui se passe dans les zones franches de Chine qui jouxtent Hong Kong où le droit chinois ne s'applique pas (voir Ebauches SA).

Le développement du secteur privé auquel on assiste ne concerne pas l'investissement dans la production. C'est avant tout la création d'agences commerciales important des produits, dans la plupart des cas des

produits de luxe destinés aux couches supérieures de la nomenklatura. La majeure partie de la population ne peut pas acheter de marchandises importées.

L'ouverture de ces pays au marché tend à détruire leur économie, elle ne vise pas à développer la production. En même temps, elle ne procure pas un nouvel essor économique aux détenteurs de capitaux. En réalité, et si les travailleurs de ces pays ne s'y opposent pas (mais ils s'y opposent), le sort qui leur est dévolu est celui des pays d'Amérique latine, d'Afrique, d'Asie, sous la coupe du FMI.

2- La science en Russie (*source principale* : "Selling to survive" de Tim Beardsley, in "Scientific American" de février 1993) :

En Russie, l'inflation a été en moyenne de 25% par mois en 1992.

Fin 92, le salaire mensuel moyen d'un chercheur était 6000 roubles, soit à l'époque, moins de 15\$, soit 83 F. Le 3 mars le rouble a été de nouveau dévalué : 1 \$ valait alors 649 roubles, ce qui donnerait, sans réévaluation du salaire, 9 \$.

En 92, les salaires ont été multipliés par 10, tandis que les prix l'ont été par 50. L'article constate que pour survivre, les scientifiques russes ont deux solutions : soit partir aux USA ou en Europe occidentale, soit être subventionnés par l'étranger.

On assiste à un exode de cerveaux très important : sont partis à l'étranger, par exemple, 20% des chercheurs de l'Institut de cytologie de Saint Petersburg, 59 des 300 chercheurs de l'Institut de biologie moléculaire Engelhardt de Moscou. Fin 92, 3000 chercheurs russes confirmés travaillaient dans les seuls USA. Ce sont principalement les

théoriciens qui partent, à tel point que l'Institut de physique nucléaire d'Akademgorod a du mal à assurer désormais les cours de physique théorique. L'Etat ne fournit plus qu'à peine de quoi éclairer et chauffer les locaux.

Se développent des contrats, des associations, des "joint ventures", des entreprises clandestines. Grâce à la chute du rouble, les entreprises étrangères peuvent louer (sic) des chercheurs de très haut niveau à des prix défilants toute concurrence :

- à l'Institut de physique générale de Moscou, 100 chercheurs du service des fibres optiques sont financés par ATT-Bell qui leur donne un complément de salaire de 60\$ soit 330 F. Le même trust a passé de semblables contrats de louage avec d'autres labos russes.

- Sun Microsystems reconnaît payer des chercheurs "plusieurs fois" 4000 roubles (10 \$ fin 91, 6 \$ le 3 mars, soit 34 F) à l'Institut de mécanique de précision et de technologie informatique de Moscou, allant jusqu'à 100 \$ (550 F) pour certains.

- General Atomic (San Diego) a passé un contrat avec l'Institut Kourchatov pour des dispositifs de chauffage par plasma utilisés dans les tokamaks (physique nucléaire). Ce contrat consiste à payer 100 chercheurs pendant un an pour le total de 90000 \$ (495000 F). L'article précise : c'est à peine le coût d'un seul chercheur aux USA.

L'article note que les scientifiques russes sont parfaitement conscients de travailler pour beaucoup moins que ce qu'ils auraient à l'étranger. Il parle aussi de naïveté de la part des responsables russes qui signent de tels contrats.

Il s'agit plutôt, dans le domaine scientifique comme ailleurs, du pillage des ressources des pays où les grands moyens de productions étaient propriété collective, de la délocalisation du travail fait jusque là en Europe, aux USA, au Japon et même à Formose, pas du tout d'une production supplémentaire. L'ouverture au marché de ces pays ne procure pas de relance de l'économie. Et encore, les capacités des chercheurs russes sont élevées, ce qui n'est pas le cas de l'appareil de production qui, lui, n'intéresse absolument pas les capitalistes.

L'article poursuit sur les gros problèmes que rencontrent les chercheurs russes avec ce type de contrats en ce qui concerne la propriété intellectuelle de leurs travaux, le droit de publication, etc. Les premiers contrats ne prévoyaient aucune participation aux bénéfices. Aux chercheurs de l'Institut qui travaille avec Sun, les patrons de cette entreprise ont répondu : "vous êtes traités comme n'importe quel employé de Sun qui est récompensé de son bon travail par une prime". Rappelons-nous, 100 \$ par mois !

Le contrat entre ATT-Bell et l'Institut de physique générale stipule que les brevets internationaux sont propriété d'ATT mais que l'institut russe aura la propriété des licences en Russie (mais y aura-t-il un seul acheteur en Russie ?).

Il n'y a pas que le pillage. Il y a aussi l'extrême pression pour que les travaux de recherche débouchent sur des applications immédiates. Il y a la déstructuration des instituts de recherche, leur privatisation, la casse des statuts des personnels :

- l'Institut de la catalyse Borekov d'Akademgorod a passé 20 contrats avec des compagnies étrangères. Sa direction encourage ses employés à créer leur propre entreprise et à passer des contrats avec l'institut. Elle a convaincu plusieurs employés d'accepter des contrats de courte durée en échange d'un salaire plus élevé. Son vice-président vante ce système pour sa flexibilité.

- l'Institut d'archéologie et d'ethnographie, d'Akademgorod également, gère à présent un hôtel situé sur un site archéologique ouvert au public dans l'Altaï. De même, pour survivre, il organise des expositions d'objets archéologiques. Ces activités commerciales couvrent plus de 80% du budget de cet institut.

On peut ici constater la parfaite similitude des conséquences sur la recherche et sur ses personnels de "l'économie de marché" entre l'ex-URSS (et les autres pays de l'Est) et la France par exemple. La délocalisation de travaux vers des pays où la main d'œuvre est la moins chère est une menace accrue depuis "l'ouverture au marché" de ces pays. Rappelons encore une fois que la production n'en augmente pas pour autant, il s'agit de délocaliser (cf Hoover).

L'article donne beaucoup d'autres informations : Le gouvernement russe a fixé une taxe de 38% sur les salaires (équivalent à une cotisation sociale) pour financer la sécurité sociale. Devant la requête des compagnies étrangères concernées, le ministre des finances russe a fait, en nov 92, une exception pour l'emploi scientifique qui en sera exempté. L'Institut d'optique Vavilov a été sommé par les occidentaux de vendre ses productions en dessous des prix mondiaux s'il voulait être considéré comme un fournisseur de composants optiques. Son directeur a décliné une offre d'achat de microscopes de biologie à 5 \$ pièce (27,50 F) ! Sous prétexte que les appareils russes ne sont pas connus à l'étranger, les intermédiaires exigent au minimum des prix inférieurs de 30% aux prix mondiaux.

Une petite entreprise privée de Saint Petersburg, Audiotech, a consacré un an à développer une carte de reconnaissance de langage pour ordinateurs. Elle en a envoyé 400 à une compagnie occidentale qui ne lui a jamais rien payé. Elle pense avoir, de plus, perdu son avance technologique. Un de ses employés écrit à présent un programme de reconnaissance de langage pour une société US, Covox, pour 150 \$ par mois (825 F).

La corruption, le travail clandestin, le contournement des lois et règlements sont en train de pourrir tout l'édifice : à l'Institut Physico-technique Ioffé, un directeur de recherche reconnaît placer ses avoirs en devises sur un compte à l'étranger et posséder une entreprise clandestine à l'extérieur de l'institut. Le directeur d'un labo de

chimie analytique de l'Académie Forest à Saint Petersbourg, possède une entreprise d'export en chimie et reconnaît jongler avec les différents comptes pour échapper aux taxes.

L'article conclut ainsi : nous assistons à un exode de cerveaux identique à celui qui a frappé l'Allemagne avant et après la deuxième guerre mondiale. En Russie, la prochaine génération n'aura pas d'enseignants, la tradition scientifique sera perdue. L'auteur appelle de ses vœux la multiplication des contrats d'association - tout en décrivant plus haut

leurs méfaits-. Le mot de la fin revient à un chercheur de l'Institut de biologie moléculaire Engelhardt de Moscou : "si les pays occidentaux souhaitent que la Russie soit un pays civilisé où les citoyens instruits sont nombreux, la science doit y être soutenue". Le problème est justement que les dirigeants des pays capitalistes ne veulent ni ne peuvent développer ni l'économie ni la science dans les pays de l'Est. Ils se livrent au pillage des ressources et à la destruction des forces productives.

Recherche et économie d'armement : quelques éléments de base pour lancer la discussion sur les rapports des deux, en France et dans le monde.

1- stade actuel de l'économie mondiale : domination du capital financier, socialisation très avancée de la production, concentration extrême du capital.

L'oligarchie financière prélève sa part de profit sous forme de dividendes, d'intérêts, de commissions sur la plus-value produite par les secteurs productifs (industrie, agriculture, transports, ...).

Les pillages, rackets, spéculations sur les valeurs mobilières ou les monnaies, les marchés publics captifs comme celui de l'armement ne créent pas de richesse, ils ponctionnent la richesse déjà produite. Ces prélèvements pèsent sur le taux de profit, qui a déjà tendance, naturellement, à baisser dans le processus d'accumulation et de concentration du capital.

Pour tenter de sortir de l'impasse, l'oligarchie financière est amenée à restructurer les secteurs productifs pour les rendre plus compétitifs. Ainsi on assiste à une désindustrialisation, à la suppression de millions d'emplois industriels, à la déréglementation. Il y a contraction du marché. Les capitaux ne s'investissent plus dans la production mais sont utilisés à spéculer, créant ainsi une énorme bulle spéculative qui menace à tout moment de crever dans un krach gigantesque. Maurice Allais, prix Nobel d'économie, partisan du libéralisme économique, cite les chiffres suivants : chaque jour, les flux financiers à l'intérieur du groupe des 7 pays les plus riches -le G7- s'élèvent à 420 milliards \$ alors que les flux commerciaux (représentant un échange réel de marchandises ou de services) ne sont que de 12,4 milliards \$, soit 34 fois moins. Il en conclut qu'un tel système est voué à la faillite.

Les lois de l'accumulation du capital sont plus fortes que toutes les manipulations spéculatives et le parasitisme : la récession gagne, les effets dopants de la spéculation boursière, immobilière, etc..., s'épuisent.

Pour mieux comprendre l'évolution profonde, il vaut mieux regarder ce qui se passe dans le pays le plus puissant, les USA. L'économie n'y a jamais été autant endettée : 11000 milliards \$, dont 4000 pour l'Etat fédéral. Le service de cette dette est de 315 milliards \$ par an, le déficit budgétaire annuel est de 400 milliards \$. En 1989, le budget de défense était 300 milliards \$.

2- D'où vient ce déficit fabuleux ?

L'accroissement énorme des budgets de défense a été impulsé en 1980-82. Il répondait comme toujours à deux nécessités :

- augmenter la puissance militaire des USA, fournir des armes à la Contra au Nicaragua, soutenir les régimes qui participent au dispositif de maintien de "l'ordre" mondial (Israël, Turquie, Corée du Sud, etc.), et, comme on l'a vu en 1991, agresser l'Irak,

- les dépenses militaires ont un aspect strictement économique : les nouvelles commandes maintiennent en activité des milliers d'entreprises appartenant à l'oligarchie financière des USA qui siège à la Maison Blanche et dans les sommets de l'appareil d'Etat. Les fournisseurs de l'Etat, unique acheteur, ne souffrent pas de la concurrence et peuvent s'assurer des taux de rentabilité conséquents.

La concurrence n'apparaît que sur le marché mondial des armes. Un missile, un avion de combat apparaissent sur le marché une fois que les commandes de l'Etat ont couvert les coûts de réalisation (R et D, essais, fabrication). La crise des constructeurs d'avions européens résulte de la pression des USA pour que les autres pays achètent des F16 plutôt que des Mirage 2000 ou autres. Dassault a passé six ans sans vendre un seul avion et la France n'a pas la même capacité d'équipement que les USA : le "marché" intérieur est infime par rapport aux besoins de Dassault. Les sociétés françaises d'armement font la plus grande partie de leur chiffre d'affaires sur les marchés extérieurs, 60 à 65% pour l'aéronautique et le spatial.

Cet aspect strictement économique des dépenses militaires et le gaspillage fantastique qu'elles représentent est illustré par un exemple récent : le 17 janvier 93, l'armée US a lancé 40 Tomahawk sur Bagdad et sur une usine de fabrication de machines-outils (la seule du pays). Selon les experts militaires, 2 missiles auraient "suffit" pour la détruire. Chaque Tomahawk coûte 1,5 million \$. Coût de l'opération : 60 millions \$, soit 330 millions F, soit le budget de la Somalie en 1990. 40 Tomahawk c'est le cinquième des 200 missiles que commande l'armée US chaque année. On voit là la façon artificielle par

laquelle on pousse à la consommation des armes, "on", c'est à dire les firmes d'armement.

3- l'économie sous la coupe des commandes de "défense" :

Les secteurs de pointe de l'industrie (électronique, aéronautique, matériaux, informatique, télécoms,...) ne progressent que sous l'impulsion des commandes de défense. Aux USA, le poids des dépenses militaires est passé de 1980 à 1990 de 5,3% à 5,7% du PIB. En dix ans : 2481 milliards \$. Le Congrès s'apprête à voter + 1500 milliards \$ pour les 5 prochaines années. Toujours aux USA, le rôle de l'Etat dans le financement de la R et D s'est accru depuis 1981 au détriment de celui des entreprises. La R et D y est incomparablement plus subventionnée que dans n'importe quel pays concurrent. Cela est dû à la place de la R et D à des fins militaires.

En 1988, l'ensemble des pays exportateurs d'armement ont vendu pour 34 milliards \$. Pour les cinq années de 84 à 88, le total a été 174,5 milliards \$ (valeur 1985), dont 64 par l'URSS, 50 par les USA, 18 par la France, 9 par la Grande Bretagne, 8 par la Chine, 7 par la RFA.

4- la militarisation de la recherche :

Le système scientifique américain est l'objet d'une véritable militarisation qui accentue le déclin de la recherche publique civile dont le budget a baissé d'un tiers entre 1978 et 1987. La part de la défense dans le financement de la recherche universitaire a doublé en 10 ans. Dans l'industrie, le ministère de la défense finance les 2/3 de la recherche en informatique, le 1/3 en micro électronique.

L'Allemagne et le Japon, longtemps privés d'une industrie d'armement après la deuxième guerre mondiale ont moins recours aux subventions publiques directes de la R et D (contrairement à la France qui n'a pas cessé d'avoir une industrie d'armement, il faut donc être lucide dans les comparaisons avec la part que prennent les

entreprises privées dans le financement de la recherche selon les pays...).

Le Japon est en position de faiblesse pour la recherche fondamentale par rapport aux USA. Sa part dans les publications scientifiques mondiales n'a pas changé depuis 1973 et n'atteint 10% dans aucun domaine, moins du 1/4 des USA. Or la recherche de base devient de plus en plus vitale car la tendance de la recherche industrielle va vers un raccourcissement du chemin de la science à la technique. En 1975 aux USA, il fallait 8 ans entre la sortie d'un brevet et les publications scientifiques auxquelles il faisait référence, en 1985, 6 ans. En biotechnologie, il faut désormais 1,5 ans.

La maîtrise de la source scientifique est indispensable, qui ne l'a pas perd un temps précieux. Le contenu scientifique des brevets montre que le Japon prend du retard alors qu'il se maintient dans presque tous les domaines de la technologie. C'est le pays capitaliste le plus puissant qui tient les rennes.

5- quelques données chiffrées pour la France :

BCRD 1992 : 51 milliards F
1993 : 53,7 " "
dont 35,3 pour la recherche publique,
dont 12,5 pour le CNRS.

Le volume de la recherche financée par le ministère de la défense en 1991 a été 34,5 milliards F⁽¹⁾, à comparer au BCRD de la même année, 47,7.

Le budget scientifique (civil) du CNES en 1993 sera de 1,6 milliards F. La DGA versera au CNES 2,5 milliards F pour le spatial militaire.

Dépenses consacrées à la R et D pour l'armement pour 1992-93-94 : 87 milliards F, dont 29,3 en 1992.

Dépenses consacrées à l'acquisition de matériel d'armement (même période) : 142,2 milliards F, dont 47,5 en 1992.

Pour quelques grandes sociétés françaises, en 1991 (en milliards F):

	chiffre d'affaires/armement	chiffre d'affaires total	dépenses de R et D
AEROSPATIALE	17	37,8	12
DASSAULT AVIATION	10,5	14,3	5,7
GIAT INDUSTRIE	6,8	7,4	0,7
SAGEM	2,2	5,3	n.c.
SNECMA	4,7	14,4	1,6
THOMSON-CSF	28	35	8,3

sources : "Le maître des horloges : modernité de l'action publique" de Philippe Delmas, éditions Odile Jacob, 1991, "Aviation week magazine", rapport de JM Boucheron au nom de la commission de défense nationale sur le projet de loi de programmation militaire (92-94) à l'Assemblée nationale (oct 92), rapport de JG Branger au nom de la commission de défense nationale sur le projet de loi de finances 1993 à l'Assemblée nationale (oct 92), SIPRI Yearbook 1989...

(1) Ce montant n'apparaît pas dans les rapports cités ci-dessus. Il a été communiqué au cours des journées d'études par le représentant de la fédération de l'énergie CGT, à partir de documents sur le budget.

Bernard BLANC (IRC Lyon, représentant SNTRS-CGT au CTPC)

L'attribution du Prix Nobel à Georges CHARPAK a été à l'origine d'une discussion, au Comité Technique Paritaire du CNRS du 19 octobre 1992, sur l'apport scientifique des étrangers en France.

Le statut des personnels des EPST permet déjà le recrutement comme titulaires de chercheurs et d'ingénieurs de nationalité étrangère. Bientôt le recrutement sera ouvert pour les corps de Techniciens, A.I. et A.A.R. aux ressortissants des Etats membres de la CEE. Nous avons d'ailleurs demandé à ce que la réciprocité soit vérifiée. Cela semble d'ailleurs très formel, quand on sait le peu de recherche publique existante dans la plupart des pays de la CEE.

Le bilan social CNRS 1991 fait apparaître 890 chercheurs statutaires de nationalité étrangère (8 % de l'effectif), dont 54 % de l'Europe. Pour les ingénieurs, 77 sont de nationalité étrangère, dont 40 % de l'Europe.

Le recrutement de chercheurs étrangers est passé depuis 1988 de 8 % à 26 % : le quart des chercheurs recrutés aujourd'hui au CNRS est de nationalité étrangère.

Première question : quand est-on un "étranger" ?

Georges CHARPAK, arrivé en France à l'âge de huit ans, a suivi toute sa scolarité en France, et lui-même considère que ses ancêtres étaient les gaulois ! A mon sens, on ne peut dans ce cas parler d'apport scientifique d'un "étranger". L'Ecole de la République a rempli avec honneur son rôle **d'intégration** et de **ciment de l'unité nationale**. Je dirai qu'il en est de même pour tous ceux qui suivent leur scolarité en France, quel que soit leur pays de naissance, leur nationalité passée ou présente.

L'apport "étranger" suppose une solide formation scientifique **acquise** à l'étranger.

Deuxième question : le besoin de l'apport "étranger", mode ou réalité ?

On a eu parfois tendance à juger les labos selon leur taux de mobilité (vers l'extérieur), en oubliant que l'on quitte généralement un labo... dont l'ambiance est mauvaise... De même, je crains que la "mode" soit au recrutement "étranger".

Le recrutement du quart des chercheurs CNRS de nationalité étrangère peut permettre un apport fructueux. Mais il peut aussi créer des **réactions des jeunes chercheurs français**, dans une période où le chômage touche un nombre croissant de jeunes diplômés. Certains jeunes Docteurs connaissent plusieurs mois de chômage (reviendront-ils dans les labos comme C.E.S. ?)

Il n'est pas souhaitable de titulariser des chercheurs étrangers dans la mesure où ils sont destinés à repartir dans leur pays d'origine. Le nombre de postes de **chercheurs associés**, permettant un recrutement temporaire, est passé à 200, ce qui représente un accroissement non négligeable. Le CNRS estime que le besoin est réellement de 500 postes, compte tenu de la nécessité d'internationaliser le CNRS.

Troisième question : quel statut pour les jeunes chercheurs étrangers ?

Les Thésards et autres Post-docs ou stagiaires (français ou étrangers) vivent à mon sens une **double situation** :

- travailleurs à part entière, ils produisent des résultats scientifiques ou/et exécutent des contrats de recherche,
- étudiants en formation, ils sont en situation de devenir.

Avec la stagnation des postes d'ITA notamment, la tendance à l'utilisation de ces jeunes pour pallier le besoin de permanents affaiblit leur situation de jeunes étudiants. Dans ces conditions, la formation a tendance à devenir un alibi. L'objectif inavoué devient de disposer d'une main d'oeuvre.

Dans une entreprise, le jeune travailleur a les **mêmes droits**, sans discrimination de nationalité.

Au CNRS, à l'INSERM, ou à l'Université, c'est rarement pas le cas. Souvent le jeune étranger est rémunéré sur une bourse CIES (Centre International des Etudiants et Stagiaires), qui a l'avantage de la souplesse... et des charges patronales réduites. Le jeune étranger travaille ainsi 3 ou 5 ans, sans obtenir de **droits** (annuités) pour sa retraite ou pour ... les allocations chômage. L'allocation d'études du MRE **ouvre droits** à la fois aux allocations chômage et à des annuités pour la retraite.

Le problème est d'importance :

- avec la construction européenne, un flux croissant de jeunes européens suivent une formation dans un labo d'un autre pays de la CEE.
- L'allongement prévisible de la durée de cotisations rend le problème plus sensible.

Que dire quand ces jeunes rémunérés sur bourse CIES ont l'intention de faire leur carrière en France ? Si l'on n'y prend garde, ici ou là, on verra apparaître, de la part de certains responsables de formation, la tendance à utiliser la double nationalité (français de la 2ème génération) pour rémunérer sur bourse CIES !

L'Europe vit, depuis le 1er janvier 1993, la libre circulation des marchandises et des capitaux.

Il reste manifestement des progrès à accomplir en matière de circulation de la protection sociale.

Ce point mériterait une réflexion de notre syndicat, pour qu'il soit en mesure de formuler des propositions précises, notamment dans le cadre de la réunion du Comité national d'avril 93, sur le thème :

**EUROPE ET RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

Jean-Claude CHERVIN (Section Jussieu, Université P. & M. Curie, Paris VII)

Par rapport aux travailleurs scientifiques des Pays de l'Est : une contradiction majeure pillage (de leur savoir-faire, etc...) et solidarité individuelle, en même temps une préoccupation sous-jacente avoir notre part du gâteau (ne pas tout laisser aux Américains, Japonais, Allemands, etc...).

Internationalisation deux niveaux :

- avec les pays développés, rapport d'égalité ou presque.

- avec les pays sous-développés, difficultés d'échanges au même niveau (problèmes d'infrastructures, de culture technique, scientifiques, etc...).

Evolution de l'Etat français (centralisé...) vers un Etat fédératif (les régions) plus conforme aux autres pays européens (Allemagne, Italie, Angleterre,...) qui dédouanent les décideurs nationaux.

Alain CLORENNEC (Section Nice)

Concernant l'Internationalisation de la Recherche

Concernant l'intervention de Ph. Bouyries et la pétition qu'il présente à la signature, auxquelles je souscris totalement je me permets de différencier la politique du CNRS, vis à vis des scientifiques des pays de l'Est et de l'ex-URSS en particulier, de celle menée actuellement par des pays comme les USA et le Japon en m'appuyant sur des déclarations officielles du Ministère de la Recherche, de la Direction du CNRS et de la Direction de l'Enseignement Supérieur lors d'une réunion du Conseil Scientifique du CNRS du début 1992. La coopération avec ces pays a été, lors de cette discussion, fortement recommandée mais chaque intervenant a insisté pour que des solutions non destructurantes pour la Recherche dans ces pays soient trouvées. Des solutions existent et sont actuellement appliquées, malgré les difficultés économiques que l'on sait.

D'ailleurs dans notre discipline, l'astronomie spatiale, a une vieille tradition de coopération avec l'URSS et le système continue de fonctionner au mieux possible. Bien sûr l'on assiste depuis deux ans à une forte demande de séjours de scientifiques russes dans nos laboratoires. A l'Observatoire de Nice c'est en permanence 4 ou 5 chercheurs russes qui sont à demeure dans nos laboratoires, mais ce ne sont pas bien sûr les mêmes, il y a une forte demande de leur part, qui pour l'instant se résout relativement bien, même si l'on constate parfois le désir chez ces collègues de rester définitivement en France. Ainsi, l'on a pour la session de Printemps, une candidature d'entrant au CNRS provenant d'un chercheur russe. Il s'agit de contradictions difficiles à gérer.

En ce qui concerne le sujet très précis que soulève Ph. Bouyries, c'est à dire l'exploitation éhontée de ces chercheurs que l'on fait travailler à certains endroits, dont les USA, dans des conditions inacceptables je voudrais évoquer ici, bien que ce ne soit pas exactement une situation identique, ce que nos collègues observateurs techniciens et chercheurs ont à vivre lorsqu'ils travaillent au Chili, dans l'Observatoire du Mont "La Silla". Nos collègues travaillent auprès de leurs homologues chiliens employés par l'ESO (European Southern Observatory), organisation internationale formée de 8 pays européens : Allemagne, Belgique, Danemark, France, Hollande, Italie, Suède et Suisse, qui gère les observations astronomiques dans l'hémisphère austral. L'ESO est de plus le coordonnateur du grand projet astronomique Européen VLT de l'an 2000. Hors nos collègues vivent dans une organisation qui a déjà 30 années d'existence et qui exploite les travailleurs chiliens, sans que ceux-ci aient le moindre recours, même pas celui de se syndiquer, puisque l'ESO le leur interdit. Une pétition intersyndicale des personnels qui vont en mission au Chili a circulé dans nos observatoires et a été adressée à l'ESO. Je vous tiendrai au courant du sort de cette pétition, mais peut-être serait-il déjà utile de mieux diffuser dans notre milieu cette information révoltante.

Jeanine COHEN (Section Géographie, PARIS)

Les phénomènes généraux d'internationalisation, d'intégration européenne et de redéploiement régional à travers l'observation des dynamiques géographiques de l'emploi.

(ou : Emplois et activités dans la dialectique global-local).

La recherche a joué un rôle très important dans les dynamiques d'emploi des dernières décennies. Je m'attacherai ici à la mettre en perspective, à l'intérieur des évolutions de cette deuxième moitié et plus précisément de ce dernier quart de siècle en France. Du plus général au plus particulier, les quatre niveaux successifs d'approche que je propose seront les suivants :

1. Individu/Collectif et Global/Local : Liberté(s), coopération(s), profit(s) et aliéné(s).
2. 1945-1993, un demi-siècle de géographie du système productif français. Internationalisation, concentration, segmentation de la production.
3. Recherche, action régionale, succès idéologiques du capitalisme et approfondissement de la crise de l'emploi.
4. La recherche publique et le CNRS dans ce mouvement : quelques éléments.

1. Individu/Collectif et Global/Local : Coopération(s), profit(s) et perte(s), liberté(s) et aliéné(s).

L'être vivant est une entité bien délimitée, dotée d'une vie interne incluant une certaine maîtrise et une certaine liberté, mais qui a besoin pour fonctionner d'échanges avec le milieu externe. Il a besoin pour survivre de l'aide et de la protection du groupe, et ainsi, de proche en proche, toute l'histoire socio-économique de l'humanité est constituée de l'établissement de ces coopérations nécessaires, qui peuvent être mutuellement avantageuses (comme le montre la théorie des jeux); en revanche, ces coopérations et échanges se traduisent aussi pour chacun des acteurs par des coûts et des contraintes qui vont jusqu'à la pure et simple exploitation de l'homme par l'homme, et il se peut donc qu'en telle ou telle circonstance, l'un ou l'autre de ces acteurs soit conduit à les remettre en cause.

Ce qui est valable pour les interactions entre l'individu et le collectif peut être transposé au petit collectif qui se retrouve dans le rôle de l'individu face au collectif plus grand : ainsi de la commune face à son département, de la France face à l'Europe...etc. Il en va de même de telle catégorie socio-professionnelle ou de telle classe de population dont les intérêts particuliers pourront se retrouver en conflit avec les orientations dominantes.

Les études historiques montrent que sur certains lieux, en certaines périodes, les formations socio-économiques présentes qui ont été modelées par l'histoire antérieure et qui se retrouvent confrontées à ce type de contradictions peuvent trouver des compromis et atteindre un équilibre momentané. Tant que cet équilibre se maintient grâce à un consensus suffisant, le système peut durer, mais si ce maintien nécessite des contraintes de plus en plus insupportables, il devient inadmissible au-delà des nécessaires périodes de transition et d'ailleurs, il est vain à terme. Un tel maintien n'est donc pas davantage à prôner que l'exploitation de l'homme par l'homme dénoncée précédemment.

2. 1945-1993, un demi-siècle de géographie du système productif français.

Rappelons que la France, qui était une des puissances les plus avancées en industrie et en recherche, était tombée sous le joug nazi de 1940 à 1945; que le recouvrement de son indépendance nationale s'est fait sur la base de deux orientations conflictuelles qui ont quand même bien dû par moments se conjuguer. Il s'agit tout d'abord d'un programme d'union nationale qui associait la classe ouvrière, les travailleurs et leurs organisations à une reconstruction nationale s'appuyant sur un fort service public. Puis, très rapidement suivent le Plan Marshall et l'alliance atlantique, qui redonnaient de plus en plus barre aux intérêts capitalistes privés sur ceux des couches populaires et, plus généralement, sur les intérêts collectifs. La conjonction de cette mobilisation du travail puis du capital, de l'aide américaine et de l'adoption de modèles américains de production et de consommation de masse a concouru à enclencher une dynamique de croissance économique. Création de nombreux emplois, dont beaucoup industriels et ouvriers, allongement de la durée hebdomadaire et intensification du travail, déploiement des entreprises, dont la plupart d'origine parisienne, vers les régions rurales

et sous-industrialisées du Bassin Parisien, de l'Ouest et des Midis ont marqué les années 50-70. Avec la consolidation, notamment en 1968, des mesures sociales de 1936 et 1946, la relative démocratisation de l'éducation et de la culture et plus généralement toutes les avancées dues à la combattivité du mouvement populaire (surtout la CGT et le PC), cette croissance, qui a donc été aussi celle du marché intérieur, a masqué la perte progressive de l'empire colonial et de son marché extérieur protégé. En théorie, la France rentrait cultiver son jardin hexagonal, où le capitalisme de plus en plus monopoliste avait constitué, avec l'aide active de l'Etat gaulliste, de grands groupes "à taille internationale" qui devaient être capables de défendre les couleurs françaises sur les marchés mondiaux. Rejetant le joug colonial, les peuples d'Afrique et d'Asie (certains de ces derniers encore aux prises avec l'impérialisme américain) devenaient en principe des partenaires, et c'étaient donc les années où la fraction la plus combattive et la plus progressiste du peuple français, dont nous étions, pouvait être fière d'avoir contribué à ce succès : "Liberté, Egalité, Fraternité" pouvaient commencer à ne plus passer pour de l'humour noir aux frontons de nos édifices publics.

Mieux, suite au grand mouvement de mai-juin 1968, de nouveaux droits et avantages étaient conquis par les forces populaires. L'espoir dans l'union de la gauche prenait corps, et la volonté de tenir compte de la compétition internationale et des leçons du passé (concernant par exemple la fuite des capitaux ou les impératifs de gestion des entreprises) conduisait à appuyer le volet économique du programme commun sur les grands groupes industriels existants comme sur les grands services qu'ils viendraient rejoindre au sein du secteur public industriel.

Nous venons d'assister à la fin de cette période de gouvernement socialiste, déjà entrecoupée, il est vrai, de deux ans d'alternance de la droite, qui n'a lui-même suivi que pendant très peu de temps le programme de l'union de la gauche sur lequel il avait été élu. La population avait bien perçu qu'il était important de remporter les élections nationales (présidentielles et législatives) pour disposer d'une réelle maîtrise à cette échelle "hexagonale", mais on en est vite arrivé à rencontrer la "contrainte internationale". Celle-ci résultait de la mondialisation de plus en plus poussée de l'économie sous la conduite des plus grandes puissances capitalistes (FMI, GATT..) et de l'intégration ouest-européenne en cours, avec les contraintes imposées par la commission des communautés européennes aux gouvernements nationaux.

Je ne partage pourtant pas du tout l'opinion de ceux qui veulent en conclure que "le socialisme, ça ne marche pas", pour plusieurs raisons que je ne développerai pas ici parce que ce n'est pas le sujet, sauf à dire qu'on aurait pu mieux faire et moins être pris de court si l'on avait dans nos organisations clairement analysé en temps voulu cette poussée européenne et préparé une attitude et des propositions tenant compte des aspirations populaires tout autant que des limites qu'opposait à notre action notre manque de pouvoir à ce niveau européen.

3. Recherche, action régionale, succès idéologique du capitalisme et approfondissement de la crise de l'emploi.

Il se trouve que la recherche a joué un grand rôle dans les dynamiques évoquées.

D'une part, elle est l'émanation de la science, et la science française est jusqu'ici d'un bon niveau : le siècle des Lumières, la révolution française, la République et même certains des régimes intermédiaires ont cru au progrès par la science et favorisé son développement. Les grands moments de l'histoire populaire ont renforcé cette action favorable. Ainsi au XX^e siècle, la science française qui s'est illustrée en plusieurs domaines de pointe est-elle encore sollicitée de contribuer au progrès de l'humanité par l'action politique quand par exemple Irène Joliot-Curie, prix Nobel de Chimie, est chargée par le Front Populaire du sous-secrétariat d'Etat à la Recherche ou quand, à la Libération, Paul Langevin et Henri Wallon sont mis à contribution pour l'élaboration d'un plan visant à l'amélioration et à la démocratisation de l'enseignement. La science reçoit des moyens pour son exercice, comme le CNRS créé en 1939 et confié à la direction du physicien Jean Perrin. Elle devient une force économique, jouant un rôle décisif dans l'émergence et la croissance de l'industrie nucléaire ou de l'industrie spatiale, dans certains autres développements industriels, comme les télécommunications par exemple..

D'autre part, la recherche industrielle a joué un rôle extrêmement important dans les dynamiques de croissance des entreprises, que ce soit la croissance économique des plus grandes firmes, appuyée sur leur croissance financière, ou que ce soit leur croissance géographique, appuyée sur l'action régionale et qui s'est traduite par leur déploiement-redéploiement et leurs restructurations. En effet, dès que ces tendances ont commencé à se développer, en relation aux phénomènes d'ouverture et de concurrence, la tendance précédente à l'exceptionnelle concentration sur Paris des entreprises, surtout industrielles, a commencé à laisser place à certaines modifications régionales. On a commencé à assister à des transferts, desserments et essaimages. Ceux-ci ont pris pour destinations des espaces peut-être moins bien situés (inconvenient auquel on peut souvent remédier moyennant une desserte suffisante) mais plus accessibles parce que moins encombrés, plus vastes, moins onéreux, bénéficiant en outre de la présence d'une main d'oeuvre abondante et peu coûteuse... Mais en revanche, elle était souvent peu qualifiée. Dans les entreprises à plusieurs établissements, et a fortiori dans les grands groupes représentant des moyens financiers énormes, on a commencé à desserrer (ou, comme on

disait alors, à "décentraliser") la fabrication et les fonctions consommatrices d'espace, tandis que le centre a été réservé aux fonctions administratives et commerciales, mais aussi de recherche. On a ainsi vu ces grands groupes constituer des centres de recherche employant de véritables bataillons d'ingénieurs-cadres et techniciens: on a particulièrement remarqué ceux de branches issues de la métallurgie, telles que l'électronique, l'aéronautique..bien sûr, l'influence des commandes militaires n'est pas contestable.

La géographie de ce phénomène "recherche" a reflété cette segmentation de la production et cette expansion de la recherche en concentrant jusqu'à maintenant ces emplois dans la région parisienne. Mais le besoin d'espace et de regroupement relatif de ces laboratoires, l'attractivité sur le type de personnel requis d'installations de type campus ont conduit au développement de l'arc périurbain sud-ouest de Paris. Cette attractivité a alors suscité l'installation de "technopoles" dans d'autres régions. Sophia-Antipolis fut lancée sur l'initiative de Pierre Laffitte, ancien directeur de l'école des Mines de Paris. Grenoble et Toulouse, qui se distinguaient déjà par leurs taux d'emplois de recherche supérieurs à la moyenne, suivirent (avec Meylan, Labège..) et beaucoup de villes furent ainsi saisies selon l'expression d'un auteur (P-Y.Tesse) de la "fièvre des technopoles". Ce mouvement a révélé à quel point les acteurs locaux étaient prêts à se mobiliser pour faire ainsi d'une pierre deux coups, non seulement en attirant des emplois et activités, mais également en valorisant leur territoire par une reconnaissance de qualification. Bien que l'examen de la réalité montre que celle-ci garde une assez grande inertie et peut demeurer rétive aux discours incantatoires, il est apparu clairement que des énergies étaient mobilisables pour le développement local et régional par la recherche. C'est ce qui a abouti à la création des CRITT, à la régionalisation de l'ANVAR, à l'établissement des Livres Blancs régionaux de la recherche, etc. L'inventaire de ces différentes actions est dressé dans le numéro spécial de janvier 1993 de la lettre du MRE, dont il convient toutefois de tempérer l'enthousiasme trop volontariste dont il déborde.. A suivre, tout-de-même, la façon dont les pouvoirs locaux et régionaux intègrent la recherche à leurs stratégies, les transferts en provenance de Paris, le degré d'implication des entreprises (les petites-moyennes et les grandes) dans le développement régional, les effets que pourront avoir les arrivées de nouveaux emplois de recherche sur l'activité universitaire locale,..etc.

4. Europe et recherche.

C'est dans cette problématique de la volonté des acteurs locaux (bien divers, au demeurant) d'enrayer le déclin de leur territoire et même d'engager leur énergie pour impulser autant que possible un nouveau développement qu'il faut me semble-t-il replacer la question de l'internationalisation et plus particulièrement celle de l'intégration européenne. En effet, on a noté, et c'est certainement un des principaux aspects de ce mouvement de supranationalisation, que cette intégration a permis à ses promoteurs de contourner le contrôle démocratique établi à l'échelon national. Mais en même temps, si dans notre pays les réactions de la population n'ont pas été que de rejet et si au contraire l'idée européenne a rencontré un certain écho, c'est (du moins je le crois) en référence à l'idée précédemment évoquée selon laquelle les coopérations peuvent être mutuellement avantageuses (à condition bien sûr qu'elles soient volontaires, pacifiques et équitables). Non seulement la négociation vaut mieux que l'épreuve de force, mais encore une société équilibrée table généralement pour son bien-être sur le progrès des connaissances et une maîtrise des innovations qui n'est possible que moyennant une ouverture suffisante. Si cela ne doit surtout pas conduire à abandonner toute protection, celle-ci ne peut être longtemps efficace si elle va à l'encontre des aspirations de la population. C'est en grande partie pour n'avoir pas pu maintenir ou assurer une telle ouverture, occupés qu'ils ont dû être à se protéger contre les offensives capitalistes, que les pays du bloc socialiste se sont trouvés en butte aux aspirations de leurs populations. Y faire droit a inmanquablement causé l'effondrement de ces systèmes (et la perte de nombreux acquis sociaux), mais continuer à ne pas y faire droit rendait depuis longtemps la situation intolérable. En fait, la fin de l'équilibre Est-Ouest risque bien de modifier à terme la dynamique d'intégration européenne, comme dans un jeu de dominos. N'ayant plus à craindre le système soviétique, les Etats-Unis n'ont plus à ménager l'Europe de l'ouest. Celle-ci laisse d'ailleurs percevoir quelques craquements de repli face aux modifications géopolitiques en cours à côté d'elle, particulièrement la réunification allemande et les dislocations en Europe centrale et orientale.

Mais, sans ignorer le risque pour les coopérations européennes de recevoir ainsi un coup d'arrêt, ce n'est pas sur ce point que j'ai à conclure. Faut-il jeter le bébé des coopérations scientifiques européennes ou internationales avec l'eau du bain, corrosive pour l'emploi, de la guerre économique entre grandes firmes pour le partage des marchés dont on a réussi à obtenir l'ouverture ? Je ne le pense pas. La cessation de coopérations internationales mises sur pied et maintenant fonctionnelles priverait les équipes constituantes de synergies avantageuses et les renverrait à des financements et un fonctionnement plus réduits, avec les risques d'asphyxie ou en tous cas de moindre épanouissement dûs au confinement. Autrement dit, la possibilité de fermeture et de repli sur soi est à utiliser si nécessaire, mais elle comporte aussi des inconvénients, surtout dans le domaine de la recherche.

Tout d'abord, à propos de ce qui vient d'être dit au sujet des scientifiques de Russie et de la C.E.I., je puis confirmer que des membres de l'Académie des Sciences de Russie, que nous avons rencontrés à Dakar en novembre dernier à l'Assemblée Générale de la FMTS, ont lancé un véritable cri d'alarme.

Il se trouve que cette assemblée générale avait à son ordre du jour *"un nouvel ordre scientifique et technique mondial"*, sujet auquel trois journées ont été consacrées dans un symposium spécialisé. Les témoignages que nous venons d'entendre sont bien loin d'un tel nouvel ordre. Ils traduisent tout autre chose que de la coopération. C'est une forme nouvelle de la classique fuite des cerveaux.

Cette question ne me paraît pas extérieure au champ des responsabilités syndicales. En particulier, l'aspect de la mise en concurrence de chercheurs au niveau des rémunérations a des répercussions immédiates sur la situation matérielle des travailleurs scientifiques en général.

Mais en outre, cela signifie la dénaturation de toute relation démocratique. Chacun s'est réjoui des ouvertures démocratiques apportées par les changements en ex-URSS et ailleurs. Ce qui nous a été rapporté il y a quelques instants montre bien que la démocratisation des relations scientifiques ne peut pas être envisagée indépendamment des relations économiques. Dit comme cela, c'est une banalité. Mais l'exemple des 15000 francs qui font travailler un labo est une situation concrète: il se crée un flux économique; il y a un marché de la matière grise et, sur ce marché, échange à un prix jugé mutuellement avantageux.

Mais quid de la coopération dans ces conditions?

J'en viens donc à ce qui a été le thème de notre symposium de Dakar. La coopération avec les pays en développement y a été largement évoquée. Tous ces pays sont dominés par le problème de la dette et par celui de la fuite à bas prix de leurs richesses et, en conséquence, de la difficulté d'avoir une orientation scientifique autonome.

On ne peut pas continuer à accepter que des pays soient contraints d'abandonner leurs matières premières, pétrole et autres, à des prix fluctuants et cassés. Et on peut en dire autant des richesses humaines, comme nous le montre l'exemple de la Russie ou d'autres.

On voit bien que poser le problème de la coopération scientifique sans poser en même temps celui de la coopération économique, conduit dans une impasse.

Mais cela étant admis, l'action ne peut s'organiser qu'autour d'objectifs concrets, chacun d'eux exigeant un débat approfondi. On ne déterminera pas les initiatives à prendre dans les cas cités à coups de généralités. J'espère que la publication prochaine des travaux de Dakar contribuera à cette concrétisation.

Un autre aspect des problèmes de coopération scientifique à l'échelle mondiale se manifeste à travers les préoccupations éthiques. Le débat

(pour ne pas dire l'affaire) Montagnier-Gallo en est un exemple. On doit se rendre à l'évidence: la guerre économique se répand dans le monde scientifique. Il y a le problème des publications, de l'antériorité des découvertes, des actes de piraterie, des faux purs et simples. Dans ce qui tient lieu de coopération entre équipes et laboratoires, il se produit des faits qui n'ont rien à envier à ce que nous avons appris tout-à-l'heure!

Cela pose sans doute le problème de la définition ou de l'amélioration des règles de coopération et de moyens de les faire appliquer. Au delà de ce qui est en jeu pour la communauté scientifique, c'est une prise de conscience d'elle-même du point de vue de ses responsabilités sociales. La FMTS veut jouer un rôle en ce domaine.

L'idée a été lancée de donner en France un prolongement à cette affirmation par la création d'un groupe français de responsables syndicaux et de scientifiques qui, sans être étroitement lié au mouvement syndical, se considèrent comme très impliqués dans ce type de questions.

J'ai plusieurs fois évoqué la nécessité d'être concret. Aussi voudrais-je conclure sur mon expérience professionnelle personnelle, dans le domaine de la photogrammétrie, c'est-à-dire la technologie de transformation des images photographiques aériennes ou spatiales en cartes. Plusieurs équipes travaillent en Europe à des développements dans ce domaine, mais ce sont de petites équipes car aucun institut cartographique n'a les moyens de concentrer de très gros moyens sur un seul objectif. Et pourtant dans certains cas il faudrait non pas 3 ou au mieux 5 ingénieurs de recherche mais quelques dizaines. Il y a donc nécessité d'une coopération, la quelle est parfaitement envisageable à l'échelle européenne. Cette coopération doit aller au delà de l'échange d'information par le moyen de séminaires et workshops.

Les autorités de la CEE à Bruxelles se contentent de favoriser cette coopération par la participation au financement de contrats. Mais le résultat est surtout d'intensifier la course aux contrats sans que soit réglé le problème de l'organisation de la coopération et de la gestion d'un projet de recherche. Pour qu'il y ait coopération, il faut qu'il y ait volonté politique, définition des priorités. Lorsque cinq ou six petites équipes coopèrent, il ne faut pas seulement des chercheurs mais des scientifiques qui évaluent, fassent le point à chaque étape, proposent des orientations pour la suite, et plus encore soient attentifs aux obstacles et fassent le nécessaire pour lever les blocages.

J'en conclus à la nécessité d'une structure de service public chargé de la recherche, à l'échelle européenne. Je ne parlerai pas de puissance publique européenne, mais du moyen d'affirmer un intérêt public s'exprimant autour d'une politique et de priorités, à partir de quoi la question des financements et de contrats peut être abordé dans de bonnes conditions, étant entendu que tout cela ne peut se réaliser que si l'on commence par donner tout leur rôle (je ne dis pas le monopole) aux services publics nationaux de la recherche.

Claudine KARLIN (Isolée)

Nous devons faire attention à ne pas nous lancer dans une discussion sur des applications en faisant l'économie d'une réflexion de fond. Je suis d'accord pour que nous ayons une discussion spécifique sur les pays de l'Est. Mais on ne peut pas la conduire si nous ne menons pas d'abord une réflexion sur le fond : qu'est-ce pour nous, qu'une coopération ? Qu'est-ce que nous mettons dedans ? Et comment la conduisons-nous ? Et seulement après, comment nous adaptons-nous au pays demandeur ?

Car, actuellement, on nous amène à discuter de coopération sur des terrains qui ne sont pas ceux que nous aurions choisis. Les coopérations qu'on nous propose sont essentiellement des recherches d'argent, des mises en commun de moyens pour gagner de l'argent, du pouvoir, gagner au sens "libéral" du terme. Or, est-ce ce genre de coopération que nous voulons développer ?

Ne faut-il pas d'abord remplir la notion de "coopération" d'un contenu ? Il me semble qu'il y a de toute façon au moins trois types de coopération.

-- Le premier est un "pacte" entre deux partenaires qui sont à développement égal, ou presque, par exemple entre pays de la CEE. Comme le soulignent de nombreux camarades, nous n'avons pas su imposer un fonctionnement démocratique et transparent à ces instances internationales. Ce qui ne veut pas dire que leurs choix sont mauvais : il y a tellement à faire ! Sommes-nous même capables d'y faire respecter la place de toutes nos catégories de personnels impliqués ? C'est en tout cas un objectif que nous devons défendre. En étant particulièrement attentifs à ce que cela ne soit pas une simple attitude défensive de droits acquis par "nos" personnels, mais une lutte pour les droits de "tous", droits qui accompagnent un plus fort investissement dans la recherche. Cela veut dire, renforcer un travail syndical avec nos collègues étrangers.

-- Le second est un accord entre deux pays à développement inégaux. Et là, il me paraît que nous devons être intransigeants : il ne peut y avoir exploitation du plus faible par le plus fort. Il faut qu'il y ait adaptation de l'accord à la situation, de telle façon que les deux partenaires s'y retrouvent. Cela peut être sur le court ou le long terme.

-- Il y a enfin les coopérations qui doivent permettre le développement des pays du Tiers-monde et un

partage du progrès par tous. Nous devons, en tant que syndicalistes, nous battre pour qu'existe ce type de coopération. Or, on ne parle jamais des répercussions possibles de la recherche pour ces pays. On se décharge la conscience sur les organisations caritatives. Il me semble que nous devrions avoir plus souvent dans nos labos des discussions pour lancer des programmes de coopération de ce type. Elles nécessitent des trésors d'imagination pour convaincre et trouver de l'argent. Elles nécessitent, par exemple, la mise en oeuvre d'un principe qui n'est pas toujours facile à réaliser mais auquel nous devons réfléchir : les travailleurs scientifiques qui sont formés chez nous doivent mettre en oeuvre leurs compétences dans leur pays pour que puisse s'y développer une recherche. Cela veut dire que la formation doit se poursuivre par un suivi et une aide en forme de coopération. Cela d'ailleurs nous ramène aux pays de l'Est où la situation générale conduit effectivement à une paralysie complète de la recherche. Pour moi, nous devons tout faire pour qu'il n'y ait pas "fuite des cerveaux".

Ce qui me frappe, c'est que dans le rapport de conjoncture qui vient d'être terminé, la coopération n'existe que dans le premier sens. Ce rapport est entièrement nombrilic. C'est la recherche au service d'un progrès financier, politique, un progrès pour gagner dans le partage des marchés. Un exemple : thème du patrimoine ; il ne s'agit que du nôtre propre. A l'heure où les moyens de communications nous permettent de travailler en temps instantané d'un bout à l'autre de la planète, nous ne parlons que du patrimoine occidental. Jamais du patrimoine universel que nous exploitons jusqu'à la corde, sans nous préoccuper du sort de ceux qui en sont les dépositaires directs, qu'il s'agisse d'un patrimoine naturel (minerais ou forêt) ou d'un patrimoine historique...

Ce ne sont là que quelques bribes de réflexions. Mais si nous commençons par avoir des idées sur ce que sont pour nous des coopérations et des principes quant aux mises en oeuvre, alors tout le reste s'inscrit dans une application adaptée à une situation, que ce soit avec les pays de l'Est, le Maroc ou l'Angola, le Vietnam ou le Japon, le Pérou ou le Chili, ou la CEE. Et nous serons les seuls à aborder la question de cette façon. Comme le montre, hélas, l'exemple négatif du rapport de conjoncture...

François CLAPIER (section d'Orsay)

Il faut savoir si le CNRS est en capacité d'évaluer combien il emploie de façon honorable ou déshonorable des collègues des pays de l'Est. Il y en a tout de même beaucoup : des centaines de collègues par an. Il y a des collègues qui ne sont pas invités, d'autres qui le sont ici, et au lieu d'avoir 150 dollars sur un poste rouge, sont DR pour 15000 F (ce qui est un pactole formidable pour un russe, scientifique dans un labo quelque fois sans

chauffage, sans salaire, où il n'y a plus rien du tout, même pas de survie familiale...). Donc ces gens-là sont très intéressés. La direction générale de l'armement a embauché un certain nombre des gens "savants en matière d'armement", à hauteur de 50 Millions de Francs en 92, pour un an. Le CNRS aussi a un certain nombre de postes rouges avec un système de pompage qui est intéressant. Par exemple, vous prenez un russe, patron de labo ex

-soviétique, brillant, et vous l'embauchez comme Directeur de Recherche dans un labo. Ainsi avec très peu d'argent, de frais de mission et d'investissement, un labo français de recherche est capable de faire travailler 100, à 150 collègues de plus, d'avoir un taux de publication formidable. Mais en plus ce personnage, touriste qu'il est, devient une sorte de tsar car nous pouvons imaginer qu'il prend une importance stratégique considérable sur le labo en question et même sur la commission compétente du CNRS car il devient le plus grand publicateur d'articles qui soit dans son domaine... J'allais dire que c'est en fait une forme de mandarinat importée.. Alors on ne paie pas 150 dollars... (d'ailleurs ce serait raisonnable de le payer beaucoup plus que cela car il vaut beaucoup plus que cela). Je ne sais pas si ces gens ont une évaluation, mais ce qui m'inquiète beaucoup c'est que certains considèrent que c'est là un sujet polémique, pas forcément syndical.

Le Comité National devrait considérer qu'il est en retard quant à l'évaluation, quelle est l'ampleur du problème et quel rôle la France joue dans cette affaire. La recherche française y joue-t-elle un rôle honorable ? Comment on gère cela dans la mesure

où ce sont des pays qui ont été des puissances scientifiques et sont dans une situation parfois catastrophique.

Si on veut éviter le travers d'utiliser des gens très brillants à bon compte, (*ce qui commence maintenant : il y a beaucoup de candidats pour venir au CNRS en France*), il faudrait peut-être continuer de s'assurer comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant, que les gens soient payés normalement, sur des postes normaux, à des tarifs normaux. Même si c'est sélectif, il faut viser le long terme dans la coopération et non pas l'achat immédiat de smicards "immigrés ou non", car ils risquent d'être balancés au bout de peu de temps. C'est tout de même proposer des aventures extrêmement déplorables à un certain nombre de collègues. C'est un point à mettre en avant au niveau du CNRS, d'offrir au moins des postes rouges corrects.

Cela vaudrait la peine de passer un certain temps sur des chemins critiques, peut être un peu nouveaux, qui font qu'une coopération est utile, nécessaire, profitable pour les parties ou justifiée d'autres façons.

Alex MIRE (Toulouse) élu Commission 10 du Comité National

Internationalisation, le plan scientifique

1er volet : Relations internationales

Budget Université --> 250 MF

SPI --> 250 MF

Circulation de l'information scientifique

- Convention de collaboration

- Accueil de chercheurs et d'étudiants étrangers

2ème volet : Financement de programme de recherche sur le plan international

- Des plans existent mais il faut signaler le manque de structures démocratiques pour gérer ces plans.

- l'incitation pour la recherche de contrats au niveau européen à Bruxelles.

. La Manne peut-être

--> mais là aussi le poids du politique dans l'affaire

--> Parler aussi de la nécessité de contrats avec les autres travailleurs scientifiques sur les problèmes des titulaires et de participation aux organes de décision.

--> Le problème de la réciprocité car on sait peut-être la situation qui est proposée aux chercheurs étrangers, mais il faudrait se préoccuper que les personnels scientifiques français soient traités de la même façon.

Marc RENARD, Secrétaire Général du SNPCEN.

On a beaucoup parlé des gens entrant ou voulant entrer au CNRS, mais pas de ceux qui en sortent. Si dans la plupart des collaborations en Europe, comme le CERN, les gens conservent leur statut d'origine, ce n'a pas été de cas à l'ESRF (*Européan Synchrotron Radiation Facility*), où l'on a "débauché" des spécialistes, notamment au CNRS,

sur des contrats individuels plus rémunérateurs, mais évidemment hors statut. Les futurs grands équipements seront nécessairement au minimum européens et nous aurons donc à réagir sur la manière dont seront traités les gens qui travailleront sur ce projets.

Place et autonomie des scientifiques dans l'élaboration de la recherche

. Présentation de Claudine KARLIN (isolée)

La place des scientifiques dans l'élaboration et dans l'évaluation de la recherche sont en fait deux questions différentes puisqu'à un moment T, l'une oblige à se tourner vers le passé alors que l'autre est une projection dans l'avenir, sauf qu'on ne peut se projeter dans l'avenir sans évaluation d'un potentiel existant.

Ces questions font l'objet d'un débat assez vif, comme l'ont montré les interventions des camarades lors de la deuxième matinée de ces journées d'études et celles publiées dans la presse du syndicat, tout particulièrement en ce qui concerne l'évaluation des personnels. Cela traduit bien que la situation actuelle n'est pas satisfaisante.

Elaboration.

Il est évident que, quelque soit le niveau du programme à élaborer, les scientifiques doivent y avoir une place. J'ai l'impression pourtant qu'ils ne sont présents qu'à un petit niveau. Plus les moyens mis en oeuvre sont importants, plus ils sont exclus, car plus c'est politique. Il est évident qu'au niveau international, si l'on constate ce qui se passe à la CEE, nous ne sommes pas là (toutes catégories confondues, sauf certains grands pontes que nous ne connaissons pas et dont le profil devrait être un jour dressé). Il y a dans ce fonctionnement une réplique du système de délégation de pouvoir type politique ; et encore, le politique, dans notre pays, est plus transparent en ce qu'il doit rendre des comptes devant ses mandants, ce qui n'est pas le cas de la CEE. Ajoutons, à notre charge, que nous ne nous battons pas beaucoup à ce niveau là.

Les scientifiques sont-ils plus présents au niveau national ? Oui, sans doute, même s'il y a un recul par rapport à une situation que j'ai connue il y a une dizaine d'années, en terme de démocratie. Je pense que c'est différent en terme de mandarins (ce sont des scientifiques à part entière), toujours présents là où il faut et quand il faut. Quelles sont les raisons de notre recul ? Difficile certes de participer à l'élaboration d'une politique scientifique lorsque vous n'avez accès qu'à une partie de l'information, quand la direction non seulement gère une bonne partie des dossiers sans vous, mais, qu'en plus, elle filtre ce qui arrive jusqu'à vous (aujourd'hui, pour déposer une demande de création d'équipe, il faut d'abord l'aval de la direction qui peut vous refuser l'accès aux formulaires à remplir). Je veux bien croire que dans une période de crise, la direction, qui tient les cordons de la bourse, fait des choix drastiques avec d'autant plus de sérénité qu'elle n'est impliquée qu'à un second degré. C'est son rôle et je la crédite de critères de choix valables même si je ne les partage pas, en tout cas pas tous dans les domaines que je connais. Mais, en face, que faisons-nous ?

Que veut dire aujourd'hui participer à l'élaboration de la recherche ? Il y a différents niveaux :

-- Qui participe dans le laboratoire ? niveau d'autant plus stratégique qu'on nous demande, et ce n'est pas un mal, un effort de plus en plus grand de cohésion et de valorisation de l'image du labo. Est-ce que toutes les catégories s'impliquent dans l'élaboration des programmes du labo ? Est-ce que le conseil de labo joue son rôle ?

-- Au niveau de la section du Comité National, les scientifiques défendent-ils avec acharnement et arguments des politiques qui leur semblent vitales pour leur discipline ? Peuvent-ils mener, avec leur directeur scientifique, des négociations qui aboutissent à un compromis accepté par tous entre les besoins estimés par une communauté et des moyens gérés par une direction ? Lorsqu'ils le font, sont-ils entendus ? Lorsque les scientifiques refusent toute négociation ou à l'inverse se plient sans discussion à des dictats, que peut-on dire ? Au-delà de ce registre, conduisons-nous des débats pour un développement de la recherche qui ne se limite pas au court terme ?

-- Puis il y a le niveau du département où il faut que puisse être concertée une politique de secteur, etc... Cette pyramide peut-elle encore fonctionner démocratiquement ? Ou, par essence, au fur et à mesure que l'on s'élève ? Les scientifiques présents représentent-ils de moins en moins de monde, jusqu'à plus personne, sauf eux-mêmes, et ils sont alors alibi d'une démocratie ? A voir.

Nous rejoignons par là l'autonomie.

A un certain niveau de moyens, le scientifique a-t-il vraiment la possibilité d'être autonome dans sa programmation ou ses décisions ? Je dirais non, s'il s'agit d'une autonomie "dans le vide et sans frottement". Par contre, qu'il soit entendu et puisse se défendre des perspectives sur le court, moyen et long terme, oui totalement. Mais le terme "autonomie" n'est plus parfaitement adapté : le scientifique ne peut faire fi d'un certain nombre de contraintes extérieures.

Lors de l'élaboration des différents rapports de conjoncture ou de prospective, nous devrions rassembler nos forces, et faire ensemble une participation que nos élus au Comité National porteraient de l'avant. Elle

devrait prendre en compte les thèmes choisis et pousser à leur développement, mais aussi veiller à ce qu'y soient présents des aspects oubliés, des grands principes laissés sous la manche, d'autres thèmes jugés nécessaires : pourquoi ne pas relancer par exemple ce thème de "la paix" ? Recherche et développement en temps de paix ou en temps de guerre, conséquences de la guerre sur les individus (maladies par exemple), les systèmes sociaux ? Qu'est-ce qu'on règle avec la guerre au-delà des raisons affichées ? Comment se nourrissent de la guerre des autres, les économies de "pays en paix", etc...

Evaluation.

Je ne parlerai là que du Comité National. Il me semble que l'environnement scientifique auquel devait répondre le Comité National a changé. Il y a un problème réel, amplifié par une situation où la direction l'a petit à petit dépossédé d'une partie de ses prérogatives en arguant des problèmes inhérents à la structure. Mais, comme dit le proverbe : "quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage".

Je crois qu'il faut relire nos textes de congrès d'il y a huit ans (au moins !). Nous y disions, à peu près, que le travail de recherche avait changé, qu'on avait à faire à des collectifs de travail dont le fonctionnement s'appuyait sur la complémentarité des compétences ; qu'il fallait que le Comité National prenne en compte cette évolution et cesse de fonctionner sur une évaluation individuelle de certaines catégories de travailleurs de la recherche pour promouvoir des modes d'évaluation de ces collectifs. On peut reprendre quasiment exactement et avancer avec nos textes...

Avons-nous fait évoluer le mode d'évaluation des laboratoires ? Je suis persuadée qu'il y a un moyen simple de trouver le bout de la ficelle pour la dérouler : battons-nous sur les rapports d'activité des laboratoires. Il s'agit d'un travail à la base dans lequel devrait s'impliquer toutes les catégories de personnels : le rapport d'activité d'un laboratoire, c'est à la fois l'image que le laboratoire se fait de lui-même et celle qu'il renvoie ou veut renvoyer vers l'extérieur. En psy, un individu incapable d'avoir de lui une image valorisante est incapable de porter vers l'extérieur une image de lui qu'il ne possède pas ; idem pour un laboratoire. De plus, c'est à la portée de chacun d'entre nous, puisqu'il s'agit de notre outil, de notre vie de tous les jours. Tout le monde doit avoir accès à ce rapport (ce qui n'est pas encore le cas partout). Tout le monde doit pouvoir y participer (ce qui est encore moins le cas partout), y figurer selon la place tenue dans les différents programmes. Ce rapport ne doit pas être une juxtaposition de travaux individuels, mais bien mettre en évidence un travail collectif, des agencements de compétences dont la complémentarité fait la dynamique des programmes. Cela conduit chacun à mesurer ou à faire mesurer la place tenue dans les résultats obtenus. Nous étions en avance lorsque nous avançons cette proposition puisque cette année le jury d'admission du SHS a retenu comme critère la bonne intégration des candidats dans un laboratoire et ses programmes (que nous soyons d'accord avec cet objectif ne veut pas dire que nous approuvions les modifications faites dans au moins 4 classements de jury d'admissibilité : il aurait pour le moins été préférable de discuter avant des critères de recrutement).

Pour en revenir à la rédaction du rapport d'activité d'un laboratoire, c'est un moment d'autant plus nécessaire qu'il faut justifier de tous les moyens mis en oeuvre dans la réalisation des programmes, au vu des résultats, moyens financiers, moyens en matériel, moyens en hommes et femmes, chercheurs comme techniciens. Et c'est à partir de là seulement que peut se faire une évaluation des besoins, donc des compétences nécessaires soit à la poursuite du programme, soit à un changement de programme, soit même au lancement d'un nouveau programme. N'est-ce pas le premier pas d'une évaluation, au niveau du laboratoire ?

A nous ensuite, au niveau du Comité National, de nous appuyer sur ces rapports pour faire avancer une évaluation de collectifs de travail, de compétences mises en oeuvre, dans leur diversité et leur complémentarité, une vraie évaluation de programmes, d'équipes, de laboratoires. C'est aussi la meilleure façon de faire avancer une réflexion sur la place de chacun, donc des personnels techniques dans le processus de recherche, à partir de la réalité des labos. Si un directeur est incapable de faire valoir tous ses personnels, il y a un vrai problème que nous devons traiter dans le labo.

Ces rapports sont pour nous un outil fantastique de connaissance approfondie des labos, si nous avons le courage d'y travailler.

Jean-Paul BERRY (Toulouse) élu Commission 8 du Comité National

1) J'ai entendu dire que dans des laboratoires décadents, les ITA n'ont pas eu d'avenir radieux. Et bien je peux vous assurer que, dans un labo toulousain de ma connaissance, que l'on pourrait ainsi qualifier, beaucoup d'ITA ont eu des carrières anormalement favorisées, sans parler de certaines personnalités syndicales premières servies. Ca a été nocif, on le paye aujourd'hui.

2) Il faut comprendre ceux qui nous gouvernent. Dans des conditions de pénuries, ils choisissent de préserver l'emploi de chercheurs et de dégraisser l'emploi ITA car la communauté scientifique a laissé se propager l'idée que l'on peut faire de la bonne

recherche sans ITA ou que, de toute façon, le boulot peut être fait par les stagiaires.

3) Puisque les grands instruments, la science expérimentale nécessitent beaucoup d'argent et d'emplois techniques, on choisit de supprimer et les grands instruments et les ITA.

4) Il faut remettre en perspective les tâches, les missions et convaincre la communauté de changer l'organisation du travail, de permettre les synergies, l'évaluation commune chercheurs/ITA, combattre l'idée que la recherche c'est les chercheurs.

5) Il me vient à l'idée que ce reflux ITA voulu aujourd'hui est une stratégie de direction pour embaucher plus tard soit hors statut soit avec profils plus appropriés ou se débarrasser des travailleurs sous statut.

Les ITA au service des chercheurs : le SNTRS-CGT, il y a plus de 10 ans, était contre le statut unique. Pour rééquilibrer les rapports, pour responsabiliser les ITA, pour qu'ils travaillent avec et non pour les chercheurs, on doit revendiquer un statut unique.

Jean OMNES

L'idée implicite selon laquelle le syndicat aurait admis une soumission de la fonction ITA à la fonction chercheur est une contre vérité flagrante. Rappelons qu'au contraire, même s'il y avait débat,

depuis de nombreuses années le Syndicat a revendiqué la reconnaissance de la place et du rôle des ITA dans la recherche.

Evelyne BRUN (Section Q.A.F.)

A propos de l'évaluation des ITA...

De même que des chercheurs plus ou moins "performants" occupent des emplois d'ingénieurs, de même des ingénieurs occupent des emplois de cadre administratifs, considérant que l'on peut s'improviser responsable administratif.

Je voudrais rappeler qu'il y a maintenant 15 ans environ, après une réflexion collective du syndicat, la spécificité des emplois administratifs avait été retenue, (ce qui n'excluait pas des carrières parallèles). Qu'en est-il aujourd'hui ? Les corps des administratifs, à savoir, de AJA à AARP (puisqu'on ne recrute plus en CAR) ne font pas partie des métiers de la recherche. C'est-à-dire que lorsque l'on parle des ITA, les "A" représentent des personnels qui n'ont pas de profil d'emploi défini dans le corps des personnels des EPST. Nous n'avons pas de BAP et pour définir par exemple, le profil d'un poste à l'affichage, nous devons procéder par analogie à partir des grilles de "T" et des "IE" en BAP V. Au niveau IR plus de problèmes puisque nous retrouvons naturellement la catégorie IR BAP V. Les propositions d'évaluation s'appuyant sur les

corps et les BAP, renforceront encore la disparité entre les "T" et les "A".

De même, lorsque l'on parle de l'évaluation de l'agent en liaison avec son laboratoire, il faut savoir qu'il n'y a aucune évaluation de nos structures. Personne ne se pose la question de savoir si elles sont performantes, si elles répondent à des objectifs définis, si elles font des propositions innovantes pour gérer la recherche dans une perspective qui réponde aux besoins des laboratoires, avec de nouvelles méthodes de gestion etc... Enfin pour faire vite, je dirai que les structures administratives ne sont pas évaluées par nos pairs.

Pour conclure, je rappellerais, que si le SNTRS a vocation à syndiquer les chercheurs, nous sommes un petit nombre d'administratifs syndiqués, et peut-être nous oublie-t-on ? Nous avons nos spécificités, mais nous sommes également complémentaires des autres catégories de personnel. Mon intervention ne se veut ni polémique ni corporatiste, mais je pense qu'il faut continuer à débattre de ces problèmes pour trouver des formules, à mon sens, diversifiées pour prendre en compte ces différences.

Alain CLORENNEC (Nice)

Concernant l'évaluation.

En astronomie actuellement l'on assiste à de projets de gestion qui ne tiennent aucun compte de l'avis des instances d'évaluation, mieux : même les dites instances, le Comité National, sont mises en demeure par les autorités qui ont pouvoir de décision, de tenir compte dans leurs travaux des recommandations qui sont le fruit d'une réflexion effectuée par les comités d'experts ou des comités d'audits internationaux constitués de personnalités, certes sans doute compétentes mais qui ne représentent qu'elles-mêmes et qui ont surtout comme mission de faire des propositions pour réduire le budget et les postes.

L'on constate donc que l'avis du Comité National concernant les publications et la production scientifique de certains laboratoires en Astronomie au sol (exemple cité par D.Steinmetz dans son intervention) bien qu'excellent tant qualitativement que quantitativement, n'aboutit pas à la conclusion logique de leurs appréciations scientifiques, c'est-à-

dire au renouvellement normal de l'Unité, mais à une recommandation de restructuration qui aboutira obligatoirement à la suppression de ces unités, dans leur constitution actuelle, et par conséquent à la fermeture d'instruments et de lieux d'observations, dont la nécessité pour la Recherche Astronomique tant nationale qu'internationale n'est niée par aucun scientifique sérieux.

Donc le rôle d'évaluation du Comité National est totalement détourné puisque ses décisions sont prises en d'autres lieux sur des motifs non scientifiques, mais seulement technocratiques, car un certain nombre de scientifiques de la communauté, utilisateurs des instruments menacés de fermeture, démontrent par des arguments purement scientifiques que les économies réalisables par ces restructurations arbitraires seront si faibles qu'elles n'auront qu'un effet dérisoire sur le budget total de la discipline, et qu'en plus elles déstabiliseront totalement la Recherche Astronomique Française.

Jean-Claude CHERVIN (Section Jussieu, Université P. & M. Curie, Paris VII)

Il faut d'abord répondre aux questions :

- Pour qui ?
- Pourquoi ?
- Dans quel but ?

Si l'évaluation a du mal à se faire, et que l'on cherche des moyens extérieurs au milieu (index des citations, nombre de publications avec ou sans rapporteur, audimat, revue de presse, etc...) c'est que

les scientifiques sont trop souvent juge et partie, que les pratiques ancestrales que le milieu cultive (copinage, renvoi d'ascenseur, etc...) sont toujours de rigueur.

Le Comité National a du mal à jouer son rôle. Il est devenu trop souvent une super C.A.P. pour l'avancement des chercheurs.

Eugène CATHERINE (Caen)

Je suis sorti de ces travaux à la fois : **SATISFAIT, PERPLEXE et INQUIET.**

SATISFAIT parce qu'il y avait longtemps que je n'avais participé à un débat aussi fouillé sur la politique de recherche scientifique. Fouillé mais aussi confus. J'aurais souhaité, mais était-ce possible ? Que chaque demi-journée d'étude soit introduite par des rapports plus construits.

SATISFAIT ET PERPLEXE Beaucoup d'intervenants ont dépassé le cadre purement collectif exprimant des pensées personnelles presque intimes, notamment au sujet de la place des ITA dans les laboratoires et dans le processus de recherche.

Il en ressortait des sentiments de frustrations, de culpabilité et des jugements sévères sur les promotions "indues".

D'une manière plus générale certains remettaient en cause :

- Le sérieux des Universités
- L'utilité du CNRS
- L'utilité du Comité National (ce qui est presque la même chose)
- Notre participation au Comité National
- Notre droit à juger...

Tous ces débats, je les ai déjà connus, mais je n'avais pas ressenti alors combien nous étions perméables et imprégnés des idées dominantes de "libéralisme et d'individualisme".

SATISFAIT ET INQUIET car s'il est bon que ces débats atteignent ces niveaux.

J'ai également ressenti un constat d'impuissance. Bien sur cela n'a jamais été exprimé ni dit.

ATTENTION N'oublions pas que nous sommes un SYNDICAT et CGT de surcroît.

Que nous ayons l'impression que le réservoir se vide et que nous n'ayons que des petites cuillères pour le remplir n'y change rien.

Je ne suis pas sûr d'avoir bien mesuré le climat. Les indicateurs, souvent évoqués dans nos débats, me manquent. Bas Normand, près d'une petite université -dur-. N'oubliez pas que le CNRS y est aussi implanté.

SATISFAIT en fin de compte car si je ne sais pas comment je vais m'y prendre pour faire comprendre à mes collègues qu'il faut se regrouper ou mieux se syndiquer, il est bon qu'un état des lieux ait été établi.

N'oublions jamais que sans se priver du droit d'intervenir partout et sur TOUT ce que nous jugerons utile et de notre ressort, notre rôle essentiel est :

LA DÉFENSE ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI et LA REPRÉSENTATION ET LA DÉFENSE DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL DE TOUTES LES PERSONNES TRAVAILLANT DANS NOS LABORATOIRES ET SERVICES.

Jeanine COHEN (Section Géographie PARIS)

Attention de "ne pas jeter l'enfant avec l'eau du bain". Si le Comité National ne fonctionne pas toujours de manière satisfaisante, ce n'est pas une raison pour oublier que c'est une structure démocratique qui mérite d'être défendue.

Les limites de son fonctionnement en revanche doivent être considérées.

- D'une part, le cadre national du Comité National peut se trouver parfois en porte-à-faux face aux phénomènes d'internationalisation dont il n'a pas toujours la maîtrise.

- D'autre part, la direction scientifique tranche et fait ses choix en dépit de ceux du Comité National.

Il faut donc si possible les surmonter, sinon les dénoncer.

Ceci étant dit, il se peut qu'il y ait parfois un peu d'auto complaisance : le regard extérieur doit donc être sollicité, il faut tenir compte de la demande du public.

Un autre biais affectant l'évaluation est l'existence de plusieurs cultures (par exemple, en section 39 "espaces et sociétés", où se retrouvent géographes, urbanistes et quelques autres, culture littéraire-universitaire et culture technique-ingénieurs ont des évolutions souvent différentes sur un même rapport d'activité).

Sylvie ENGRAND (CLERSE, Lille) Elue Commission 36 du Comité National

A propos de Commissions du Comité National et de leur mission d'évaluation de la recherche

Parce qu'ils sont acteurs à part entière de la recherche scientifique, les ITA revendiquent le droit d'avoir des idées sur les champs explorés, les besoins en production de connaissances et la qualité des travaux réalisés, ainsi que le droit de les exprimer publiquement.

Ceci dit, le travail dans les commissions du Comité National n'est pas chose évidente, et on peut s'interroger sur l'utilité d'y envoyer des élus ITA. A ceux qui doutent de la pertinence et de la légitimité de l'évaluation des laboratoires et des chercheurs par ces commissions -émanation tout de même de la communauté scientifique- il faut cependant rappeler que l'auto-évaluation présente en fin de compte autant d'intérêt que l'évaluation par des acteurs extérieurs. C'est une occasion de s'interroger collectivement et de remettre en cause librement les choix d'orientation et les modes de fonctionnement des laboratoires. Il n'y a pas au demeurant, quels qu'en soient les auteurs, d'évaluation parfaitement objective. Ce qu'il peut y avoir, en revanche, c'est un débat sur les critères utilisés et la façon dont ils sont mis en oeuvre selon les cas et/ou les commissions. Les élus pourraient d'ailleurs travailler à améliorer la transparence des principes et des méthodes appliqués en échangeant, en comparant et en diffusant les grilles d'analyse établies dans les différentes commissions.

Mais, plus au fond, il est légitime de se demander pourquoi on évalue. Ce n'est pas forcément dans une perspective de mesure de la productivité des hommes et des collectifs. C'est d'abord dans une perspective de suivi des évolutions de la recherche et de ses orientations, suivi auquel les ITA doivent être associés, en raison à la fois de leur citoyenneté et de leur participation aux efforts déployés. Les ITA doivent pouvoir exprimer leur perception des

besoins en connaissances et leur appréciation sur la manière dont les politiques décidées par la direction du CNRS répondent ou non à ces besoins. On se rappellera en outre que les choix en matière d'orientation de la recherche ont des effets directs sur l'emploi dans ce secteur d'activité : sur ce plan là également il est indispensable que les ITA puissent manifester leurs positions.

Le C.N. est une instance effectivement démocratique dont on ne peut pas évacuer les ITA. C'est un lieu où il est possible de faire apparaître sur la place publique les problèmes que suscitent les volontés de restructuration de la recherche affichées par la direction. Si le C.N. n'avait que cette fonction-là, elle suffirait à justifier que l'on défende son existence. Or il est très possible que celle-ci soit menacée. Les laboratoires et leur personnel sont maintenant soumis à de multiples évaluations par d'autres instances : les conseils scientifiques en font; mais aussi les experts de la DRED ; la direction multiplie les enquêtes et audits internes ou externes ; une procédure expérimentale se met en place, où des "représentants du CN", "désignés par les commissions", "accompagnent" le travail de refonte du programme et de réforme du fonctionnement exigé des formations atteignant 12 ans d'ancienneté. La multiplication des appels à des évaluateurs extérieurs au C.N. pourrait signifier que la direction cherche à "contourner" cette instance paritaire, qu'elle estime que les avis qui y sont donnés ne sont que de peu de valeur, et qu'elle se met en mesure de pouvoir les ignorer. L'écart observable dans nombre d'occasions entre les avis des commissions et les décisions de la direction confirmerait le soupçon qu'il en est ainsi. Il faut alors décider s'il est tolérable que la direction juggle ce lieu statutaire d'expression des personnels de la recherche, et s'il n'est pas au contraire urgent de réagir pour que le Comité National du CNRS garde, et même retrouve, toutes ses prérogatives.

Jocelyne LEGER (INIST Nancy)

Dans l'évaluation de la recherche par des scientifiques ou par d'autres, je voudrais intervenir sur un élément qui n'est pas souvent bien pris en compte : celui des critères de l'évaluation et l'utilisation massive de banque de données notamment américaines pour l'évaluation des chercheurs français.

L'index des Citations (SCI) est actuellement la seule base de référence pour l'évaluation quantitative de la recherche. Les bases françaises PASCAL et FRANCIS ne sont pas utilisées.

Il y a beaucoup de voix qui s'élèvent pour dire que c'est anormal que tout soit évalué de la même façon, d'autant plus que SCI minimise terriblement la recherche européenne en ne prenant pas en compte

un grand nombre de revues dans lesquelles publient les chercheurs européens. Quant aux revues des pays de l'Est, c'est encore pire.

Une des propositions que l'on pourrait envisager serait de voir comment on pourrait adapter l'outil que constituent les bases PASCAL et FRANCIS pour leur utilisation à des fins scientométriques et permettre ainsi de contrebalancer la main mise américaine.

Cependant, l'évolution actuelle de l'INIST dans une logique exclusivement marchande, risque d'empêcher la mise au point d'outils d'infométrie et de scientométrie à partir des bases françaises car il n'est pas sur qu'un "marché" existe.

On pourrait donner un compte rendu des réunions d'évaluation des Ressources Humaines sur l'évaluation des ITA. Nous pourrions aussi réfléchir un peu plus sur la manière d'évaluer les ITA, et la façon dont l'évaluation est posée par la direction. On est plutôt sur le plan : évaluation des individus. A ce propos je repense à l'article de "La Recherche" que nous avait communiqué Gérard Mandville : le technicien invisible.

Dès l'époque de Galilée, les techniciens ont été complètement "invisibles", des inconnus, et c'est encore le cas. Les Chercheurs sont "RE"connus "mis en scène" dans tout l'organisme et nous, nous sommes dans la fosse, comme les musiciens de l'orchestre.

On pourrait partir de questions simples :

- L'EVALUATION c'est quoi ?

Pourquoi, pour quoi, comment ? par qui ?

Une évaluation pourquoi ? Parce qu'après tout qu'il y ait besoin d'évaluer des individus ne va pas de soi. Dans 99% des entreprises, les carrières se font à partir d'aucune évaluation formelle. Cette donnée, présente au CNRS, tient beaucoup au travail scientifique, à une volonté d'objectiver tout ce que l'on fait. Nous voulons lier nos carrières à une évaluation qui serait la plus rationnelle possible.

Comme l'a dit Sylvie Engrand tout à l'heure, et j'adhère complètement à cette idée, il n'y a pas d'évaluation objective. Le problème est de la rendre la plus objective possible. Elle est issue d'un rapport entre différents critères portés par différents groupes de pression, dont le nôtre. Nous disons : une carrière fondée sur l'évaluation de l'activité doit déboucher sur une reconnaissance en terme de promotion. Le problème est que nous disons également qu'il faut un système permanent d'évaluation et que la promotion doit lui être reliée. C'est ce qui nous avait amené à demander une évaluation quadriennale qui se réfère à l'évaluation permanente dont les chercheurs sont l'objet. Leur promotion est réalisée, même si c'est dans une moindre mesure, avec les jurys. Nous voulons obtenir un système de suivi de notre insertion professionnelle, de l'évolution de nos qualifications.

Qu'est-ce que l'évaluation ? C'est bien le problème. On veut évaluer nos qualifications. Mais nos qualifications c'est à la fois un corps de connaissances, de compétences qui évoluent perpétuellement et les conditions concrètes d'insertion de ces connaissances et de ces savoir-faire dans le laboratoire ou le service. Or, jusqu'à présent on n'a jamais référé nos compétences et nous ne disposons que d'une pseudo-évaluation de l'activité.

Monique Scandellari a raison de dire que l'évaluation se fait d'abord dans le laboratoire, mais comment ? Il y a sans doute une évaluation effective qui porte sur un type de collaboration que nous développons avec les chercheurs, la manière

dont nous nous insérons dans les programmes scientifiques. En fait, on est sollicité par les chercheurs et la façon dont on fait appel à nous réellement est une sorte d'évaluation qui n'apparaît jamais. A la place on a une évaluation faite par le directeur de labo, mais en réalité complètement tronquée car le directeur de laboratoire peut saquer un ITA, peut se débarasser de lui, ou bien ne veut pas dire qu'il y a des problèmes dans son labo. Il fera alors une évaluation qui sera à peu près égalitaire parce qu'il veut montrer que son laboratoire est le meilleur. Il y a trop d'enjeu du côté du directeur pour dire qu'il fait une véritable évaluation. Il n'est pas dans une situation d'objectivité, il est complètement impliqué dans le rapport qu'il a avec l'ITA. Donc ce qu'il peut évaluer tout au plus, s'il est objectif, c'est la manière dont à la fois le laboratoire fait appel aux compétences de l'ITA et la manière dont l'ITA inscrit, développe ses compétences dans le champ d'activités du laboratoire. Qu'on en tienne compte d'accord, ce n'est qu'un élément, non primordial à l'évaluation.

Pour résumer : le contenu de l'évaluation découle de ce qu'est la qualification, ce ce qu'on évalue et par rapport à quoi. On aurait donc deux dimensions qui sont l'activité et le métier.

Mais se pose le problème des lieux où s'effectue cette évaluation. Monique l'a bien dit, dans la CAP on ne fait pas d'évaluation. Or, nous avons préconisé une évaluation par CAP, par BAP. Enfin, il faudrait qu'on réfléchisse, peut être qu'on approfondisse ces questions : quelle évaluation ? Quel type d'évaluation selon les types d'instances, et quelles instances ? Pour le moment on est effectivement à dire qu'il faut une évaluation par BAP. Chaque BAP est la partie professionnelle, disons, verticale de l'évaluation. A l'intérieur des BAP, donc par rapport à la branche professionnelle, nous définissons des critères d'évaluation transversaux, c'est à dire on définit d'abord des critères larges, quel que soit le métier qui correspond à des niveaux de qualification, et on les applique à chaque métier, à la manière dont chaque métier est mis en oeuvre dans les différentes disciplines. Il y a des métiers transversaux, par exemple des documentalistes sont aussi bien évalués en BAP SHS qu'en BAP documentation, des informaticiens en BAP 1 qu'en BAP 10 etc... Les critères devraient être les mêmes. Il est évident que l'informaticien de la BAP 1 est jugé et évalué uniquement par rapport à l'ensemble des savoirs mis en oeuvre au CNRS en informatique alors qu'en BAP 10 il est évalué en fonction de la manière dont son appliqués ces savoirs dans la branche SHS. On n'a donc pas tout à fait les mêmes critères et les informaticiens on pu voir, en SHS par exemple, qu'ils avaient une probabilité de promotion beaucoup plus importante en SHS qu'en BAP 1 où prévalent les très gros centres de calcul. On ne peut donc pas séparer la qualification des lieux où elle s'exerce et c'est bien la difficulté qu'on rencontre.

Par qui ? Là aussi c'est un problème. On dit toujours à la direction : évaluation dans les BAP par des experts. Mais qui sont les experts ? On peut relancer ce qu'avait dit Sylvie tout à l'heure pour le Comité National. Quand nous disons "par des experts", nous disons en même temps, "par les pairs", et on dit les pairs sont des experts. Alors qui sont nos pairs ? Des gens nommés, des personnes élues ? Quel contrôle on va exercer sur la compétence de nos pairs pour mettre en oeuvre des critères transversaux qu'on a définis. Il faut qu'on ait une possibilité de contrôle sur les pairs, donc il faut quelque part des élus. S'il faut des élus, on aboutit à une instance assez lourde au niveau des BAP. Ce dont ne veut pas le CNRS. On nous l'a dit très clairement : on ne veut pas de Comité National de BAP. Mais s'ils ne veulent pas de CN de BAP, ce n'est pas seulement une question de lourdeur, c'est parce qu'il y a là certainement un enjeu.

Que veut la direction du CNRS ?

Ils ont un autre objectif qu'il faut prendre en compte et moi je ne suis pas du tout d'accord avec Philippe sur l'histoire de l'Observatoire des métiers. L'Observatoire des métiers peut avoir plusieurs finalités. Nous pouvons aussi nous battre pour certaines finalités. Il me semble que si on veut développer des BAP conséquents, des réflexions permanentes sur l'évolution des métiers, de suivis permanents des BAP, il faut un lieu, qu'on appelle "observatoire" ou autre, peu importe, il faut un lieu où les personnels des BAP seraient représentés. Il faut des lieux de discussion sur les métiers, des lieux où les syndicats seraient représentés par des élus, exactement comme au Comité National quand on discute sur les disciplines. L'Observatoire des métiers, pour le moment, est quand même vu comme un lieu technocratique. Tel qu'il est composé et peut-être justement parce que les BAP ne sont pas mises en place, parce qu'il n'y a pas d'évaluation des ITA..., il ne peut jouer le rôle que nous voudrions qu'il joue.

L'idée de la direction c'est en fait : *on va être dans une période de restriction des emplois, donc il faut que chaque emploi soit rentabilité : baisse de masse salariale, augmentation de la productivité individuelle. Il faut absolument que chaque personne soit insérée dans le lieu où elle sera la plus productive, sur les lieux prioritaires, les*

emplois prioritaires de la direction. Il est beaucoup plus nécessaire qu'avant de gérer les emplois existants et d'avoir une gestion prévisionnelle des emplois.

Alors du coup on comprend très bien pourquoi. Je ne dis pas que c'est conscient de leur part. Mais ce n'est tout de même pas un hasard si lorsque nous parlons "évaluation des ITA" ils nous produisent des discours qui confondent totalement évaluation des ITA et utilisation des sous-produits de l'évaluation pour la gestion. Au niveau du labo il faudra que ce soit géré par la direction régionale : quels emplois, leur répartition, leurs évolutions etc... Au niveau suivant, il y aurait une auto-évaluation des ITA car ils veulent une évaluation à faible coût ; ils vont élaborer des critères en dehors de nous, par observation très rigoureuse, mais de toute façon un petit peu mécanique parce qu'elle est en dehors de nous. Ils vont élaborer des fiches, fiches de compétences et on va s'évaluer en fonction de la manière dont nous jugeons notre performance pour chaque critère et domaine de compétences. Et ces fiches seront finalement exploitées par l'Observatoire des métiers. C'est la plus mauvaise méthode pour faire un suivi de l'évolution des métiers. Ils élaborent des critères complètement figés sans possibilité pour les agents d'intervenir après pour dire "*mais ces critères-là ne sont pas les bons pour évaluer mon métier*"..

Il faut un système qui soit beaucoup plus souple. Et ce système, pour moi, passe par des individus. par des gens qui vont dans les labos, qui ont une compétence professionnelle, dans le champ professionnel. c'est peut-être très lourd. C'est ce qu'on fait pour les chercheurs. Je ne vois vraiment pas pourquoi on ne le ferait pas pour les ITA? Ces personnes, non seulement évalueront les ITA, mais parce qu'elles auront été dans les labos et auront vu les conditions d'évolution, de mise en oeuvre des qualifications selon les métiers dans chaque labo, elles auront une vue d'ensemble et pourront développer une réflexion sur l'évolution des métiers et l'évolution prévisible des critères.

Donc il faut que l'Observatoire des métiers soit en permanence alimenté par les réflexions qu'il y aura dans les BAP. C'est à mon avis à l'articulation entre tout cela qu'il faut réfléchir pour améliorer l'évaluation.

André LABORIE (Section IRESCO)

Les structures mises en place à une certaine époque permettaient aux scientifiques en général de pouvoir donner et apprécier les évolutions scientifiques en France,. Nous sommes passés aujourd'hui dans une situation très différente, dans le sens où les objectifs fixés à nos scientifiques viennent de l'extérieur et ces derniers ont très peu de possibilités d'intervention sur les choix et les axes de recherche.

Depuis un certain temps, dans toutes nos discussions sur les difficultés de nos camarades ou de collègues du Comité National, on pouvait s'en rendre compte malgré tout, à partir des décisions autoritaires, par exemple les décisions sur Bellevue.

Ce qui m'a frappé à la journée d'études de Bellevue, c'est de voir (*dans un Campus historique du CNRS possédant des équipes fortes en physique, en chimie et aussi en sciences de la vie et en SHS*) que les scientifiques, qui n'avaient pas vu la nécessité, pour des raisons X ou Y, du comment on pouvait participer à l'évaluation globale du site, se posent aujourd'hui beaucoup de questions. Ils voient que les décisions prises le sont en dehors de toutes discussions collectives et qu'elles sont plutôt politiques que scientifiques, pour des raisons qui peuvent échapper à la rigueur. Mais eux se sentent victimes de ces décisions.

Nous avons donc une place importante à jouer pour chercher la compréhension du collectif représenté par l'ensemble des personnels ITA et chercheurs du CNRS, sur la façon dont sont prises les décisions sur le devenir scientifique du CNRS, premier organisme public de recherche fondamentale du pays.

Même si on est pour des coopérations fortes et cela rejoint de qu'a dit le copain de Verrière sur les scientifiques de l'Est : à part le Directeur de labo qui, lui, a trouvé une solution juste, tous les autres doivent se débrouiller ! Et nous aussi, en France, dans certains cas nous voyons des patrons obligés de se réinvestir sur le devenir scientifique de leur labo ou site. Par la force des choses, la situation demande à ce qu'on pose ces questions à notre environnement, aux personnels qui nous entourent.

C'est à dire quel rôle peuvent-ils jouer aujourd'hui ? Car si on se place sur la base des orientations de la direction du CNRS, sur des objectifs définis, il est clair qu'un ensemble de laboratoires vont, avec leurs personnels, se retrouver en difficulté.

Nous devons être à l'initiative pour alimenter une discussion autour de tout cela par rapport aux objectifs scientifiques. Je suis partisan, malgré tout, qu'on envisage, avec nos représentants, des formes d'intervention plus fortes sur les orientations de ceux-ci, qu'elle qu'en soit les difficultés il faut tenter de le faire. Car, nous sommes entrés dans une période que j'appellerai de "ventres mous" où pour X raisons on applique les décisions... Ce n'est peut-être pas facile, mais il y a nécessité maintenant d'engager un rapport, une discussion beaucoup plus forts que ce qu'on a eu par le passé.

Dominique LAGRANGE (Section INSERM)

A l'INSERM, l'évaluation est, dans les Commissions Scientifiques Spécialisée, basée essentiellement sur la note chiffrée, calculée en fonction du nombre de publications et de la cote de la revue.

Jocelyne LEGER parle en fait de l'outil et ce n'est pas tout à fait le problème. Bien sûr, on peut modifier l'outil, mais si l'administration a donné cet outil aux membres des commissions d'évaluation, c'est bien qu'elle veut orienter dans un certain sens. Les scientifiques surtout ont, en principe, un esprit critique et tout le monde est capable de comprendre ce qu'a dit Jocelyne. Dans un labo, quand on a vu la liste des publications et comment c'était coté, on a tout de suite vu que cela ne correspondait pas à la réalité concrète. Néanmoins c'est quand même utilisé par les instances. Donc c'est là où il faut se poser la question : quel est l'objectif de la part des

directions ? A l'INSERM, en tout cas, c'est assez fort pour pousser dans ce sens. C'est un peu ce que je disais dans la présentation de l'INSERM, cela favorise évidemment les revues américaines mais surtout fondamentales, et cela minimise tout ce qui est avec une portée médicale clinique. Donc, en fin de compte, c'est un outil pour piloter. C'est avant tout une volonté politique de ne pas prendre en compte l'étendue des recherches en santé et de favoriser essentiellement la recherche en biologie moléculaire.

Un autre point dans le problème d'évaluation telle qu'on l'aborde là : ne pas oublier de le relier à nos évolutions d'emploi dans nos équipes. C'est peu à l'objectif de ces journées, c'est à dire arriver à cerner à partir de l'évaluation, l'évolution et les besoins d'emplois.

Alex MIRE (Toulouse) élu Commission 10 du Comité National

La nécessité de défendre l'emploi ITA

Avant de parler des problèmes d'évaluation on devrait se préoccuper du problème de l'emploi ITA, de son existence et de sa défense. Les ITA ne sont pas conscients de la situation. Certains ont des problèmes existentiels sur le rôle des personnels dans la recherche et se plaignent de la non prise en considération de leurs problèmes par les chercheurs.

Si l'on peut s'étonner de l'absence ou pas de politique nationale de recherche au niveau des directions, on peut être sûr de la continuité des attaques qui sont portées contre les ITA et leur statut (se souvenir qu'au moment de la réforme Aigrain, Curien était Directeur Général du CNRS, aujourd'hui le Directeur Général a changé, mais Curien est Ministre de la Recherche).

C'est à nous, ITA, d'arriver à faire prendre conscience aux chercheurs de l'impossibilité de faire de la bonne recherche sans personnel technique permanent, d'arriver à faire comprendre le caractère spécifique de la fonction ITA dans la

recherche, spécificité qui ne revêt pas le même aspect suivant la discipline scientifique.

Si dans "certains secteurs", on peut prétendre que le chercheur peut se passer d'ITA, dans d'autres, par exemple : Physique, mécanique, chimie, cela ne me paraît pas pensable en raison bien souvent du caractère unique et spécifique des modèles expérimentaux et de la conduite et aussi de la maintenance des grands appareils (souffleries, accélérateurs, microscopes, télescopes, etc...). S'il n'y a pas d'ITA dans les laboratoires, on est obligé de sous-traiter à l'extérieur, ce qui augmente dans des proportions considérables le coût des interventions et occasionne des pertes de temps non négligeables.

Dans certains cas, la frontière entre ITA et chercheurs est difficile à cerner et :

- le chercheur qui fait un travail d'ITA sera désavoué par ses pairs,
- l'ITA faisant un travail de chercheur ne sera pas surévalué pour autant.

Nos chercheurs qui se gargarisent de l'image de la recherche aux USA devraient se pencher un peu sur la vraie réalité de cette recherche :

- privée - pas de liberté - obligation d'effectuer un certain nombre de tâches.

On parle de "turbo prof" peut être faudra-t-il concevoir aussi la notion de "turbo chercheurs" c'est-à-dire le chercheur capable de :

- concevoir - construire - chercher - expérimenter - rédiger ; sans compter toutes les tâches subsidiaires comme : nettoyage - entretien des installations - maintenance des appareils - frappe des rapports, etc...

Aurait-il vraiment de temps de chercher ?

La direction du CNRS pense que l'organisme a atteint sa taille critique, et qu'il ne pourra pas continuer à croître, donc il faudra pour cela faire disparaître du budget recherche tout ce qui n'a pas trait à la recherche directe.

Donc, il faut intervenir sur la masse salariale, qui constituerait selon elle une part trop importante dans le budget de l'organisme.

(Suivre les consignes de la circulaire Rocard (Monsieur Bing Bang) : diminuer de 15 % les personnels affectés aux moyens indirects).

Pour y parvenir, la direction a pris des décisions pour dans un premier temps :

- supprimer tous les métiers d'accompagnement (concierge, standard, entretien des bâtiments, restauration),

- susciter et encourager le départ des personnels chercheurs et même ITA vers l'enseignement supérieur et même le secondaire en essayant de négocier des équivalences,

- non renouveler les postes dans les laboratoires à la suite du départ des agents à la retraite.

En dernier ressort :

- essayer de supprimer l'attrait de la carrière de chercheur en remplaçant la permanence du statut de titulaire par des contrats renouvelables.

Le syndicat devrait orienter la réflexion pour se battre :

- contre le caractère défaitiste de la réflexion des ITA ;

. Vieillesse du corps, donc perte d'énergie pour la bataille,

. Pour le recrutement de jeunes ITA,

- contre une certaine idée de la gestion des ITA qui irait à l'encontre de l'unicité du statut en séparant la gestion des ingénieurs de recherche de celle des autres catégories d'ingénieurs, des techniciens et des administratifs.

Quand on défend l'emploi ITA, on défend la recherche et l'emploi chercheurs, et c'est d'une bataille solidaire qu'il s'agit : chercheurs et ITA ensemble.

Daniel PAILHAREY (Marseille Luminy) élu au Conseil Scientifique

Etre ingénieur de recherche au CNRS (en SPM... peut être aussi ailleurs)

L'emploi scientifique est menacé, particulièrement celui des ITA. Il faut bien sûr se mobiliser contre cet état de fait mais de quoi parle-t-on au juste ? On ne peut argumenter valablement sur un problème que si les interlocuteurs ont un minimum de références communes. Quel directeur de formation sait vraiment ce qu'est un ingénieur de recherche ? Qui ose demander à un directeur scientifique ? Les ingénieurs de recherche en place ont-ils un avenir au CNRS ?

Cas N° 1 : Je cherche un profil pointu. Inutile de puiser dans les ressources humaines de la maison même au prix d'une formation complémentaire : j'engage un jeune diplômé (cas rare mais néanmoins le plus logique).

Cas N°2 : Je ne sais pas trop de quoi j'ai besoin, je prends un étudiant (cas courant... Qui est gagnant à la sortie ?)

Cas N°3 : Je pense n'avoir besoin de rien car il y a toujours un chercheur ou un enseignant chercheur plus ou moins sans illusion sur sa fin de carrière mais qui a une solide expérience sur deux ou trois techniques pointues faisant déjà ce travail dans le laboratoire (cas banal partout où la moyenne d'âge ressemble à celle du CNRS).

Ingénieur de recherche mon frère que te reste-t-il à faire ? Si tu te penches sur le problème, tu

constateras qu'en vingt ans, tu n'as pas eu l'occasion de t'évaluer (ou de te faire évaluer) sérieusement. As-tu un peu de temps (et d'argent) ; un bon concours (ou mieux une sélection professionnelle) te permettra d'y voir plus clair.

Cas N° 1 : Si tu ne montres pas une détermination féroce d'aller sur l'emploi affecté, l'évaluation sera vite faite, tu es au mieux médiocre.

Cas N° 2 : On t'accuse d'avoir un dossier trop scientifique et donc de ne pas être profilé pour l'emploi ITA visé.

Cas N° 3 : Comme tu as déjà connu le cas N°2, tu as modifié ton dossier... Pas de chance, le jury (par ailleurs sympathique) a changé et cette fois c'est vraiment trop technique et pas assez scientifique.

Je pense maintenant que tu as bien compris qu'il vaudrait mieux changer d'air, d'ailleurs on t'y incite vivement à travers diverses brochures. Vu ton âge, ne pense pas trop à l'industrie... Le champ reste large EPIC, EPST, Universités. Désillusion, les filières sont relativement complexes et personne n'est prêt à t'accueillir à bras ouvert, la lassitude et l'inquiétude règnent aussi chez nos voisins qui ne peuvent que juger suspectes tes velléités.

Si tu veux continuer à travailler en ayant la faiblesse de croire que tu peux être encore utile, il ne te reste qu'une solution : lutter avec le SNTRS-CGT pour que ta qualification soit reconnue, pour que tu aies accès à la formation (droit reconnu mais

assez mal appliqué). Pour que tu puisses aussi accéder à cette mythique mobilité qui apparaît bien être aujourd'hui à sens unique puisque s'en voient menacés ceux qui n'en veulent pas alors que ceux qui voudraient bouger sont enfermés dans un nombre restreint d'emplois bien que titulaires dans un organisme comptant 14 000 ITA (dont 2 000 IR

puisque c'est d'eux qu'il s'agit). Dans un contexte aussi chargé, l'évolution proposée par la direction apparaît comme un piège supplémentaire alors que de toute évidence elle devrait être indissociable de nos revendications de carrière et de qualification.

Marc RENARD, élu commun (SNPCEN-SNTRS/CGT) à la Commission 03 du C. N.

1) L'élaboration du rapport de prospective se fait avec une grande liberté et un sens évident des responsabilités. La discipline vit en effet dans une concurrence internationale aiguë. C'est pourquoi il est d'autant plus frustrant que le schéma stratégique et la politique de la direction scientifique ne soit pas débattus au Comité National.

2) Le Comité National fait un bon travail d'évaluation des laboratoires. Chercheurs et ITA sont associés dans ce travail.

3) Remarque à propos de la "liberté de choix" : de nombreuses expériences sont menées dans des collaborations internationales, avec des engagements longs : les situations sont donc le plus souvent figées. Ex : le budget du CERN est directement administré au niveau des Affaires Etrangères.

La guerre n'est pas fatale. C'est un crime contre l'humanité.

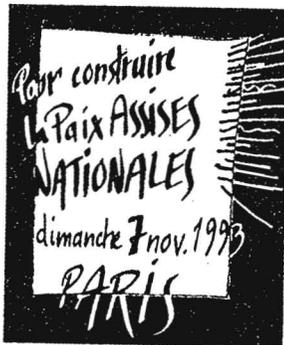
Des outils préhistoriques à la recherche spatiale en passant par l'invention du feu, de la roue jusqu'à l'ordinateur, de la recherche philosophique à la création artistique, les hommes ont su

déployer des trésors d'intelligence et de sagesse.

Leur histoire est pourtant jalonnée de conflits, de conquêtes, de dominations, d'inventions d'armes toujours plus sophistiquées et meurtrières. Qu'on les appelle guerres territoriales, de religion, coloniales, idéologiques ou économiques, chaque fois le recours à la violence impose la loi du plus fort. Les peuples en sont toujours les premières victimes.

Notre siècle a porté cette violence à son paroxysme avec la menace de l'holocauste nucléaire et la tentative d'utiliser l'arme alimentaire.

SNTRS-CGT



Les profondes transformations qui secouent notre humanité font surgir de nouvelles aspirations en même temps qu'elles engendrent de nouveaux conflits.

Quand la vie et la sécurité de chaque peuple sont de plus en plus dépendants, doit-on accepter cette situation?

L'heure n'est-elle pas venue que tous les peuples en prennent conscience?

Au lendemain de la plus meurtrière des guerres, les Nations se sont dotées d'outils et principalement l'Organisation des Nations Unies dont l'une des tâches essentielles est de préserver les générations présentes et futures du fléau de la guerre. Dans sa charte, chaque nation s'est déclarée résolue à pratiquer la tolérance, à unir leurs forces pour maintenir la paix et la sécurité internationale, à multiplier les échanges et les coopérations pacifiques.

Ces orientations inscrites dans les conventions internationales (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, Convention européenne

de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, Convention sur les Droits de l'Enfant) sont régulièrement bafouées.

Une des causes principales de ces échecs n'est-elle pas l'absence d'intervention des peuples?

Au XIX^e siècle, la communauté internationale a déclaré l'esclavage indigne de l'homme. Ne doit-on pas aujourd'hui déclarer la guerre illégale, indigne des peuples?

Le refus de la guerre ne peut-être du seul ressort des gouvernants et des organisations internationales. Les peuples doivent intervenir, peser de tout leur poids pour que leurs gouvernements s'engagent sur cette voie. Comme l'ont montré les premiers accords de désarmement, ce qui semblait utopie est devenu début de réalité.

Au-delà de toutes frontières, la voix des peuples est devenue un facteur incontournable dans la construction de la paix.

L'APPEL DES CENT POUR LA PAIX

L'emploi en recul

L'emploi salarié a plus reculé que prévu au cours du premier trimestre 1993 selon l'enquête du ministère du Travail sur les conditions d'emploi de la main-d'œuvre.

Avec une baisse de 0,5 % des effectifs dans le secteur marchand non agricole (établissements de 11 salariés et plus), ce sont 75 400 emplois qui ont été supprimés au cours de ce trimestre.

En un an, ce sont 217 000 emplois qui ont été détruits (- 15 %) et le tertiaire marchand, jusqu'ici créateur net d'emploi, a aussi contribué à cette chute avec une baisse des effectifs de 0,2 %, soit - 14 400 emplois sur les douze derniers mois.

Les prévisions de l'INSEE chiffrant à 95 000 postes le recul de l'emploi salarié au premier semestre 1993 serait donc, selon toute vraisemblance, largement dépassées.

■ 75 400 emplois déjà détruits au cours du premier trimestre 1993.

Tableau : Evolution de l'emploi salarié au cours du premier trimestre 1993

Emploi salarié (valeurs CVS)	31 mars 1992 (en milliers)	31 mars 1993 (en milliers)	Variation (%) par rapport au :	
			trimestre précédent	Même mois de l'année précédente
Industrie, non compris le bâti- ment	4 624,1	4 481,8	- 1,1	- 3,1
Bâtiment, génie civil et agricole	1 300,3	1 239,6	- 0,9	- 4,7
Tertiaire mar- chand	8 935,8	8 921,4	- 0,1	- 0,2
Ensemble des sec- teurs marchands non agricoles	14 860,2	14 642,8	- 0,5	- 1,5

Source : ministère du Travail.